This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 487631 DUPL

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

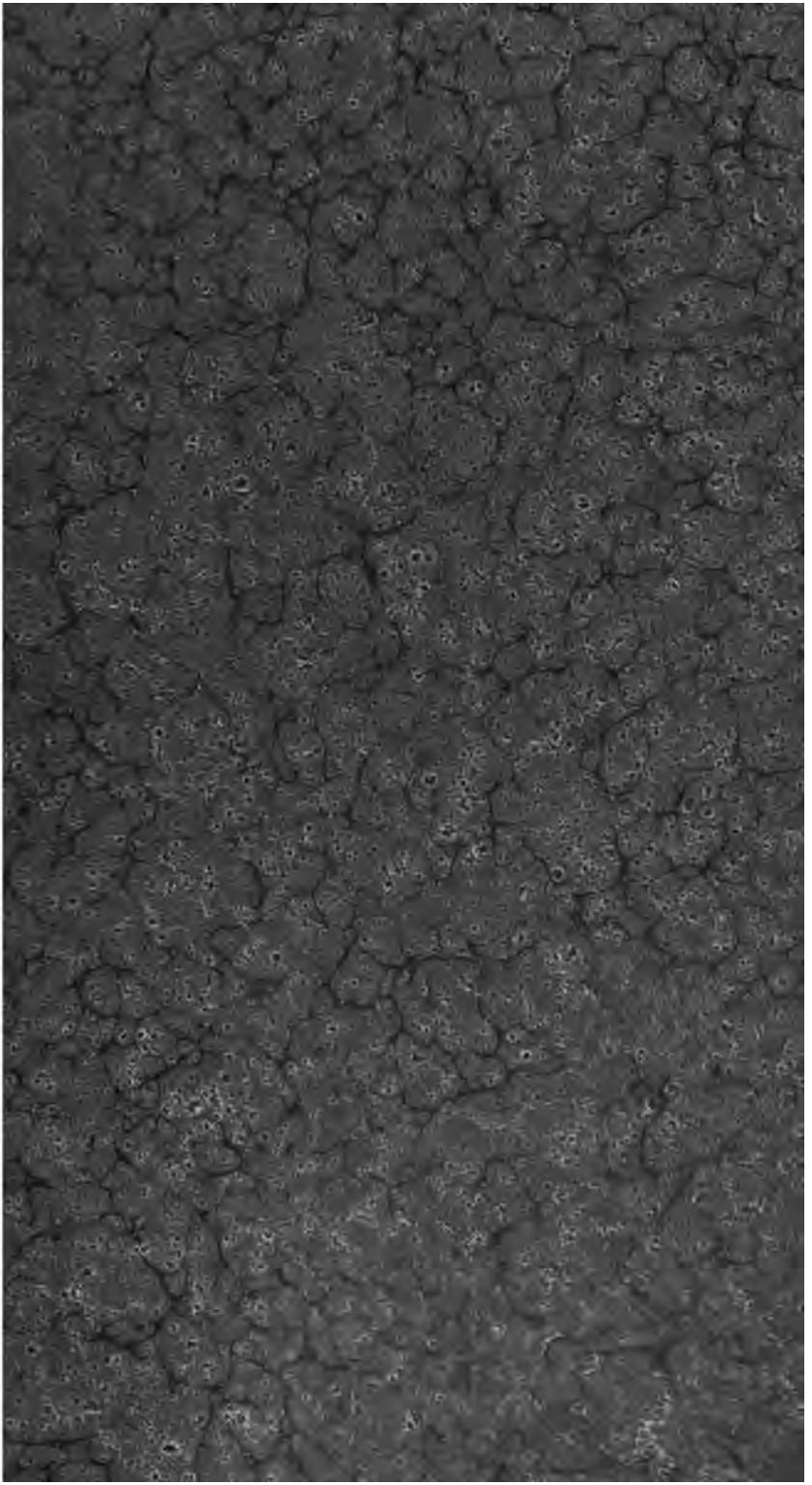

HV
656
.C749
1879

DEUXIÈME
CONGRÈS INTERNATIONAL
DE
SAUVETAGE

DEUXIÈME

CONGRÈS INTERNATIONAL

DE

SAUVETAGE, 2d, Paris, 1879.

RÉUNI A PARIS LE 16 SEPTEMBRE 1879

Par l'initiative de

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SAUVETAGE

PARIS

IMPRIMERIE MODERNE (WATTIER, DIRECTEUR)

61, *Rue Jean-Jacques Rousseau*, 61

—

Décembre 1879

Reference 51
Champeau
11-13-23
9461

PRÉFACE

L'année dernière, dans sa séance de clôture, le Congrès International de Sauvetage, réuni à Marseille, exprimait le vœu que, chaque année, les Sociétés de Sauveteurs et de Sauvetage de France et de l'Etranger se réunissent en Congrès au siège de l'une des Sociétés adhérentes.

Ce vœu s'est réalisé, et le 16 septembre de cette année la Société Française de Sauvetage, dont le siège est à Paris, conviait à un Congrès International les Sociétés de l'Europe. Chacun s'empressa de répondre à son appel, et, en présence des résultats obtenus, l'on peut dire sans être taxé d'exagération que l'ère des Congrès de Sauvetage, si brillamment inaugurée en 1878 à Marseille, par l'Institut de Sauvetage de la Méditerranée, est définitivement constituée, et dorénavant établie sur des bases solides.

Le Congrès devant se réunir à Paris, il était évident que les grandes questions maritimes, spéciales aux ports et à la marine, ne devaient pas tenir sur le programme l'importance qu'elles avaient à Marseille. Du reste, après les brillantes discussions dont l'abor-

dage en mer et les signaux à bord avaient été l'objet, il ne restait plus rien à faire. Mais le but essentiellement humanitaire de nos Sociétés étant le sauvetage individuel et collectif, le champ était encore assez large pour fournir matière intéressante à nos réunions, et le lecteur pourra se convaincre par l'examen de notre programme de l'importance des sujets proposés par la Société Française de Sauvetage et traités dans la 2e session du Congrès International.

Les incendies, les inondations, les accidents de chemins de fer, se présentent malheureusement d'une façon fréquente, et il n'y a pas de jour que les colonnes des journaux ne soient remplies de pareils malheurs. Les secours à donner aux blessés, aux noyés, aux asphyxiés sont des sujets d'un intérêt toujours palpitant. Aussi la Société Française de Sauvetage s'est-elle empressée de maintenir ces divers sauvetages sur son programme, et le lecteur trouvera une ample satisfaction dans la lecture de la conférence faite sur l'asphyxie, par le savant médecin en chef de la Société des Sauveteurs de la Seine et de la Société Française de Sauvetage, le docteur A. de Beauvais.

Aussi, aujourd'hui que le Congrès a tenu sa 2e session, il me sera permis de dire, avec mon prédécesseur, le docteur Bos, secrétaire général du Congrès de Marseille, que les modestes visées de notre Société ont été dépassées, que ce qui n'était dans son opinion qu'un travail préparatoire est devenu une construction défi-

nitive pouvant servir de base solide et durable à l'édifice du Sauvetage.

Bien que, en principe, le Congrès de 1879 dût se réunir à Paris, il n'avait été pris aucune détermination pour l'époque, et ce n'est que dans le courant du mois de juin que la date du 16 septembre fut décidée. Aussi le temps était court pour pouvoir accomplir les travaux préparatoires du Congrès avec toute la maturité exigée par l'importance des questions, et hâter l'installation de l'Exposition de Sauvetage. Mais, grâce à l'activité du Président de la Société Française, M. Ed. Turquet, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, grâce au zèle et au dévouement de ses collaborateurs, tout fut prêt pour la date fixée.

Une Commission d'initiative formée du Président de l'Institut de Sauvetage de la Méditerranée, M. Sylvestre, et du Comité actif de la Société Française présidé par son Directeur, M. Richel, auquel fut adjoint le Délégué officiel du Congrès, M. Ph. Gœlzer, rédigea, aussitôt la décision prise, un programme du Congrès, qu'elle envoya aux Sociétés sœurs de France et de l'Etranger, et à toutes les personnes qui s'intéressent aux questions de sauvetage.

Les invitations au Congrès furent accueillies avec le plus grand empressement en France et à l'Etranger. Les adhésions les plus bienveillantes arrivèrent de Belgique, de Hollande, d'Angleterre, de Danemark, d'Autriche, d'Espagne et d'Italie, et de presque toutes

les Sociétés de France. Il serait trop long de les relater ici toutes, et nous renvoyons pour cela le lecteur à la nomenclature des Sociétés adhérentes. De toutes parts, les adhésions les plus flatteuses, les encouragements les plus chaleureux arrivèrent à la Commission d'organisation, et c'est avec le plus grand plaisir que je me fais ici l'interprète de la Société Française de Sauvetage, pour remercier les hommes distingués qui sont venus rehausser l'éclat des débats du Congrès, en apportant à la discussion l'autorité de leur expérience et leur connaissance approfondie de la matière.

Qu'il me soit donc permis de rendre ici un public hommage à l'éminent Président de l'Institut de Sauvetage de la Méditerranée. J'ai nommé M. Sylvestre, dont l'intelligente et active direction permit de mener à bonne fin, dans un nombre aussi restreint de séances, les nombreuses questions figurant au programme du Congrès. Aussi les membres du Congrès, lors de la constitution du Bureau, s'empressèrent-ils de le porter à la 1re vice-présidence, persuadés d'avance du succès, et voulant par là lui donner un éclatant témoignage de remerciement pour son dévouement à la cause du Sauvetage.

L'idée du Congrès fut accueillie avec le plus sympathique empressement par la presse, non seulement par les journaux qui se consacrent plus spécialement à la propagande des idées humanitaires, tels que *le Livre d'Or* et *le Sauveteur*, mais encore par la presse quoti-

dienne, qui, sans distinction de parti politique, nous a généreusement prêté son concours pour annoncer le Congrès de Sauvetage et faire connaître les diverses questions qui ont été discutées chaque jour au sein du Congrès. Nous adressons donc ici à tous les journaux l'expression de notre vive reconnaissance pour le puissant concours qu'ils nous ont prêté dans l'accomplissement de notre œuvre.

Le livre que nous présentons au public est le résultat des discussions qui eurent lieu pendant les séances du Congrès. Il ne m'appartient pas de juger la valeur des débats et des résolutions qui y ont été prises; mais, en présence des approbations et des encouragements qui nous sont venus de toutes parts, je puis avancer sans trop de présomption que ces discussions n'ont pas été stériles pour la cause du Sauvetage. Le Congrès inauguré à Marseille, continué à Paris, n'aurait-il fait qu'attirer l'attention du public et de l'autorité sur les questions qui ont été discutées dans son sein, que son œuvre n'aurait point été inutile. Puisse donc la 3e session qui aura lieu en 1880 amener les mêmes résultats que les deux précédentes, tel est mon plus cher désir.

Paris, décembre 1880.

Le Secrétaire général du Congrès,
H. HUSSENOT.

PROGRAMME

DU

CONGRÈS INTERNATIONAL

DE SAUVETAGE

(DEUXIÈME SESSION)

Ouvert à Paris le 16 Septembre 1879

PAR L'INITIATIVE

DE

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SAUVETAGE

COMPOSITION DU CONGRÈS

Le Congrès International de Sauvetage se compose :

1° Des membres des Sociétés de Sauveteurs et de Sauvetage françaises et étrangères ;

2° Des membres des Sociétés dont le but humanitaire est analogue à celui des Sociétés de Sauvetage ;

3° De toutes les personnes qui s'intéressent aux questions philanthropiques et humanitaires.

Les membres du Congrès sont soumis au paiement d'une somme de dix francs.

TRAVAUX DU CONGRÈS

1° Ouverture du Congrès; formation du bureau;

2° Sauvetage le long des fleuves et canaux; moyens préventifs; postes de secours; engins de sauvetage; de la meilleure manière de saisir un homme qui se noie et de l'amener au rivage; des moyens propres à propager l'enseignement de la natation, etc., etc.;

3° Sauvetage, en cas d'incendie, des matériaux propres à diminuer les risques d'incendie; des constructions en fer. — De la valeur des enduits incombustibles pour les constructions en bois;

4° Sauvetages en cas d'accidents en voitures, en chemins de fer. — Des mors et autres moyens propres à arrêter les chevaux emportés; moyens préventifs contre les chiens hydrophobes;

5° Traitement des asphyxiés par l'oxyde de carbone, au moyen des inhalations du gaz oxygène et des injections sous-cutanées d'éther sulfurique. — Communication de M. le docteur de Beauvais, médecin en chef des Sauveteurs de la Seine et de la Société Française de Sauvetage;

6° Rapports des Sociétés de Sauvetage avec les pouvoirs publics pour coopérer au sauvetage collectif. — Rapports des Sociétés de Sauveteurs et de Sauve-

tage entre elles. — Réforme pour amener à un type uniforme les insignes des Sociétés de Sauveteurs.

Les adhésions et les mémoires doivent être transmis avant le 1er septembre, au Secrétariat de la Société Française de Sauvetage, rue Monsieur-le-Prince, n° 60, à Paris.

Les membres du Congrès sont invités à ne pas garder la parole plus d'un quart d'heure et à déposer sur le Bureau de l'Assemblée le sommaire écrit de leurs propositions.

Les procès-verbaux du Congrès seront imprimés, ainsi que l'indication des Sociétés adhérentes et le nom des membres du Congrès.

Toute discussion politique et religieuse est formellement interdite.

LA COMMISSION D'ORGANISATION

de la 2e session du Congrès International de Sauvetage :

Président : M.

EDMOND TURQUET, Président de la Société Française de Sauvetage, Président de la 2e session du Congrès.

Vice-Présidents : MM.

HENRI SYLVESTRE, Président de l'Institut de Sauvetage de la Méditerranée, Président de la 1re session du Congrès ;

RICHEL, Président du Comité de la Société Française de Sauvetage.

Secrétaire : M.

EMILE DURAND, membre fondateur de la Société Française de Sauvetage, Sous-Délégué au Congrès.

Membres : MM.

Dr Bos, Vice-Président de l'Institut de la Méditerranée, Secrétaire général de la 1re session du Congrès;

Delarue, Administrateur de la Société Française de Sauvetage;

De la Narde, *Idem;*

Ph. Goelzer, Vice-Président de la Société Française de Sauvetage, Délégué officiel du Congrès;

Ach. Goelzer, Secrétaire du Comité de la Société Française de Sauvetage;

Picard, Administrateur de la Société Française de Sauvetage;

Renard, Administrateur Délégué de la Société Française de Sauvetage.

BUREAU DU CONGRÈS

Président.

M. E. H. TURQUET, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, Président de la Société Française de Sauvetage, etc., etc.

Vice-Présidents.

MM. H. SYLVESTRE, Président de l'Institut de Sauvetage de la Méditerranée;
EDW. C. LEAN, Secrétaire général de Royal Shipwrecked Mariners Society;
DE LARBRE, trésorier général des Invalides de la Marine, délégué de la Société Centrale de secours aux Naufragés;
C. RICHEL, président du Comité de la Société Française de Sauvetage.

Secrétaire général.

M. H. HUSSENOT, secrétaire de la Société Française de Sauvetage.

Secrétaire général adjoint.

M. BRET, président des Hospitaliers Sauveteurs de Toulouse.

Secrétaires des séances.

MM. DE LA NARDE, administrateur de la Société Française de Sauvetage;
A. GOELZER, secrétaire du Comité de la Société Française de Sauvetage;
GÉANT, délégué des Sauveteurs du Haut-Rhin;
TAUNAY, délégué des Sauveteurs de la Nièvre.

Trésorier.

M. RENARD, administrateur délégué de la Société Française de Sauvetage.

Trésorier adjoint

M. MOLINA, trésorier des Sauveteurs de la Seine.

Commissaires du Congrès.

MM. BONNE, administrateur de la Société Française de Sauvetage;
BODSON, *idem;*
DESCORS, *idem;*
TRÉHYOU, *idem;*
BLANC, Secrétaire de l'Institut de Sauvetage de la Méditerranée;
BÉDOR, président des Sauveteurs de l'Aube;
BONNIOT, président des Sauveteurs du Midi.

Conseillers du Congrès.

MM. PH. GOELZER, 1er vice-président de la Société Française de Sauvetage;
J. DELARUE, administrateur de la Société Française de Sauvetage;
JANSE, président des Sauveteurs du Loiret;
ROCHE, président des Sauveteurs d'Indre-et-Loire;
RENDU, président des Sauveteurs de l'Oise.

SOCIÉTÉS ADHÉRENTES AU CONGRÈS

AUTRICHE-HONGRIE

Société des Sauveteurs, à Vienne.

BELGIQUE

Société Royale et Centrale des Sauveteurs de Belgique, à Bruxelles; représentée au Congrès par M. H. Hussenot, secrétaire général du Congrès.

DANEMARK

Société de Sauvetage aux Noyés et aux Asphyxiés, à Copenhague.

ESPAGNE

Chevaliers Hospitaliers, à Madrid; représentés au Congrès par M. le commandeur E. Durand.

GRANDE-BRETAGNE

Société Royale Humaine, à Londres.

Société Royale de Secours aux Marins naufragés, à Londres; représentée au Congrès par son secrétaire général, M. Edw. C. Lean, 2e vice-président du Congrès.

HOLLANDE

Société pour le Sauvetage des Noyés, à Amsterdam.

Société de Sauvetage de la Hollande Septentrionale et Méridionale, à Amsterdam.

Société de la Hollande Méridionale pour le Sauvetage des Naufragés, à Rotterdam.

ITALIE

Société Royale Italienne de Secours aux Naufragés, à Rome.

Société Royale Italienne de Secours aux Naufragés, à Ancône.

Société de Secours aux Axphyxiés, à Gênes.

Société de Secours aux Axphyxiés, à Livourne.

FRANCE

Alger. — *Société des Hospitaliers d'Afrique.*

Société des Sauveteurs.

Angoulême. — *Société des Sauveteurs de la Charente.*

Belfort. — *Société des Sauveteurs du Haut-Rhin;* représentée au Congrès par son secrétaire général, M. Géant, secrétaire des séances du Congrès.

Bordeaux. — *Société des Sauveteurs Médaillés de la Gironde.*

Châlons-sur-Saône. — *Société des Sauveteurs de Saône-et-Loire.*

Chauny. — *Société des Sauveteurs de l'Aisne.*

Compiègne. — *Société des Sauveteurs de l'Oise;* représentée au Congrès par son président, M. Rendu, conseiller du Congrès.

Havre (le). — *Société des Sauveteurs de la Ville et de l'Arrondissement.*

Lille. — *Société des Sauveteurs du Nord;* représentée au Congrès par M. Ridoulleau.

Limoges. — *Société des Sauveteurs Médaillés de la Haute-Vienne.*

Luzy. — *Société des Sauveteurs de la Nièvre;* représentée au Congrès par M. Ad. Huard, directeur du journal *le Sauveteur*, et M. Taunay, secrétaire des séances du Congrès.

Lyon. — *Société des Sauveteurs du département du Rhône.*

Compagnie Maritime Mobile de Sauvetage.

Marseille. — *Institut de Sauvetage de la Méditerranée;* représentée au Congrès par son président, M. H. Sylvestre, premier vice-président du Congrès, et MM. Hermitte et Blanc, commissaires du Congrès.

Société des Sauveteurs du Midi; représentée au Congrès par son président, M. Bonniot, commissaire du Congrès.

Cercle des Capitaines au long cours; réprésenté au Congrès par M. H. Sylvestre, 1er vice-président du Congrès.

Cercle des Capitaines Marins, cabotage; représenté au Congrès par M. H. Sylvestre, 1er vice-président du Congrès.

Nice. — *Chevaliers Sauveteurs des Alpes-Maritimes;* représentés au Congrès par M. le Comte Serrurier, président d'honneur des Sauveteurs de la Seine.

Indicateur général des Alpes-Maritimes; gazette des Sociétés humanitaires.

Orléans. — *Société des Sauveteurs Médaillés du Loiret;* représentée au Congrès par son président, M. Janse, conseiller du Congrès.

Paris. — *Société Française de Sauvetage.*

Société des Sauveteurs de la Seine.

Société Centrale de Secours aux Naufragés; représentée au Congrès par M. De Larbre, 3e vice-président du Congrès, et M. C. Doré.

Société Française de Secours aux Blessés des Armées de Terre et de Mer.

Le Sauveteur, moniteur du courage et des belles actions.

Le Livre d'Or, organe de Sociétés de Prévoyance, Bienfaisance, Emulation.

Rennes. — *Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons;* représentée au Congrès par son président, M. Nadault de Buffon.

Reims. — *Compagnie des Sauveteurs.*

Toulouse. — *Société des Hospitaliers Sauveteurs;* représentée au Congrès par son président, M. A. Bret, secrétaire général adjoint du Congrès.

Tours. — *Société des Sauveteurs Médaillés d'Indre-et-Loire;* représentée au Congrès par son président, M. Roche, conseiller du Congrès.

Troyes. — *Société des Sauveteurs de l'Aube;* représentée au Congrès par son président, M. Bédor, commissaire du Congrès.

LISTE

DES

MEMBRES DU CONGRÈS

ALLART, vice-président de la Compagnie des Sauveteurs de Reims.

ARMBRUSTER, inspecteur de l'Instruction publique, président de la Société des Sauveteurs de Belfort (Haut-Rhin), vice-président honoraire des Sauveteurs de la Seine.

ARNOUL (Honoré), chevalier de la Légion d'honneur, président de l'Union Centrale des Sauveteurs.

AVEITIO DE LAVINAGA (Alphonse), ancien marin, commandeur de plusieurs ordres, membre honoraire des Sauveteurs de la Seine.

BARRE, ingénieur, délégué de la Société des Hospitaliers Sauveteurs de Toulouse.

BAUBE (Alexandre), membre fondateur de la Société Française de Sauvetage et membre honoraire des Sauveteurs de la Seine.

Dr DE BEAUVAIS (Achille-Gustave), officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, médecin en chef et administrateur de la Société des Sauveteurs de la Seine et de la Société Française de Sauvetage.

BÉDOR, sauveteur médaillé, décoré de plusieurs ordres, président de la Société des Sauveteurs de l'Aube, commissaire du Congrès, vice-président honoraire des Sauveteurs de la Seine.

BEL (Henri-Ernest), négociant, membre fondateur de la Société Française de Sauvetage.

BERLE (Achille), négociant, membre fondateur de la Société Française de Sauvetage.

BÉTHISY (marquis de), ancien pair de France, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, grand'croix, grand officier, commandeur et chevalier de plusieurs ordres.

BLANC, secrétaire général de l'Institut de Sauvetage de la Méditerranée, commissaire du Congrès.

BODSON (François-Louis-Désiré), chevalier de plusieurs ordres, administrateur et fondateur de la Société Française de Sauvetage, administrateur et membre perpétuel des Sauveteurs de la Seine.

BOISSON (Alphonse), manufacturier, membre fondateur de la Société Française de Sauvetage.

BOIVIN (Arsène-Désiré), serrurier-mécanicien, membre honoraire de la Société des Sauveteurs de la Seine.

BONNE (Simon), négociant, décoré de la Médaille militaire, sauveteur médaillé, administrateur et membre fondateur de la Société Française de Sauvetage, administrateur et membre perpétuel des Sauveteurs de la Seine, commissaire du Congrès.

BONNIOT (Charles), commandeur du Nicham-Iftichar, président de la Société des Sauveteurs du Midi, commissaire du Congrès, vice-président honoraire des Sauveteurs de la Seine.

Dr BOS, vice-président de l'Institut de Sauvetage de la Méditerranée, membre de la Commission de prorogation du Congrès.

BRET (Achille), président-fondateur et directeur inamovible de la Société des Hospitaliers Sauveteurs de Toulouse, secrétaire général adjoint du Congrès, vice-président honoraire des Sauveteurs de la Seine.

BRICE (William-A.), industriel, membre fondateur de la Société Française de Sauvetage.

BRIÈRE (Jérôme), membre de la Société Française de Sauvetage.

BUCK (Jules), employé à l'ambassade de Russie, sauveteur médaillé, membre honoraire des Sauveteurs de la Seine.

BURGUES (Rodolphe), secrétaire général de la Banque nationale, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, sauveteur médaillé, vice-président et fondateur de la Société Française de Sauvetage, vice-président et membre perpétuel des Sauveteurs de la Seine.

CARDINAL (Joseph), négociant, membre fondateur de la Société Française de Sauvetage et membre honoraire des Sauveteurs de la Seine.

CASSIGNEUL, ingénieur, administrateur de la Société Française de Sauvetage.

CROMBZ (François), conducteur des ponts et chaussées.

Dr CHAMBARD (Jacques), Médecin de la Société Française de Sauvetage et des Sauveteurs de la Seine,

CHAPART (Léon), sauveteur médaillé, membre titulaire de la Société des Sauveteurs de la Seine.

CHARPENTIER (Amédée), fabricant d'appareils de Sauvetage.

CHOUDEY (Georges-Pierre), chevalier de la Légion d'honneur, sauveteur médaillé d'or et d'argent, porte-drapeau et membre titulaire des Sauveteurs de la Seine et fondateur de la Société Française de Sauvetage.

COLLET (Jean-Ferdinand), employé, membre de la Société Française de Sauvetage, membre honoraire des Sauveteurs de la Seine.

COLLOT père (Auguste-Désiré), sauveteur médaillé, membre titulaire des Sauveteurs de la Seine.

COLLOT fils (Charles-Constant-Désiré), sauveteur médaillé, membre titulaire des Sauveteurs de la Seine.

COMMETTANT (Oscar), homme de lettres, administrateur de la Société Française de Sauvetage.

DE COURBON DU MOULIN (Pierre), chevalier de la Légion d'honneur, sauveteur médaillé, capitaine adjudant major au 72e de ligne, fondateur de la Société Française de Sauvetage, membre perpétuel des Sauveteurs de la Seine.

CRESPIN aîné (Jacques-François), négociant, membre perpétuel de la Société des Sauveteurs de la Seine.

DE LARBRE, trésorier général des Invalides de la Marine, ancien conseiller d'Etat, officier de la Légion d'honneur, délégué de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés, vice-président du Congrès.

DE LA CODRE, membre de l'Académie de Caen, membre donateur de la Société Française de Sauvetage.

DELARUE (Jules), négociant, décoré de la médaille militaire, sauveteur médaillé, fondateur et vice-président du Comité de la Société Française de Sauvetage, administrateur et membre perpétuel des Sauveteurs de la Seine, délégué du Congrès et membre de la Commission de prorogation du Congrès.

DE LA NARDE (Antoine-Léonard), négociant-commissionnaire, chevalier de la Légion d'honneur, sauveteur médaillé, administrateur et fondateur de la Société Française de Sauvetage, administrateur et membre perpétuel des Sauveteurs de la Seine,

secrétaire des séances du Congrès et membre de la Commission de prorogation du Congrès.

DELORME (Antoine), sauveteur médaillé, membre titulaire des Sauveteurs de la Seine.

DE MEYER (Jean), artiste musicien, fondateur de la Société Française de Sauvetage et membre honoraire des Sauveteurs de la Seine.

DESCORS père (François), administrateur et fondateur de la Société Française de Sauvetage, administrateur et membre perpétuel des Sauveteurs de la Seine, commissaire du Congrès.

DESCORS fils (Adolphe), membre fondateur de la Société Française de Sauvetage.

DIBOS (Armand), ancien payeur principal de l'armée, officier de la Légion d'honneur, membre des Sauveteurs du Nord.

DORÉ (Camille), lieutenant de vaisseau en retraite, administrateur délégué de la Société Centrale des Naufragés.

EDWARD-C. LEAN, secrétaire de la Société Royale de Londres pour les marins naufragés, vice-président du Congrès.

FARRE, président de la Compagnie des Sauveteurs de Reims.

FÉRAUD (Léon), chevalier de la Légion d'honneur, directeur-président fondateur de la Société des Chevaliers Sauveteurs des Alpes-Maritimes, vice-président honoraire des Sauveteurs de la Seine.

FOURÉ (Alfred), fondateur de la Société Française de Sauvetage.

FRANÇOIS (Antoine-François), sauveteur médaillé, membre titulaire des Sauveteurs de la Seine, membre de la Société Française de Sauvetage.

GAILLARDON (Arsène), mécanicien, fabricant d'engins de sauvetage, membre honoraire des Sauveteurs de la Seine, fondateur de la Société Française de Sauvetage.

GÉANT, professeur du lycée, délégué de la Société des Sauveteurs du Haut-Rhin français, secrétaire des séances du Congrès.

GEYER (Alfred), inventeur du mors protecteur, fondateur de la Société Française de Sauvetage, membre perpétuel des Sauveteurs de la Seine.

GIRERD, député, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'agriculture et du commerce, administrateur de la Société Française de Sauvetage.

GOELZER père (Philippe), officier d'académie, vice-président et fondateur de la Société Française de Sauvetage, vice-président et membre perpétuel des Sauveteurs de la Seine, délégué et membre de la commission de prorogation du Congrès.

GOELZER fils (Achille-Henri), fondateur et secrétaire du Comité de la Société Française de Sauvetage, membre perpétuel et secrétaire général des Sauveteurs de la Seine, secrétaire des séances du Congrès et membae de la commission de prorogation.

GOMANT (Victor-Charles), rentier, fondateur et administrateur de la Société Française de Sauvetage, membre perpétuel et administrateur des Sauveteurs de la Seine.

GOUDEAU (Claude-Gabriel), négociant, fondateur et administrateur de la Société Française de Sauvetage, membre honoraire des Sauveteur de la Seine.

GUÉRIN (Romain), fondateur de la Société Française de Sauvetage, membre honoraire des Sauveteurs de la Seine.

VAN HAELEN (François), vice-président de la Société Royale des Sauveteurs de Belgique.

HANSEN (V.-N.) président de la Société Danoise de Sauvetage.

HERMITTE (Eugène), membre de l'Institut de Sauvetage de la Méditerranée.

DAME VEUVE HESS (Marie-Madeleine), officier d'Académie, membre perpétuel des Sauveteurs de la Seine, bienfaitrice de la Société Française de Sauvetage.

HUARD (Adolphe), consul de la République de Libéria, rédacteur en chef du journal *le Sauveteur*, membre d'honneur des Sauveteurs de la Seine, délégué des Sauveteurs de la Nièvre.

HUSSENOT (Hubert-Dominique-Alexandre), négociant, officier de l'Instruction publique, chevalier de plusieurs ordres, fondateur et secrétaire du conseil de la Société Française de Sauvetage, membre perpétuel et secrétaire du conseil des Sauveteurs de la Seine, secrétaire général du Congrès, membre et Secrétaire de la commission de prorogation.

HUVELLE (César), ancien maire, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, bienfaiteur de la Société Française de Sauvetage, membre sauveteur des Sauveteurs de la Seine.

JACOMY (Alphonse), sauveteur médaillé, membre titulaire des Sauveteurs de la Seine.

JANSE, chevalier de la Légion d'honneur, sauveteur médaillé

d'or et d'argent, président de la Société des Sauveteurs du Loiret, capitaine-commandant la compagnie des sapeurs-pompiers d'Orléans, conseiller du Congrès.

LAMBERT DE SAINTE-CROIX (Alexandre), adjudant au 23e dragons, fondateur de la Société Française de Sauvetage, membre perpétuel des Sauveteurs de la Seine.

LEBON, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, membre de la Société Royale et Centrale des Sauveteurs de Belgique.

LEBORGNE (Sébastien), sauveteur médaillé, membre titulaire des Sauveteurs de la Seine, membre de la Société Française de Sauvetage.

LE BRETON (Henri-Louis-Marie), chevalier de la Légion d'honneur, sauveteur médaillé, capitaine commandant au train des équipages, membre des Sauveteurs de la Seine.

LINARD, président de la Société des Sauveteurs de la Haute-Vienne.

LOUVET (Dominique), fondateur de la Société Française de Sauvetage.

MARCOIN (Auguste), sauveteur médaillé, membre perpétuel des Sauveteurs de la Seine.

MARSAUX (Emile-Louis), colonel en retraite, officier de la Légion d'honneur, médaillé d'or, fondateur et administrateur de la Société Française de Sauvetage, membre perpétuel des Sauveteurs de la Seine.

MARTIN (Abel-Jean), chimiste, membre de la Société de l'Encouragement pour l'Industrie, membre de la Société des Amis de l'Enfance.

MAYER (Dominique-Henri), employé, membre de la Société Française de Sauvetage et membre honoraire des Sauveteurs de la Seine.

MEYER (Johannes-Hendrich), capitaine au long cours, à Amsterdam.

MEYER (Alfred), négociant, chevalier de la Légion d'honneur, fondateur et administrateur de la Société Française de Sauvetage, membre titulaire et administrateur des Sauveteurs de la Seine.

MOLINA (Ferdinand), négociant, officier du Nicham, fondateur et administrateur de la Société Française de Sauvetage, trésorier des Sauveteurs de la Seine, adjoint au trésorier du Congrès.

MULLOT (Paul-Germain), négociant, fondateur de la Société

Française de Sauvetage, membre honoraire des Sauveteurs de la Seine.

NADAULT DE BUFFON, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Rennes, avocat près la Cour d'appel de Paris, président de la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons, président du conseil de la Société Internationale pour l'amélioration du sort des aveugles, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, sauveteur médaillé d'or de 1re classe, grand-officier et commandeur de plusieurs ordres, président d'honneur des Sauveteurs de la Seine.

PICARD (Prosper), fondateur et administrateur de la Société Française de Sauvetage, membre honoraire des Sauveteurs de la Seine, trésorier de la commission d'organisation du Congrès, membre de la commission de prorogation.

PICARD (Louis-Michel), propriétaire, membre des Sauveteurs de la Seine.

PLATEL (César), chevalier de la Légion d'honneur, fondateur et administrateur de la Société Française de Sauvetage, administrateur et membre titulaire des Sauveteurs de la Seine.

RENARD (Louis-Edouard), rentier, président de la Société l'Alliance des Patrons et Employés marchands de couleurs, fondateur et administrateur de la Société Française de Sauvetage, membre perpétuel et administrateur des Sauveteurs de la Seine, trésorier du Congrès et membre de la commission de prorogation.

RENDU (Zacharie), architecte, sauveteur médaillé, président de la Société des Sauveteurs de l'Oise, vice-président honoraire des Sauveteurs de la Seine, conseiller du Congrès.

RIBOULLEAU, sauveteur médaillé, délégué de la Société des Sauveteurs du Nord.

RICHEL (Clément-Laurent), officier d'Académie, fondateur et président du comité de la Société Française de Sauvetage, administrateur des Sauveteurs de la Seine, vice-président du Congrès, vice-président de la commission de prorogation.

ROBERT DE MASSY, sénateur, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur de la Société Française de Sauvetage.

ROCHE (Jules-Joseph), sauveteur médaillé (médaille de Sauvetage du roi de Danemark), président de la Société des Sauveteurs d'Indre-et-Loire, vice-président honoraire des Sauveteurs de la Seine, conseiller du Congrès.

ROMAN (Henri), sauveteur médaillé, fondateur de la Société Française de Sauvetage, membre titulaire des Sauveteurs de la Seine.

ROQUEBLAVE (Emile), négociant, membre perpétuel de la Société des Sauveteurs de la Seine.

SALINS (Georges), propriétaire, membre honoraire de la Société des Sauveteurs de la Seine.

Cte SÉRURIER, ancien préfet, officier de la Légion d'honneur, président d'honneur de la Société des Sauveteurs de la Seine.

SYLVESTRE (Henri), chevalier de la Légion d'honneur, commandeur et officier de plusieurs ordres, président de l'Institut de Sauvetage de la Méditerranée, vice-président honoraire de la Société des Sauveteurs de la Seine, 1er vice-président du Congrès, vice-président de la commission de prorogation.

SOHY (Charles-Joseph), mécanicien, membre perpétuel de la Société des Sauveteurs de la Seine.

STIÉFEL (Salvador), fondateur de la Société Française de Sauvetage, membre honoraire des Sauveteurs de la Seine.

TAUNAY (Marie-Victor-Auguste), sauveteur médaillé, membre titulaire des Sauveteurs de la Seine, délégué de la Société des Sauveteurs de la Nièvre.

TEISSIER, négociant, sauveteur médaillé.

TRÉHYOU (François-Marie), officier d'Académie, fondateur et pharmacien en chef de la Société Française de Sauvetage et des Sauveteurs de la Seine, commissaire du Congrès.

TURQUET (Edmond-Henri), député, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, sauveteur médaillé, président fondateur de la Société Française de Sauvetage, président titulaire des Sauveteurs de la Seine, président du Congrès et de la commission de prorogation.

VERNEAU (Jean-Ernest), membre honoraire de la Société des Sauveteurs de la Seine.

WALLON père, sénateur, officier de la Légion d'honneur, sauveteur médaillé d'or de 1re classe, fondateur et administrateur de la Société Française de Sauvetage.

LIVRES ET BROCHURES

Envoyés en hommage au Congrès

J. POLO, à Nantes. — L'union des peuples par le conseil non politique des nations civilisées.

Capitaine J.-H. MEYER, à Amsterdam. — Description des appareils mobiles pour lancer des raquettes à grappin et des caisses balançoires à Longe, pour établir une communication en toutes les positions à la mer, pour sauver les naufragés.

BORGHI DE NEUFMOULIN, ingénieur civil à Paris. — Des différents moyens de prévenir les accidents de chemins de fer.

PORTA (Italie). — Notes sur une nouvelle échelle aérienne en cas d'incendie.

CHAFFAUD ET ALLAGNOU, à Paris. — Mémoire descriptif des bouées. Hamac ou literie de marine.

Etienne GUILLON, pilote lamaneur à Concarneau. — Projet de Règlement international pour éviter les abordages.

BUISSONK, à Lyon. — Note sur le port des insignes.

Baronne de PAGES, à Paris. — Notes complémentaires sur l'Anti-flamme. Formule du produit.

BRIÈRE, à Paris. — Réforme des chemins de fer.

ROYAL SHIPWRECKED MARINERS SOCIETY, à Londres. — Compte rendu de l'exercice 1878.

D. LOUVET, Clichy (Seine). — Notes sur l'enseignement de la natation, postes de secours, et sauvetage de l'homme qui se noie.

Lieutenant B.-M. MASSON, de la marine des Etats-Unis. — Sauvetage en mer (mémoire lu à la Société Américaine de géographie).

ROMAN (Henri), sauveteur médaillé, fondateur de la Société Française de Sauvetage, membre titulaire des Sauveteurs de la Seine.

ROQUEBLAVE (Emile), négociant, membre perpétuel de la Société des Sauveteurs de la Seine.

SALINS (Georges), propriétaire, membre honoraire de la Société des Sauveteurs de la Seine.

Cte SÉRURIER, ancien préfet, officier de la Légion d'honneur, président d'honneur de la Société des Sauveteurs de la Seine.

SYLVESTRE (Henri), chevalier de la Légion d'honneur, commandeur et officier de plusieurs ordres, président de l'Institut de Sauvetage de la Méditerranée, vice-président honoraire de la Société des Sauveteurs de la Seine, 1er vice-président du Congrès, vice-président de la commission de prorogation.

SOHY (Charles-Joseph), mécanicien, membre perpétuel de la Société des Sauveteurs de la Seine.

STIÉFEL (Salvador), fondateur de la Société Française de Sauvetage, membre honoraire des Sauveteurs de la Seine.

TAUNAY (Marie-Victor-Auguste), sauveteur médaillé, membre titulaire des Sauveteurs de la Seine, délégué de la Société des Sauveteurs de la Nièvre.

TEISSIER, négociant, sauveteur médaillé.

TRÉHYOU (François-Marie), officier d'Académie, fondateur et pharmacien en chef de la Société Française de Sauvetage et des Sauveteurs de la Seine, commissaire du Congrès.

TURQUET (Edmond-Henri), député, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, sauveteur médaillé, président fondateur de la Société Française de Sauvetage, président titulaire des Sauveteurs de la Seine, président du Congrès et de la commission de prorogation.

VERNEAU (Jean-Ernest), membre honoraire de la Société des Sauveteurs de la Seine.

WALLON père, sénateur, officier de la Légion d'honneur, sauveteur médaillé d'or de 1re classe, fondateur et administrateur de la Société Française de Sauvetage.

LIVRES ET BROCHURES

Envoyés en hommage au Congrès

J. [illegible] — [illegible] par [illegible] politique [illegible]

Capitaine [illegible] — Description des appareils [illegible] balançoires [illegible] positions [illegible]

BORGHI [illegible] — Des différents moyens [illegible]

PORTA [illegible] — [illegible] cas d'incendie.

CHAFFAUD [illegible] — Mémoire descriptif des bouées. Hamac [illegible]

Etienne [illegible] — Projet de Règlement inter[illegible]

BUISSONK, à [illegible] — [illegible]

Baronne de [illegible] — [illegible] l'Anti-flamme. Formule [illegible]

BRIÈRE, à Paris. — [illegible]

ROYAL SHIPWRECKED [illegible] rendu de l'exercice [illegible]

D. LOUVET, Clichy Seine — [illegible] natation, postes de secours, et sa [illegible]

Lieutenant B.-M. MASSON, [illegible] vetage en mer (mémoire [illegible] phie).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE D'OUVERTURE DU CONGRÈS

(16 Septembre)

Le mardi 16 septembre, à deux heures de l'après-midi, s'est ouverte, au Palais des Champs-Elysées, la deuxième session du Congrès international de Sauvetage, dans une des salles mises à la disposition du Congrès, par M. Nicolle, l'intelligent directeur de l'Exposition des sciences appliquées à l'Industrie. L'assemblée était des plus nombreuses, et chacun avait tenu à honneur de répondre à l'invitation de la Société Française de Sauvetage.

Autour de son sympathique président, M. Turquet, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Beaux-Arts, se groupent, outre les membres du conseil de la Société Française et de la Société de la Seine, de nombreux présidents et délégués des Sociétés de la province et de l'étranger. Nous remarquons MM. Sylvestre, président du 1er Congrès international, tenu à Marseille,

et président de l'Institut de Sauvetage de la Méditerranée, à Marseille; Delarbre et le commandant Doré, délégués de la Société centrale de secours aux Naufragés; Bret, président des Sauveteurs de Toulouse; Rendu, président des Sauveteurs de l'Oise; Roche, président des Sauveteurs d'Indre-et-Loire; Janse, président des Sauveteurs du Loiret; Bonniot, président des Sauveteurs du Midi; Nadault de Buffon, président des Sauveteurs Bretons; Bédor, président des Sauveteurs de l'Aube, Ad. Huard, délégué des Sauveteurs de la Nièvre; Géant, délégué des Sauveteurs du Haut-Rhin; Lean, délégué de Royal Shipwrecked Mariners Society, à Londres.

M. Sylvestre, président du Congrès de Sauvetage tenu en 1878 à Marseille, et l'intelligent et infatigable promoteur des Congrès internationaux, prend place au fauteuil et déclare la séance ouverte.

En quelques paroles aussi chaleureuses qu'éloquentes, il retrace ce qui a été fait au Congrès précédent, et avec une modestie qui l'honore et à laquelle il nous a habitués il reporte à la Société Française l'idée première des Congrès. Puis il termine en disant que pour la session actuelle une personnalité aussi courageuse que sympathique s'indique d'elle-même pour la Présidence, celle de l'éminent M. Turquet.

Cette proposition soulève les applaudissements unanimes de l'Assemblée, et M. Turquet, président de la Société Française de Sauvetage et des Sauveteurs de la Seine, est acclamé président du Congrés international de sauvetage de 1879.

M. Sylvestre cède alors sa place au nouveau pré-

sident, celui-ci, avec ces accents du cœur qu'il sait si bien rendre et qui font vibrer toutes les poitrines, remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle lui fait, et lui assure son entier dévouement ; puis, pour donner au Congrès sa constitution définitive, il propose la formation du Bureau et tout d'abord la nomination de M. Sylvestre comme premier vice-président. Après l'examen des diverses candidatures, le bureau du Congrès est ainsi constitué :

Président : M. TURQUET.

Vice-présidents : MM. SYLVESTRE (Institut de Sauvetage Méditerranée, Marseille); DELARBRE (Société centrale de secours aux Naufragés, France); LFAN (Royal Shipwrecked Mariners Society, Angleterre); RICHEL (Société Française de Sauvetage, Paris).

Secrétaire général : M. H. HUSSENOT (Société Française de Sauvetage, Paris).

Secrétaire général adjoint : M. BRET (Hospitaliers Sauveteurs, Toulouse).

Secrétaires : MM. GÉANT (Sauveteurs du Haut-Rhin, Belfort); TAUNAY (Sauveteurs de la Nièvre, Luzy); DE LA NARDE (Société Française de Sauvetage, Paris); Ach. GOELZER (Sauveteurs de la Seine, Paris).

Trésorier : M. RENARD (administrateur délégué, Société Française Sauvetage, Paris).

Commissaires : MM. BLANC (Institut de Sauvetage de la Méditerranée, Marseille); BÉDOR (Sauveteurs de l'Aube, Troyes) ; BONNIOT (Sauveteurs du Midi, Marseille); BODSON (Société Française de Sauvetage et Sauveteurs de la Seine, Paris); BONNE (Société Française de Sauvetage et Sauveteurs de la Seine, Paris) ; TRÉHYOU

(Société Française de Sauvetage et Sauveteurs de la Seine, Paris) ; DESCORS (Société Française de Sauvetage et Sauveteurs de la Seine, Paris).

Délégués : MM. JANSE (Sauveteurs du Loiret, Orléans) ; ROCHE (Sauveteurs d'Indre-et-Loire, Tours) ; RENDU (Sauveteurs de l'Oise, Compiègne) ; PH. GOELZER (Société Française et Sauveteurs de la Seine, Paris) ; DELARUE (Société Française et Sauveteurs de la Seine, Paris).

Les applaudissements unanimes de l'assemblée ratifient ces propositions.

M. le Président donne connaissance des lettres d'excuse qui ont été adressées par :

Sa grâce le duc de Marlborough, lord lieutenant d'Irlande et président de Royal Shipwrecked Mariners Society, lequel délègue ses pouvoirs au Secrétaire général de la Société, M. Edward Lean ;

Sa Grâce le duc d'Argyll, Président de la Société Royale humaine, à Londres ;

M. H. N. Hansen, président de la Société Royale de Sauvetage, à Copenhague (Danemark);

M. Godet, président des Sauveteurs de la Gironde (Bordeaux);

M. Benard, président des Sauveteurs de la Charente (Angoulême) ;

M. Arnould Rogier, président des Sauveteurs de l'Aisne (Chauny) ;

M. Andriot Guérin, président des Sauveteurs de la Nièvre (Lusy), lequel délègue ses pouvoirs à M. Ad. Huard ;

M. le commandant Feraud, président des Sauveteurs

des Alpes-Maritimes (Nice), lequel délègue ses pouvoirs à M. le comte Sérurier;

M. Emile Durand, directeur du journal *le Livre d'Or*, secrétaire de la commission d'organisation du Congrès, et que la maladie retient loin de nous;

M. Louis, docteur, directeur de l'*Indicateur général des Alpes-Maritimes* (Nice).

Puis, passant à l'ordre du jour, pour l'organisation des travaux, M. le président propose la formation de commissions pour l'étude des diverses questions portées au programme des travaux.

Ces commissions siègeront tous les matins, à dix heures, au local ordinaire des séances, et les séances plénières du Congrès auront lieu à deux heures. En vertu de ces propositions et après une discussion à laquelle prennent part divers membres du Congrès, les commissions sont ainsi composées :

1re commission (question 2e) : MM. le commandant Doré, Nadault de Buffon, Roche, Rendu, de Beauvais, de la Narde.

2e commission (questions 3e et 4e) : MM. Janse, Bédor, Delarue, Platel.

3e commission (question 6e) : MM. Nicolle, Bonniot, Janse, Bret, Bédor, Huard, Richel, Blanc.

La question 5e du programme sera traitée spécialement par M. le docteur de Beauvais, médecin en chef de nos Sociétés.

M. le président fait connaître qu'il a été proposé de clôturer le Congrès par un banquet. Cette proposition

est acceptée. Le banquet est fixé au dimanche 21 courant, à l'Hôtel Continental, à raison de 12 francs par couvert.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à quatre heures.

Avant de se séparer, l'assemblée, sur la proposition de M. le président, vote des félicitations à l'Institut de Sauvetage de la Méditerranée, promoteur du premier Congrès international.

Pour le Président :

Signé : HENRI SYLVESTRE,
1er Vice-Président.

Le Secrétaire général,

Signé : H. HUSSENOT.

PROCÈS-VERBAL DE LA 2e SÉANCE

(17 Septembre)

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la Présidence de M. Sylvestre, 1er vice-président du Congrès. A ses côtés prennent place au bureau MM. Lean, 3e vice-président, Richel, 4e vice-président du Congrès, Hussenot, secrétaire général, Goelzer (Achille), de la Narde, Taunay, secrétaires, Renard, trésorier, Delarue, Ph. Goelzer, Janse, Roche, Rendu, délégués. Le service d'ordre est sous la direction de M. Descors, commissaire du Congrès.

L'assistance est nombreuse, et dès le début de la réunion chaque membre a été prié de vouloir bien signer au livre de présence.

M. le Président regrette de devoir commencer par rappeler que l'exactitude doit être absolue, et que les séances devront commencer à deux heures précises ; puis, que, vu la grande abondance de sujets à traiter et de mémoires réunis, il devra veiller strictement à ce que chaque orateur ne dépasse pas la limite précédemment indiquée d'un quart d'heure. Il prie également MM. les membres du Congrès de vouloir bien donner au secrétariat général leurs noms et tous les renseignements les concernant, afin que la liste des membres du Congrès puisse être établie et tenue à jour. Puis, il donne la parole à M. Hussenot, secrétaire général,

pour la lecture du procès-verbal du 16. Le procès-verbal est adopté.

Pour ne pas prolonger indéfiniment la durée des séances, et dans l'intérêt même de la bonne direction des travaux du Congrès, M. le Président prie l'assemblée de déposer sur le bureau, avant chaque séance, le sommaire des propositions qui y seront discutées. Puis, passant à l'ordre du jour, il donne connaissance de la deuxième question du programme, qui fait l'objet de la réunion de ce jour.

M. le commandant Doré, délégué de la Société centrale de secours aux naufragés, a la parole pour quelques communications.

Il expose les dangers et les accidents auxquels sont fréquemment exposés les bateaux sur les fleuves et rivières. Cela provient d'abord de leur faible construction en général, et en second lieu de ce qu'ils sont dépourvus d'embarcations, suite de la nécessité où ils sont de passer sous des ponts. Il fait ressortir en conséquence la nécessité de pourvoir ces transports fluviaux d'appareils propres à faciliter le sauvetage. M. Girard a présenté, dans ce but, une sorte de matelas ou coussin, rempli en liège, qui peut être amarré le long des bastingages, ou employé comme siège et qui en cas de danger serait mis facilement à l'eau.

MM. Chaffaud et Allagnou sont les inventeurs d'une bouée, qui, si elle est d'un emploi difficile pour l'usage personnel, peut, par contre, servir à former des radeaux. Son caractère exceptionnel est sa légèreté et le creux qu'elle présente, où l'on peut prendre place, mettre des aliments, et même, si le temps le permet, fixer des avirons. Des modèles de coussin Girard et de

la bouée Chaffaud et Allagnou sont mis sous les yeux du Congrès.

M. Nadault de Buffon demande la parole pour exprimer le regret de ne pouvoir également soumettre au Congrès le modèle d'une bouée fort ingénieuse, dont l'inventeur, M. Desrues, réside à Quimper. Le grand éloignement est seul cause de ce retard, et l'honorable membre espère que le modèle annoncé pourra être soumis au Congrès avant la fin de la session.

M. le Président résume la discussion et soumet à l'assemblée la résolution suivante, qui est adoptée :

Le Congrès constate l'insuffisance des moyens de sauvetage établis à bord des transports fluviaux ; dit que les moyens de sauvetage établis et à établir seront d'autant plus efficaces, qu'ils seront déposés sur le pont des transports ; appelle l'attention et l'examen sur les bouées, hamacs ou literie de marine (invention Chaffaud et Allagnou) ; le matelas de sauvetage (invention Girard) ; la bouée de sauvetage (invention Desrues) ; et invite les divers inventeurs qui n'ont pas produit leurs inventions devant le Congrès à les produire devant la commission de prorogation du Congrès international.

M. Trehyou, pharmacien principal des Sauveteurs de la Seine et de la Société Française de Sauvetage, présente au Congrès un mémoire sur l'organisation des postes de secours. Ce travail, fait avec beaucoup de soins et d'intelligence, dénote chez son auteur une étude approfondie du sujet. Mais comme il traite spécialement de l'organisation du service de la Société

Française de Sauvetage, il trouverait peut-être plutôt sa place dans les travaux de cette Société.

Continuant l'ordre du jour, M. le Président donne la parole à M. le Dr de Beauvais, pour les communications qu'il a à faire au sujet de la méthode de natation proposée par M. Louvet. Après une discussion à laquelle prennent part : MM. le Dr de Beauvais, Nadault de Buffon, Richel et Louvet, M. le Président soumet au vote du Congrès les deux résolutions suivantes :

1° Le Congrès exprime le vœu que l'étude de la natation, comme l'étude de la gymnastique, fasse partie de l'enseignement dans les écoles normales primaires et par suite dans les écoles primaires, et figure au nombre des matières faisant partie du programme d'examen des écoles normales primaires. Le Congrès s'en rapporte à son président pour obtenir la solution auprès des pouvoirs publics ;

2° Le Congrès accorde ses encouragements à M. Louvet, auteur d'une planche de natation, et faisant la part de l'imprévu et des circonstances dans tout sauvetage de noyé, recommande l'emploi des procédés Louvet et Ferrand (pages 166-167, Baillère et fils, 13, rue Hautefeuille, Paris).

Ces deux résolutions sont adoptées.

M. le Président donne la parole à M. le rapporteur de la première commission ; M. de la Narde, secrétaire du Congrès et rapporteur, dépose le rapport suivant :

1re Commission.

M. le Dr de Beauvais, *président ;*
M. de la Narde, *secrétaire rapporteur ;*
MM. C. Doré, Nadault de Buffon, Roche, Rendu et Bret, *membres.*

MÉMOIRES présentés par MM. Alfred Geyer, Chaffaud, Guillon, Louvet, Humbert et Deviel, Michel et Baudon, lieutenant B. Mason, Nadault de Buffon, Tellier aîné, capitaine J. H. Meyer, Baudot, Girard.

Le bureau se répartit les différents mémoires, pour procéder à leur examen. Plusieurs étant écrits en langues étrangères devront au préalable être traduits.

M. le rapporteur donne lecture du résumé des travaux de la commission.

Ce travail, présenté avec une netteté et une exactitude remarquables, obtient l'approbation unanime de la commission.

En conséquence, le Congrès donne acte à la première commission du dépôt de son rapport; dit que ce rapport sera inséré au procès-verbal, avec l'annexe des pièces justificatives y indiquées. Puis, M. le Président propose aux suffrages du Congrès les résolutions suivantes, formulées dans le rapport de la première commission et qui résument ses travaux.

1° Le Congrès, confiant dans la sollicitude du gouvernement, appelle son attention sur la nécessité de confier aux Sociétés de Sauvetage et de Sauveteurs un certain nombre de fusils et de canons-porte-amarre ; exprime le vœu que le gouvernement favorise le plus

possible l'établissement de postes de surveillance ou de secours le long de la mer ou le long des fleuves ; félicite les sociétés qui ont déjà, par leur initiative et leurs ressources propres, procédé à ces établissements, et engage les autres sociétés de France à suivre ces exemples.

2° Le Congrès demande aux autorités locales d'accorder des subventions servant à rémunérer les sauveteurs mobilisés et à l'installation de postes de secours.

3° Le Congrès recommande à la sollicitude du gouvernement les demandes et les démarches des Sociétés de Sauveteurs et de Sauvetage près des diverses administrations pour éviter les lenteurs et les difficultés qui généralement rendent la transmission difficile.

Ces trois résolutions, mises successivement aux voix, sont adoptées.

M. Bret demande la parole pour présenter quelques communications sur le recrutement du personnel des sauveteurs. Après une discussion assez vive et longue, à laquelle prennent part de nombreux membres, M. le Président propose l'ordre du jour suivant :

Le Congrès, s'en remettant à la sagesse des Conseils administratifs des diverses sociétés de sauvetage et de sauveteurs, pour l'organisation de leurs services, passe à l'ordre du jour.

L'assemblée ratifie par son vote la proposition ci-dessus.

Le Président rappelle au Congrès que la deuxième commission se réunira le jeudi 18 à dix heures du matin et le Congrès à deux heures précises, pour l'examen des questions 3 et 4 du programme.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à quatre heures et demie.

Le Président,

Signé : H. SYLVESTRE,

1er Vice-Président.

Le Secrétaire général,

Signé : H. HUSSENOT.

PROCÈS-VERBAL DE LA 3e SÉANCE

(18 Septembre)

La séance est ouverte à 2 heures 1/2, sous la présidence de M. Henri Sylvestre, 1er vice-président du Congrès.

Ont pris place à ses côtés :

MM. Lean et Richel, vice-présidents;
Hussenot et Bret, secrétaires généraux;
De la Narde, Taunay, Géant, secrétaires;
Achille Goelzer, secrétaire de la séance;
Jause et Roche, conseillers;
Philippe Goelzer et Delarue, délégués du Congrès;
Tréhyou, Bonniot, Blanc, Descors, commissaires;
Renard, trésorier.

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du mercredi 17 septembre, qui est mis aux voix et adopté.

M. le président dépose sur le bureau la liste des membres du Congrès et demande que chacun vérifie l'exactitude des noms, et ajoute ses prénoms, titres et qualités.

M. le président informe le Congrès que M. le marquis de Béthisy, président d'honneur du Congrès de Marseille, a bien voulu venir prendre part à nos travaux et s'est fait inscrire comme membre du Congrès;

au nom de l'assemblée, M. Sylvestre lui souhaite la bienvenue.

Puis, il prie les secrétaires de faire chaque jour, avant l'ouverture de la séance, le dépouillement de la correspondance.

M. le Président donne lecture des communications faites au Congrès.

M. Roqueblave, membre perpétuel des Sauveteurs de la Seine, offre au Congrès des flacons et circulaires de son eau hygiénique pour être employée dans les accidents de toute nature.

M. le secrétaire général est chargé d'accuser réception de cet envoi, en regrettant que le Congrès ne puisse que donner acte du dépôt et le mentionner au procès-verbal.

M. Polo, de Nantes, adresse au Congrès plusieurs exemplaires d'une brochure intitulée : l'*Union des peuples*, qui sont renvoyés aux pièces annexées.

Les statuts d'une Société financière sont renvoyés à l'examen de M. Richel qui les communiquera à la commission de la question 6.

M. le Président félicite les commissaires qui ont mené à bonne fin l'organisation du banquet qui aura lieu dimanche, à sept heures, à l'Hôtel Continental pour la somme de 12 francs. Il prie les membres du Congrès de vouloir bien s'inscrire à l'issue de la séance.

M. le Président, pour éclairer ses collègues, déclare que le président et les vice-présidents sont de droit membres de toutes les commissions et peuvent réclamer la présidence.

M. Serrurier prie de noter que certains immeubles du boulevard Haussmann sont munis de crampons.

M. l'architecte en chef de la Préfecture de police, présent au Congrès, n'est nullement partisan des crampons, qui augmentent la responsabilité du propriétaire, si les scellements sont mauvais. Puis, le fer dans le plâtre se rouille et le jour où on aurait besoin des crampons, ils se détacheraient. Il préfère des instruments complets par eux-mêmes.

Le Congrès constate les services que peut rendre l'échelle mobile, système Smitter, appelle sur cet appareil l'attention des pouvoirs publics et des Sociétés de sauveteurs et de sauvetage, et exprime en outre le vœu qu'à l'exemple de ce qui s'est fait à Paris, au boulevard Haussmann, les constructions nouvelles soient munies, par mesure d'ordre public et aux frais de qui il appartiendra, de crampons en fer dans la façade, pour faciliter l'emploi de cet appareil.

Le rapport de M. Delarue (Jules) cite en outre le sac de MM. Favray et Gruyelles et le descenseur à mouvement Dienert. Il signale le liquide ignifuge de M. Martin et appelle l'attention du Congrès sur l'avertisseur, le révélateur et l'extincteur Banolas.

La commission, en félicitant M. Delarue, émet le vœu que les appareils signalés par lui soient recommandés aux autorités compétentes.

MM. Bret, de la Narde, Martin, Janse et Serrurier, prennent tour à tour la parole; puis M. Richel présente une résolution, modifiée par M. Sylvestre, que le Congrès adopte comme suit :

Diverses inventions ayant besoin, pour être parfaite-

ment comprises, de démonstrations pratiques, le Congrès délègue à la commission de prorogation, qui sera ultérieurement constituée, le soin de procéder à des expériences pour en faire un rapport à la 3e session du Congrès.

M. Bret regrette que l'électricité ne joue pas un rôle plus important en cas d'incendie, et que les postes ne soient pas reliés par des fils télégraphiques.

Proposition Bret : Tout en constatant l'efficacité des systèmes électriques avertisseurs employés en Angleterre, le Congrès recommande l'emploi d'un système de communications intérieures de wagon à wagon, qui pourrait s'effectuer au moyen de fenêtres avec ou sans glaces disposées à une hauteur suffisante.

M. Taunay présente une résolution relative aux Compagnies d'assurances que M. Nadault de Buffon repousse comme attentant à la liberté individuelle et que le Congrès n'adopte pas.

M. le Président donne rendez-vous aux membres du Congrès, demain à 1 h. 3/4, pour assister aux expériences du matafuegos Bânolas.

Le Congrès donne acte de ces communications et appelle l'attention des pouvoirs publics et des Sociétés de sauveteurs et de sauvetage sur ces très utiles inventions.

Le Congrès décide qu'il se réunira samedi, à 1 h. 3/4, pour assister à l'expérience du liquide ignifuge, qu'une commission sera nommée et que son rapport sera annexé aux pièces présentées.

Le Congrès décide également que dimanche matin,

à 10 heures, ses membres assisteront aux expériences du pulsomètre Hall.

M. Nadault de Buffon émet le vœu que les sauveteurs soient revêtus d'un insigne officiel estampillé qui leur permette le libre accès des lieux des sinistres.

Proposition de M. Bret : Au sujet de la proposition de M. Nadault de Buffon, je demande qu'il soit constaté que l'insigne de circulation dont on recommande l'emploi aux Sociétés est en usage dans la Société des Hospitaliers-sauveteurs de Toulouse. (Adopté.)

Sur la demande de M. Richel, cette proposition est renvoyée à l'examen de la 3e commission.

A propos des accidents en chemin de fer, M. Nadault de Buffon demande que le vœu soit émis qu'une glace mobile soit placée entre chaque compartiment de chemin de fer.

M. Commettant craint que ce vœu ne soit contraire à la liberté individuelle et pense qu'une sonnerie, comme celle employée en Angleterre, suffit.

Le Congrès décide que :

En conséquence, le Congrès exprime le vœu que toutes les Compagnies de chemin de fer, suivant l'exemple donné par les Compagnies de Paris-Lyon et du Nord, établissent des signaux électriques avertisseurs sur toutes les lignes à voie unique.

MM. Bret et Chaffard, à propos d'effondrement de tunnels et autres accidents, entretiennent l'assemblée sur la proposition de M. de la Narde; le Congrès passe à l'ordre du jour.

M. Taunay demande que le système avertisseur employé par la Compagnie Paris-Lyon, sur les lignes à voie unique, soit recommandé à toutes les Compagnies.

MM. Lebreton et Geyer expliquent à l'assemblée le fonctionnement des mors de sauvetage dont ils sont les inventeurs.

Le Congrès constate les heureux effets obtenus par l'appareil inventé par M. Lebreton et en recommande l'emploi.

En outre, il délègue MM. de la Narde, Bret, Delarue, Blanc et Hermitte, pour constater à nouveau les effets de l'appareil Geyer et en recommander l'emploi s'il y a lieu.

M. Bedor a eu à examiner deux systèmes pour arrêter les chiens hydrophobes et reconnaît un intérêt à employer un appareil qui facilite la capture d'une bête dangereuse sans crainte pour le courageux sauveteur.

Proposition Nadault, Bret : M. Trehyou a proposé l'emploi du lasso pour les chiens enragés et chevaux emportés.

MM. le marquis de Béthisy, Nadault de Buffon et Trehyou pensent que le Congrès ne peut qu'engager les municipalités à encourager les citoyens courageux qui se dévouent à la recherche des bêtes enragées. Toutefois le système Baudry paraît devoir réunir toutes les conditions de sécurité.

M. le Président rappelle que la 3e commission, rela-

tive à la question 6, se réunira le matin à 10 heures, vendredi et samedi; que demain, vendredi, à 2 heures, aura lieu la séance publique, qui sera consacrée à la communication de M. le Dr de Beauvais et au début de la discussion de la 6e question du programme.

La séance est levée à 4 heures.

P. le Président,

Signé : H. SYLVESTRE
1er vice-président.

L'un des Secrétaires,

Signé : ACHILLE GOELZER

PROCÈS-VERBAL DE LA 4e SÉANCE

(19 Septembre)

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Henri Sylvestre, premier vice-président du Congrès. A ses côtés prennent place : MM. Richel, vice-président; Janse, Delarue, Ph. Goelzer, délégués du Congrès; Hussenot, secrétaire général; Bret, secrétaire général adjoint; De la Narde, Géant, Ach. Goelzer, Taunay, secrétaires; Renard, trésorier; de Beauvais, médecin en chef de la Société française de sauvetage. Le service d'ordre est toujours sous la direction de M. Decors, commissaire du Congrès, dont on ne saurait trop louer le dévouement dans l'accomplissement de ses fonctions. Il est aidé par MM. Bodson, Trehyou, Molina, Blanc, Bedor et Bonniot, commissaires du Congrès.

La parole est à M. Ach. Goelzer, secrétaire du Congrès, pour la lecture du procès-verbal de la veille. Le procès-verbal est adopté.

M. le Président donne connaissance au Congrès de la correspondance du jour. Mme la baronne de Pages, médaillée de 3 médailles d'honneur du gouvernement, adresse quelques notes sur le produit qu'elle appelle l'anti-flamme, et dont elle met gratuitement la formule dans le domaine public, afin que tout le monde puisse en bénéficier et s'en servir. Le Congrès vote des remerciements à Mme la baronne de Pages.

M. Bouillin, inventeur d'une muselière, soumet au Congrès un exemplaire de son invention. M. le Ministre du commerce et de l'agriculture a informé M. Bouillin, par dépêche en date du 16 août dernier, que le modèle était envoyé à l'École vétérinaire d'Alfort, afin qu'il soit examiné au point de vue physiologique. Le Congrès donne acte de la communication de la réponse du ministre.

Un honorable anonyme, qui signe des initiales W.-A.-B, rappelant ce qui s'est passé à propos d'un docteur qui, atteint du virus rabbique, a été sauvé par un bain russe chauffé à un très haut degré, exprime le désir que des essais conclusifs fussent encouragés par le gouvernement sur cette méthode facile et à la portée de tous. Le Congrès donne acte de la communication et remercie son auteur.

M. Grimbert, conducteur des ponts et chaussées, offre au Congrès un sablon sulfureux dont il est l'inventeur et destiné à porter secours aux chevaux sur un sol glissant ou rendant le démarrage difficile. Le Congrès donne acte du dépôt.

Le Congrès accorde ses encouragements à M. Labiscarre, inventeur d'une bouée de sauvetage, très bonne pour les entrées de rivières, mais dont le prix est un peu élevé.

M. Brière, secrétaire du journal *la Réforme des chemins de fer*, offre au Congrès son travail sur l'amélioration des transports; dont acte.

M. le Président adresse, au nom du Congrès, des remerciements à la presse, dont les représentants ont suivi jusqu'à présent, avec sollicitude, les réunions

quotidiennes et fait connaître au public les importants résultats acquis par le Congrès jusqu'à ce jour. En vue de faciliter le travail de MM. les reporters, M. le Président les informe qu'à l'issue de chaque séance un résumé sera établi par les soins du secrétariat du Congrès et mis à leur disposition de suite.

Passant à l'ordre du jour, M. le Président donne la parole à M. le Dr de Beauvais pour traiter la question 5e du programme : Traitement des asphyxiés par l'oxyde de carbone, au moyen des inhalations du gaz oxygène et des injections sous-cutanées d'éther sulfurique.

Dans une conférence savante, riche en exemples nombreux, M. le Dr de Beauvais charme et captive ses auditeurs, dont les applaudissements fréquents lui témoignent tout l'intérêt qu'ils portent à ses communications.

Des appareils installés sur le bureau et fonctionnant au fur et à mesure des démonstrations démontrent l'efficacité et la facilité des méthodes décrites. M. le docteur termine sa communication par un vœu parti du cœur, en adjurant les sauveteurs d'unir leurs efforts pour conserver la vie humaine et arracher à tous les dangers nos semblables, afin de pouvoir, à l'heure du dernier sommeil, s'endormir en disant : J'ai bien vécu et bien mérité de mon pays, notre chère France.

Des applaudissements unanimes accueillent ce vœu de notre cher docteur et lui montrent que sa parole a un écho dans tous les cœurs.

M. le Président se fait l'interprète du Congrès en lui présentant la résolution suivante :

Le Congrès remercie chaleureusement M. le Dr de Beauvais de ses communications, dit que le procédé détaillé dans le rapport très savant du docteur est complémentaire des procédés énoncés au Congrès de Marseille par M. le Dr Bos, d'après la méthode Silvester et Paccini; recommande à qui de droit le traitement des asphyxiés par l'oxyde de carbone, au moyen des inhalations du gaz oxygène et des injections sous-cutanées d'éther sulfurique; dit que ce rapport sera imprimé *in extenso* dans les actes du Congrès.

Cette résolution est adoptée.

M. le Président rappelle tout l'intérêt qui s'attache aux produits exposés dans l'exposition de sauvetage. M. Richel, se faisant l'interprète des exposants, demande que les engins présentés par eux et qui n'ont pu être examinés par les commissions, soient de nouveau soumis à une commission chargée de rédiger un rapport sur les appareils les plus utiles. M. le Président, sur sa proposition, propose pour lundi, 22 courant, à 9 h. 1/2, la réunion d'une commission dans ce but, composée de MM. Richel, De la Narde, Descors, Ach. Goelzer, Caligny et en général tous les membres du bureau du Congrès qui se trouveront à Paris.

Cette proposition est adoptée.

M. le Président fait connaître qu'avant la séance une nouvelle expérience d'extinction par l'appareil Mata-Fuegos, système Bânolas, a eu lieu en présence des membres du Congrès. Cette expérience ayant pleinement réussi, M. le Président propose au Congrès de constater le mérite de l'extincteur Bânolas et d'en recommander l'usage aux pouvoirs publics.

Cette proposition est adoptée.

M. Trehyou, pharmacien principal de la Société Française de Sauvetage et de la Société des Sauveteurs de la Seine, demande la parole pour présenter au Congrès une boîte de secours d'un nouveau modèle, imaginée par M. Barillon.

Le Congrès adresse ses remerciements à l'inventeur; mais ne connaissant pas le prix de la boîte, il lui est impossible de statuer à son égard. Son usage sera recommandé aux Sociétés de sauvetage et de sauveteurs.

M. Richel présente au Congrès ses observations sur le mors Geyer, qu'il a été chargé d'examiner. Cette invention est digne de l'attention des Sociétés de sauveteurs et de sauvetage, et le Congrès décide l'insertion de cette observation au procès-verbal.

La question du programme à l'ordre de la séance de ce jour étant épuisée et suivant l'ordre du jour adopté la veille, M. le Président fait connaître à l'assemblée que la discussion de la question 6e va commencer, et fait connaître que la 3e commission chargée de l'étude de cette question s'est réunie ce matin à 10 heures. Elle se compose de MM. Richel, président; Bret, Blanc, Bédor, Nicolle, Bonniot, Janse, Ad. Huard.

M. Blanc, secrétaire du 1er Congrès et membre de la commission, est nommé rapporteur.

M. le Président donne la parole au rapporteur pour faire connaître le compte rendu des travaux. Il expose qu'au début de la séance M. le vice-président Lean a présenté un mémoire en français faisant connaître les immenses bienfaits accomplis par la Société royale de sauvetage des naufragés, dont il est le secrétaire

général à Londres. La commission applaudit ce travail et vote des félicitations à son auteur en le priant de les reporter également à sa Société.

La commission passe ensuite à l'examen du mémoire de M. Nadault de Buffon, sur le projet de Fédération internationale française des Sociétés de sauvetage, de sauveteurs et humanitaires.

M. le Président Sylvestre prie M. le rapporteur de vouloir bien interrompre son rapport, pour donner la parole à l'honorable auteur du projet, en le priant de vouloir bien en faire lui-même connaître la substance au Congrès.

Avec cette éloquence entraînante dont il a le secret, et dans des termes élevés empreints du plus pur patriotisme, l'honorable Président des Sauveteurs Bretons donne sommairement quelques détails sur son projet. Il ajoute que déjà, au premier Congrès tenu à Marseille en 1878, plusieurs de ses collègues ont partagé son opinion. Ce sont MM. Berthereau, président des Hospitaliers d'Afrique ; Godet, président des sauveteurs de la Gironde ; Rogier, président des sauveteurs de l'Aisne; Sylvestre, président de l'institut de sauvetage de la Méditerranée ; docteur Dubois, président des sauveteurs de la Haute-Vienne ; Bédor, président des sauveteurs de l'Aube ; Bret, président des hospitaliers sauveteurs de Toulouse.

L'assemblée reste suspendue aux lèvres du brillant orateur dont les accents la charment et la séduisent. M. le Président, se faisant l'interprète du sentiment général, propose au Congrès la résolution suivante qui est adoptée à l'unanimité :

Le Congrès remercie chaleureusement M. Nadault

de Buffon de sa communication, prend en considération l'idée-mère de son projet, c'est-à-dire l'union organisée des Sociétés de sauveteurs et de sauvetage en France ; exprime le vœu que cette idée soit acceptée par les Sociétés de sauveteurs et de sauvetage ; délègue la commission de prorogation à constituer pour porter son examen sur le projet des statuts rédigés par M. Nadault de Buffon, et dit que la commission de prorogation devra saisir le 3e Congrès international pour délibérer sur la mise en pratique de tout ou partie des projets de l'honorable M. Nadault de Buffon.

En raison de l'heure avancée, M. le Président remet au lendemain la continuation de la discussion de la question 6e.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président,
Signé : H. SYLVESTRE,
1er vice-président.

Le Secrétaire général,
Signé : H. HUSSENOT.

PROCÈS-VERBAL DE LA 5e SÉANCE

(20 septembre 1879)

La séance est ouverte à 2 heures 1/2 sous la présidence de M. H. Sylvestre, premier vice-président du Congrès. A ses côtés prennent place MM. Delarbre et Richel, vice-présidents; Janse et Goelzer, délégués du Congrès ; Hussenot, secrétaire général; Bret, secrétaire général adjoint; de la Narde, A. Goelzer, Géant, Taunay, secrétaires ; Renard, trésorier. Le service d'ordre, sous la présidence de M. Descors, est assuré par les soins de MM. Molina, Bodson, Blanc, Bédor, Bonniot, commissaires. M. le Ct Doré, administrateur délégué de la Société de secours aux naufragés, et Nicolle, directeur de l'Exposition, sont invités à venir prendre place au bureau.

La parole est à M. le secrétaire général pour la lecture du procès-verbal de la séance de la veille. Après quelques rectifications présentées par MM. Molina et Bret, le procès-verbal est adopté.

M. le Président communique au Congrès les excuses de M. Trehyou, commissaire du Congrès, qui a été blessé hier au cours d'une expérience. Le Congrès témoigne ses regrets à M. Trehyou et espère son prompt rétablissement.

M. Barillon, qui a déposé la veille sur le bureau du Congrès une boîte de secours d'un modèle spécial, demande à faire connaître que le prix d'une telle boîte

est de 150 francs. Il fait hommage de la boîte qu'il a apportée et offre de faire connaître tous les renseignements désirables à tous les préfets qui lui en feront la demande.

La 2e commission demande à présenter quelques communications complémentaires sur les porte-échelles de sauvetage pour incendie, système Smitter et Ce. Son prix de revient est peu élevé, l'appareil à deux roues coûte 1,500 francs. L'appareil à quatre roues avec sa pompe complète est de 3,500 francs. La commission recommande l'emploi de ces appareils. Le Congrès donne acte de ces communications et adopte les conclusions de la 2e commission.

M. Payrol, inventeur d'un appareil de sauvetage en liège et fil goudronné, fait don à la Société française de son appareil. Le Congrès lui adresse ses remerciements.

M. l'ingénieur Borghi, de Neufmoulin, présente tant en son nom qu'au nom de M. Porta, quelques considérations sur l'échelle dont ce dernier est l'inventeur, et en son nom un mémoire sur divers moyens de prévenir les accidents de chemin de fer. Le Congrès adresse ses remerciements à MM. Borghi et Porta.

M. le Ct Doré demande la parole pour renouveler l'offre si obligeante qu'il a faite la veille au nom de la Société centrale de secours aux naufragés, dont il est l'administrateur délégué, de se mettre à la disposition de toutes les Sociétés qui pourraient avoir besoin de renseignements. M. Doré dépose sur le bureau la nomenclature des engins adoptés par la Société, portant en regard les prix agréés par le minis-

tère de la marine. Sur la proposition de M. Bret, des remerciements sont votés à l'unamité à M. le Ct Doré.

M. le Président donne la parole à M. le rapporteur de la 3e commission, pour faire connaître au Congrès le résumé de ses travaux. Cette commission est composée de MM. Richel, président ; Nicolle, Bonniot, Janse, Bret, Bédor et Huard ; Blanc, rapporteur.

Continuant la lecture de son travail au point où il a été interrompu la veille, M. le rapporteur expose que M. Bédor, membre de la commission, a proposé un vœu tendant à ce que le gouvernement s'occupât des veuves et des orphelins des sauveteurs morts au champ d'honneur, au même titre que pour les veuves et les orphelins des militaires. M. Bédor est appelé à développer lui-même sa proposition devant le Congrès, ce dont il s'acquitte avec énergie. Des applaudissements accueillent cette proposition.

Le rapport fait connaître ensuite que M. Bonniot, membre de la commission, a déposé un mémoire sur l'avantage qui doit résulter de la formation de caisses de retraites ainsi que des assurances collectives.

M. Bonniot est autorisé à présenter quelques développements, à la suite desquels M. le Président propose l'ordre du jour suivant, conforme aux conclusions de la commission :

Le Congrès recommande aux membres des Sociétés de sauvetage et de sauveteurs l'institution des assurances en cas de décès et en cas d'accidents, ainsi que celle des caisses de retraites telle qu'elle est organisée par la loi de 1868, et renouvelant le vœu émis par le

premier Congrès international de Marseille et renouvelé par M. Bédor, appelle l'attention du gouvernement sur le sort de la veuve et des enfants des sauveteurs morts de faits de sauvetage.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

La suite du rapport fait connaître que sur la question de l'uniformité de l'insigne diverses propositions ont été déposées par MM. Hermitte, Blanc, Rendu, Nusbaumer, Nadault de Buffon et Bret. La proposition de M. Rendu ayant obtenu la priorité dans la commission, il en est donné connaissance au Congrès. Elle porte sur ce fait que les abus qui se sont glissés depuis quelque temps dans le port des insignes ne doivent pas être tolérés plus longtemps, bien que ces réformes puissent d'un autre côté devenir pour quelques Sociétés une cause de diminution de revenus financiers. Afin d'éviter ces deux écueils, l'honorable préopinant propose de décider qu'à l'avenir il ne soit plus porté que deux insignes : celui de la Société à laquelle on appartient par sa localité et celui de la Société à laquelle on rend visite. En un mot, on ne pourrait plus porter dans les réunions que les décorations officielles et en plus deux insignes de Sociétés.

M. Taunay, tout en constatant que chacun est d'un avis unanime contre l'abus des insignes, croit néanmoins que des considérations pécuniaires importantes militent en faveur des insignes multiples, et propose que : considérant qu'il est juste de récompenser les membres honoraires, qui par leur influence et leur fortune contribuent à soutenir les Sociétés, le Congrès émette le vœu que le gouvernement crée des décora-

tions civiques, avec classes, ainsi que cela se pratique en Belgique et dans d'autres pays. Ces décorations seraient, sur la proposition des présidents, décernées à ces membres honoraires d'après l'importance et la durée de leurs services.

Cette proposition n'est pas adoptée.

M. Hermitte est appelé à faire connaître la proposition qu'il a déposée avec M. Blanc et disant : Le Congrès exprime le vœu que le gouvernement amène à un type uniforme les insignes des diverses Sociétés de sauveteurs et de sauvetage de France. Il donne en outre la description de l'insigne et du ruban proposés. M. Hermitte défend avec une chaleur toute méridionale sa proposition. M. De la Narde succède à M. Hermitte pour défendre la même proposition. Dans un exposé plein de traits vifs et brillants, il s'élève contre les scandales dont est cause l'abus des insignes et conclut en demandant qu'il ne soit plus autorisé qu'un insigne unique et distinctif pour les sauveteurs, insigne pareil pour toute les sociétés.

M. Huard, membre de la 3e commission, qui a contribué à la fondation de si nombreuses sociétés tant en France qu'à l'étranger, combat la proposition Rendu. Il déclare que sans médailles il n'y a pas de sociétaires et surtout pas de membres honoraires. Il cite des exemples tendant à prouver que l'amour-propre en vue des insignes a engendré des sauveteurs.

M. Bret, membre de la commission, expose que la question budgétaire a été le grand argument qui a agi sur la commission, bien qu'en principe la commission soit d'accord sur l'unification. De concert

avec M. Huard, il dépose la proposition suivante : Le Congrès, considérant que des abus graves se sont produits dans le port des insignes, serait d'avis d'adopter la proposition de MM. Hermitte et Blanc, comme le moyen le plus radical d'empêcher ces abus ; mais sur les explications de plusieurs présidents, il décide que, pour des raisons budgétaires, la diversité des insignes doit être maintenue, mais sagement réglementée.

M. de la Narde combat cette proposition et insiste de nouveau pour l'unification, conformément aux conclusions qu'il a précédemment posées.

M. Bédor demande la parole pour un fait personnel et expose qu'en venant aux assemblées revêtu des nombreux insignes qui lui ont été décernés, il aurait cru, en agissant autrement, manquer aux Sociétés qui l'ont honoré.

Personne ne demandant plus la parole sur la question, M. le Président clot la discussion, et, résumant les débats, déclare qu'il y a lieu de procéder au vote sur les deux propositions réellement en présence : la proposition Hermitte-Blanc et la proposition Bret-Huard.

La première ayant obtenu la priorité de proposition est mise aux voix. Il est procédé au vote par main levée. Après la contre-épreuve, le Congrès, à une grande majorité, adopte le vœu en faveur de l'unification de l'insigne.

Conformément aux propositions soumises par MM. Hermitte et Blanc, ce vote acquis, le Président, avec le vote de l'Assemblée, déclare qu'il n'y a pas lieu de maintenir à l'ordre du jour la proposition Rendu.

Passant à l'ordre du jour, M. le Président prie M. le Rapporteur de continuer sa lecture. Ce dernier fait connaître que M. Huard, parlant sur les propositions Nusbaumer, Nadault de Buffon, Vuillermedunand et Feraud, relative à la fondation de maisons de refuge pour les sauveteurs invalides et leur famille, rappelle qu'à l'assemblée générale de juin 1870 la Société des Sauveteurs de la Seine a créé, par une décision, les invalides du dévouement et qu'une souscription a été ouverte pour cette fondation. M. Nadault de Buffon demande qu'aux noms précédemment cités soit ajouté celui de Mme Merlier, dont tout le monde connaît les généreux projets, et M. le comte Serrurier demande qu'on ajoute également les Sociétés étrangères.

Sous ces réserves et dans ces conditions, le Congrès vote de vifs remerciements à ces bienfaiteurs de l'humanité.

Mme la baronne de Pages dépose une proposition relative au port des insignes. La question étant résolue par un vote précédent, le Congrès passe à l'ordre du jour.

M. le Rapporteur expose la discussion du deuxième paragraphe de la question 6e : Rapport des Sociétés de Sauveteurs et de Sauvetage entre elles.

MM. Hermitte et Blanc, membres de la Commission de prorogation de la 1re session du Congrès de sauvetage, sont les auteurs d'une proposition tendant à ce que le Congrès exprime le vœu que le membre d'une Société de secours mutuels, dont le livret serait à jour, tombant malade au cours d'un voyage dans

une ville où fonctionnerait une Société de secours mutuels, puisse recevoir, par l'intermédiaire de cette Société, l'indemnité de chômage de maladie ainsi que les soins médicaux et pharmaceutiques. Le but pourrait être obtenu au moyen de l'une des deux combinaisons suivantes :

1° Toute société de secours mutuels verserait au trésorier de la commission de prorogation du Congrès international une quotité de sociétaire, qui, comme une prime d'assurances, rembourserait à qui de droit les paiements effectués ;

2° L'entente directe de Société à Société arriverait au même résultat, si chaque Société émettait deux livrets en blanc donnant droit aux soins médicaux et pharmaceutiques ; dans ce cas, la Société intéressée devrait, dans la quinzaine de l'avis qui lui serait donné, rembourser le paiement des semaines et la dépense des soins médicaux et pharmaceutiques, proportionnelle au temps de la maladie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, avec recommandation de la solution pratique indiquée par l'application de l'article 2.

MM. Hermitte et Blanc déposent en outre la proposition suivante :

Le Congrès exprime le vœu que le règlement intérieur des Sociétés de sauvetage et de sauveteurs interdise à tout sociétaire d'entrer en litige avec un autre sociétaire avant de s'être présenté devant trois délégués du Conseil d'administration pour, contradictoirement avec son adversaire, y exposer ses prétentions ; les délégués devront essayer une conci-

liation et, en tant que besoin serait, proposer aux parties l'arbitrage amiable de trois nouveaux délégués pris aussi dans le Conseil.

MM. Nadault de Buffon et Bret demandent la parole pour faire connaître que, dans les Sociétés dont ils sont présidents, fonctionnent déjà des institutions analogues sous les noms de Comité de contentieux et de Conseil de discipline.

M. le marquis de Bethisy ajoute qu'il en est de même dans les Sociétés fondées par le regretté baron Taylor.

Le Congrès donne acte de ces communications et adopte la proposition de MM. Hermitte et Blanc.

M. Bret émet le vœu que le Congrès obtienne du Gouvernement un décret d'un texte précis autorisant le Sauveteur médaillé pour fait de sauvetage à porter comme le fait le titulaire de la Légion d'honneur, de la médaille militaire ou d'un ordre étranger, le ruban sans l'insigne. Il ajoute qu'il a préparé un mémoire développant ces conclusions.

Le Congrès donne acte à M. Bret de son vœu et ordonne le dépôt du mémoire aux archives du Congrès.

M. Richel demande la nomination d'une commission pour l'examen des appareils de natation exposés dans la section de la Société française. Le Congrès décide que cette commission sera composée de MM. Richel, de la Narde, Bret, Roche, Louvet, Bodson. Sur la proposition de M. Boissou, membre du Congrès, le Congrès décide que le Congrès international annuel, à l'instar de ce qui s'est fait à Paris, soit complété par une Exposition de sauvetage.

M. Géant, délégué des sauveteurs du Haut-Rhin français, demande qu'en présence de ce qu'il a vu à Paris la statue de Strasbourg ornée de deuil, les insignes de la Société soient également voilés de deuil.

M. le Président, se faisant l'interprète du Congrès, répond à l'honorable délégué que, cette question étant d'ordre intérieur, le Congrès n'a pas qualité pour la résoudre, mais qu'il le prie d'être porteur de la sympathie fraternelle du Congrès pour nos camarades de Belfort. Cette communication du président est applaudie à l'unanimité.

M. Janse présente un rapport sur les expériences de l'ignifuge Martin, qui ont eu lieu avant la séance. Ce procédé rend ininflammables tous les corps combustibles. Le Congrès adopte les conclusions du rapport qui recommandent l'emploi aussi général que possible de ce procédé.

M. Huvelle, membre honoraire perpétuel des sauveteurs de la Seine, demande que des modifications soient apportées à la forme de rédaction actuelle des diplômes. Cette question étant d'ordre intérieur est renvoyée à l'examen de MM. les présidents des diverses Sociétés.

Sur la demande de M. Bret, le Congrès émet le vœu que tous les diplômes ne sortent des archives qu'après avoir été immatriculés avec indication du nom des sociétaires.

M. Bret demande qu'à l'instar de ce qui se passe dans les Sociétés des sauveteurs Bretons et des sauveteurs de Reims, le Congrès décide la création d'un insigne de circulation destiné à faire reconnaître faci-

lement les sauveteurs, lors des sinistres. Cette demande est renvoyée à la commission de prorogation.

M. le docteur de Beauvais fait connaître qu'il est chargé par son confrère, M. Voisin, médecin de la ville de Paris, de proposer aux membres du Congrès la visite de l'un des pavillons de secours organisés par les soins du service médical municipal.

Le Congrès remercie M. le docteur Voisin de cette proposition, pour l'exécution de laquelle le jour et l'heure seront ultérieurement fixés.

Avant de procéder au vote relatif à la formation de la commission de prorogation, M. Bret demande qu'il soit créé un service spécial des archives des Congrès, avec un personnel fixe et dans un local permanent. Cette proposition est adoptée en principe, mais renvoyée à l'étude de la commission de prorogation.

M. le Président demande la parole pour exposer ce qu'est la commission de prorogation et la nature de ses fonctions. Il rappelle ce qui s'est passé en 1878, à cette occasion, au Congrès de Marseille. En conséquence, il propose pour la commission de prorogation de la 2e session du Congrès international la commission d'organisation de la 2e session du Congrès, en remplaçant M. Emile Durand, malade, par M. Hussenot, secrétaire-général du Congrès.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le Président annonce que le Congrès, ayant épuisé l'étude des questions portées à son programme, va se terminer. Mais il ne veut pas quitter le fauteuil de la présidence sans adresser ses remerciements au

Congrès pour l'assiduité avec laquelle MM. les membres ont suivi les séances, pour l'empressement que MM. les exposants ont mis à faire connaître leurs produits, enfin pour la façon gracieuse avec laquelle chacun s'est efforcé de faciliter au Président l'accomplissement de sa tâche.

Des applaudissements unanimes accueillent ces adieux de l'honorable Président.

Sur la demande de M. Huvelle, membre du Congrès, M. Nadault de Buffon se fait l'interprète du Congrès pour remercier M. le Président de toute sa sollicitude et de la façon intelligente et énergique dont il a conduit les travaux du Congrès.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la deuxième session du Congrès international de sauvetage est close à cinq heures.

Le vice-président,

Signé : Ch. RICHEL.

4e Vice-Président.

Le secrétaire-général,

Signé : H. HUSSENOT.

RAPPORTS

DES

RAPPORTEURS DES TROIS COMMISSIONS

RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS

I

Sauvetage le long des fleuves et canaux, etc., etc.

Ont pris part à la discussion : MM. C. Doré, docteur de Beauvais, Richel, Louvet, Bret, Nadault de Buffon, de la Narde.

Le Congrès constate l'insuffisance des moyens de sauvetage installés à bord des transports fluviaux ; dit que les moyens de sauvetage établis et à établir seront d'autant plus efficaces qu'ils seront déposés sur le pont des transports; appelle l'attention et l'examen sur les bouées, hamacs ou literie de marine (invention Chaffaud); le matelas de sauvetage (invention Girard); la bouée de sauvetage (invention Desrues), et invite les divers inventeurs qui n'ont pas produit leurs inventions devant le Congrès à se produire devant la commission de prorogation du Congrès international.

Le Congrès exprime le vœu que l'étude de la natation, comme l'étude de la gymnastique, fasse partie de l'enseignement dans les écoles normales primaires et par suite dans les écoles primaires, et figure au nombre des matières faisant partie du programme d'examen des écoles normales primaires. Le Congrès s'en rapporte à son président pour obtenir la solution auprès des pouvoirs publics.

Le Congrès, confiant dans la sollicitude du gouver-

nement, appelle son attention sur la nécessité de confier aux Sociétés de Sauvetage et de Sauveteurs un certain nombre de fusils et de canons porte-amarres; exprime le vœu que le gouvernement favorise le plus possible l'établissement de postes de surveillance ou de secours le long de la mer ou le long des fleuves; félicite les Sociétés qui ont déjà, par leur initiative et leurs ressources propres, procédé à ces établissements, et engage les autres Sociétés de France à suivre ces exemples.

Le Congrès demande aux autorités locales d'accorder des subventions servant à rémunérer les sauveteurs mobilisés et à l'installation des postes de secours.

Le Congrès recommande à la sollicitude du gouvernement les demandes et les démarches des Sociétés de Sauveteurs et de Sauvetage près des diverses administrations, pour éviter les lenteurs et les difficultés qui généralement rendent la transmission difficile.

II ET III

Sauvetage en cas d'incendie, etc., etc.

Ont pris part à la discussion : MM. le comte Sérurier, J. Delarue, Bret, Commettant, Nadault de Buffon.

Le Congrès invite les Sociétés de Sauveteurs et de Sauvetage de France à exercer leurs sociétaires aux manœuvres de brancardiers et d'infirmiers.

Le Congrès constate les services que peut rendre l'échelle mobile système Smitter, appelle sur cet appareil l'attention des pouvoirs publics et des Sociétés de Sauveteurs et de Sauvetage, et exprime, en outre, le vœu qu'à l'exemple de ce qui s'est fait à Paris au bou-

levard Haussmann, les constructions nouvelles soien munies, par mesure d'ordre public et aux frais de qui il appartiendra, de crampons en fer dans les façades pour faciliter l'emploi de cet appareil.

Tout en constatant l'efficacité des systèmes électriques avertisseurs employés en Angleterre, le Congrès recommande l'emploi d'un système de communications intérieures de wagon à wagon qui pourrait s'effectuer au moyen de fenêtres avec ou sans glaces disposées à une hauteur suffisante.

Le Congrès exprime le vœu que toutes les Compagnies de chemins de fer, suivant l'exemple des Compagnies Paris-Lyon et du Nord, établissent des signaux électriques avertisseurs sur toutes les lignes à voie unique.

IV

Traitement des Asphyxiés par l'Oxyde de Carbone.

Conférence de M. le Dr de Beauvais.

Le Congrès recommande à qui de droit le traitement des asphyxiés par l'oxyde de carbone, au moyen des inhalations du gaz oxygène et des injections sous-cutanées d'éther sulfurique.

V

Rapports des Sociétés de Sauvetage avec les pouvoirs publics. Rapports des Sociétés entre elles. Réforme pour amener à un type uniforme les insignes.

Ont pris part à la discussion : MM. Bédor, Bonniot, Hermitte, Blanc, de la Narde, Huard, Bret et Richel.

Le Congrès recommande aux Sociétés de Sauveteurs et de Sauvetage l'institution des assurances en cas de décès et en cas d'accidents, et ainsi que celle des caisses de retraites, telle qu'elle est organisée par la loi de 1868, et, renouvelant le vœu émis par le Congrès international de Marseille et renouvelé par M. Bédor, appelle l'attention du gouvernement sur le sort de la veuve et des enfants des sauveteurs morts de fait de sauvetage.

Le Congrès exprime le vœu que le gouvernement amène à un type uniforme les insignes des diverses Sociétés de sauvetage et de sauveteurs de France.

Le Congrès exprime le vœu que le membre d'une Société de secours mutuels, dont le livret serait à jour, tombant malade au cours d'un voyage dans une ville où fonctionnerait une Société de secours mutuels, puisse recevoir par l'intermédiaire de cette Société l'indemnité de maladie ainsi que les soins médicaux et pharmaceutiques ; le but pourrait être obtenu par la combinaison suivante : l'entente directe de Société à Société, chacune d'elles émettant deux livrets en blanc donnant droit aux soins médicaux et pharmaceutiques ; dans ce cas, la Société intéressée devrait, dans la quinzaine de l'avis qui lui serait donné, rembourser le payement des semaines et la dépense des soins médicaux et pharmaceutiques proportionnelle au temps de la maladie.

Le Congrès exprime le vœu que le règlement intérieur des Sociétés de Sauvetage et de Sauveteurs interdise à tout sociétaire d'entrer en litige avec un autre sociétaire avant de s'être présenté devant trois délégués du Conseil d'administration, pour, contradictoire-

ment avec son adversaire, y exposer ses prétentions; les délégués devront essayer une conciliation, et, en tant que besoin, proposer aux parties l'arbitrage amiable de trois nouveaux délégués pris aussi dans le Conseil.

Le Congrès, dans l'intervalle de l'une à l'autre session, est représenté par une commission de prorogation et par une délégation auprès du gouvernement.

La commission de prorogation porte à la connaissance des Sociétés les communications relatives à la théorie du sauvetage et les actes de sauvetage accomplis.

Elle est chargée de la préparation et du choix du lieu de réunion du Congrès.

Président :

M. E.-H. TURQUET, sous-secrétaire d'Etat ; président de la Société française de sauvetage.

Vice-Présidents :

MM. H. SYLVESTRE, président de l'Institut de sauvetage de la Méditerranée ; président de la 1re session du Congrès.

RICHEL, président du comité de la Société française de Sauvetage.

Secrétaire :

M. H. HUSSENOT, secrétaire général du Congrès; secrétaire de la Société française de Sauvetage.

Membres :

MM. O. Bos, vice-président de l'Institut de sauvetage de la Méditerranée ;

J. Delarue, administrateur de la Société française de Sauvetage ;

De la Narde, administrateur de la Société française de Sauvetage ;

Ph. Goelzer, vice-président de la Société française de sauvetage, délégué officiel du Congrès ;

A. Goelzer, secrétaire du comité de la Société française de Sauvetage ;

Picard, administrateur de la Société française de Sauvetage ;

Renard, administrateur délégué de la Société française de Sauvetage.

Elle a son siège à Paris, 60, rue Monsieur-le-Prince, où toutes les communications doivent lui être adressées.

Le Président du Congrès de sauvetage, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts,

Edmond TURQUET.

Le secrétaire-général,

H. HUSSENOT.

RAPPORT DE M. DE LA NARDE

Rapporteur, membre du Conseil d'administration

Séance de la 1re Commission

(17 septembre 1879)

Sauvetage le long des fleuves et canaux, moyens préventifs; postes de secours; engins de sauvetage; de la meilleure manière de saisir un homme qui se noie et de l'amener au rivage; des moyens propres à l'enseignement de la natation.

Commission. — La commission se réunit à 10 heures.

Membres de la commission : MM. le Dr de Beauvais, officier de la Légion d'honneur; le commandant C. Doré, chevalier de la Légion d'honneur; Nadault de Buffon, officier de la Légion d'honneur; Rendu; Bret; Roche; A. de la Narde, chevalier de la Légion d'honneur.

Bureau. — M. le Dr de Beauvais, président; M. A. de la Narde, secrétaire.

Mémoires. — Douze mémoires sont présentés; les noms des auteurs de ces mémoires sont :

MM. Alfred Geyer, Chaffaud, Guillou, D. Louvet, Humbert et Devied, Michel et Beaudon, lieutenant B. Mason, Nadault de Buffon, Tellier aîné, capitaine J.-M. Meiyer, Baudot, Girard.

M. le président donne la parole à M. Nadault de Buffon.

M. Nadault de Buffon demande que la commission

écarte de la discussion tous les mémoires qui ne se rattachent pas d'une façon immédiate à la question, qui est bien celle-ci : traiter de tout ce qui a rapport au sauvetage le long des fleuves, canaux; moyens préventifs, postes de secours, etc., etc., sauf ensuite à examiner les mémoires des inventeurs et à les discuter.

Répartition des mémoires. — Le bureau répartit entre ses membres les mémoires à étudier, de la manière suivante :

M. le commandant Doré. — Mémoires Alfred Geyer, Chaffaud, Humbert et Devied, lieutenant B.-M. Mason, Tellier aîné, capitaine J.-M. Meiyer, Girard.

M. Nadault de Buffon. — Mémoire E. Guillou.

M. le docteur de Beauvais. — Mémoire D. Louvet.

M. A. de la Narde. — Mémoires Michelet et Beaudon, Baudot.

M. Bret. — Mémoire Nadault de Buffon.

M. le commandant Doré demande la parole.

M. le commandant Doré : Bien que le programme ne comporte que le sauvetage sur les fleuves et sur les canaux, il croit que l'œuvre du sauvetage doit être considérée dans son ensemble et que son étude permet de relier le sauvetage maritime au sauvetage sur les fleuves et canaux; il pense être utile à l'œuvre en lui apportant l'expérience de la Société centrale de secours aux naufragés.

La Société centrale de secours aux naufragés n'a pas plus de quatorze années d'existence; avant sa fondation, il n'y avait sur nos côtes, en dehors de quelques postes spéciaux établis dans nos ports maritimes, aucun engin de sauvetage; les riverains assistaient souvent, trop souvent hélas! aux drames terribles de la mer,

en simples et impuissants spectateurs ; on essayait bien avec des engins imparfaits de porter secours aux naufragés en détresse, mais souvent les bateaux mal construits, mal équipés dont on se servait augmentaient, au contraire, le nombre des victimes. — Cependant l'Angleterre avait déjà fondé une Société de secours aux naufragés; aussi, lors de sa fondation, la Société de secours aux naufragés s'inspira de la Société anglaise déjà fondée ; toutefois avec cette différence : la Société anglaise ne comprenait dans ses engins que les embarcations de sauvetage, les canons et les fusils porte-amarres étaient confiés aux soins de Compagnies spéciales, entretenues par le gouvernement et placées sous les ordres immédiats de capitaines de frégates de la marine royale ; n'ayant encore aucun aide du gouvernement, la Société centrale de secours entretient à sa charge les embarcations et les canons, fusils porte-amarres.

Ce fut d'abord dans le corps des douanes, parmi les préposés douaniers de nos côtes, que la Société trouva les hommes chargés du maniement des fusils et des canons porte-amarres ; en peu d'années les postes s'élevèrent au chiffre de 71 et plus de 200 fusils furent confiés à ce personnel dévoué, parmi lequel la Société a toujours rencontré des auxiliaires pleins de cœur et du dévouement le plus absolu.

M. le commandant Doré insiste en passant sur l'efficacité du fusil porte-amarre et appelle l'attention de la commission sur ce fait : « L'année dernière, à Saint-Jean de Ley, onze hommes ont été sauvés à l'aide d'une flèche porte-amarre, lancée par un préposé de douane. »

Les embarcations sont montées par les pêcheurs de nos côtes. Désirant, avant tout, s'assurer d'embarcations consacrées par la pratique, on chercha le meilleur engin et on adopta le Life Boat anglais, présentant à un haut degré les qualités essentielles indispensables à une embarcation de sauvetage, c'est-à-dire : redressement immédiat, — évacuation rapide de l'eau.

Chaque station est administrée par un comité local, régi par les règlements de la Société. Généralement le maire de la localité où la station est établie préside le comité ; le commissaire de la marine, l'ingénieur des ponts et chaussées, les fonctionnaires des diverses administrations composent le bureau.

Ce comité est souverain, il agit d'après sa propre initiative, reçoit les engins et les fonds de la Société centrale de secours aux naufragés.

Les sauvetages sur les fleuves et canaux peuvent se diviser en trois catégories : 1° sauvetage individuel ; 2° sauvetage dans les inondations ; 3° sauvetage sur les batiments en perdition.

Sauvetage individuel. — C'est le cas d'une personne qui se noie.

M. le commandant Doré recommande l'établissement de postes de secours munis d'engins tels que ceinture de sauvetage, ligne Torrès, bâtons plombés, etc., etc. Une question également fort importante, c'est la conservation et l'entretien de ces engins.

La Société centrale de secours aux naufragés a étudié divers systèmes de ceintures de sauvetage, elle a adopté et recommande la ceinture de l'amiral Ward, modifiée, et d'un prix fort modique, 6 francs environ.

Inondations. — Dans ce cas, il faut avant tout avoir une sérieuse organisation, un commandement énergique.

Faire rallier les barques disponibles et les mettre sous les ordres du commandant. Avant tout, il est urgent d'avoir dans les localités exposées à des inondations fréquentes deux ou trois embarcations appartenant à la Société. Avoir surtout dans les postes de secours un certain nombre de ceintures de sauvetage, des fusils porte-amarre, car il est arrivé fréquemment que des familles réfugiées sur des îlots, sur des toitures de maisons entourées par les eaux ont été sauvées par un simple cordage permettant d'établir une communication avec l'embarcation de sauvetage.

La commission, sur la demande de M. le commandant Doré, présente et recommande le vœu suivant :

1er *Vœu.* — Le Congrès international des Sociétés de Sauvetage et de Sauveteurs, confiant dans la sollicitude du gouvernement, appelle son attention sur la nécessité de remettre aux Sociétés de sauvetage un certain nombre de fusils et canons porte-amarre.

M. Bret. — M. Bret, président et délégué de la Société des hospitaliers sauveteurs de Toulouse, porte à la connaissance de la commission l'organisation actuelle de la Société qu'il a l'honneur de représenter. Les mariniers et pêcheurs des localités sont divisés par escouades et sont gardiens des postes de secours. Ces postes sont munis de ceintures, de gaffes, entre autres de la gaffe Legrand. Les embarcations employées sont des embarcations plates, appartenant à des particuliers, et

chaque semaine des manœuvres réunissent les sauveteurs et les exercent à la pratique du sauvetage.

Lorsque les hommes sont mobilisés, ils reçoivent une indemnité de 3 francs par jour.

La commission, sur la demande de M. Bret, recommande au Congrès le vœu suivant :

2e *Vœu.* — Demander aux autorités locales d'accorder des subventions servant à rémunérer les sauveteurs mobilisés et à l'installation de postes de secours.

M. le commandant Doré, à l'appui de ce vœu, fait connaître à la commission que la Société de secours aux naufragés remet à titre d'indemnité aux pêcheurs servant les embarcations de la Société :

3 francs par journée d'exercice.

5 francs par jour lorsqu'ils sont appelés à faire un sauvetage.

8 francs lorsque l'appel a lieu la nuit. Souvent même les chambres de commerce envoient une gratification supplémentaire.

M. Nadault de Buffon appelle l'attention de la commission sur l'état financier, souvent, trop souvent précaire, des Sociétés de sauvetage : les plus riches n'ont pas plus de 6 à 8,000 francs de rentes, elles sont riches de bonne volonté, mais elles manquent de ressources.

La commission recommande donc au Congrès le vœu suivant :

« Demander au gouvernement de venir en aide aux

Sociétés par des subventions régulières et proportionnelles aux services rendus. »

Ensuite M. Nadault de Buffon fait connaître sommairement à la commission l'organisation actuelle de la Société des hospitaliers Bretons.

La Société compte aujourd'hui 2,600 membres actifs, son action s'étend des Sables-d'Olonne à Saint-Malo ; elle comporte 45 stations, 84 dépôts. Chaque station se compose d'une guérite contenant une ligne Torrès modifiée, une bouée pouvant se lancer facilement et recevant un ou deux hommes, des gaffes, une boîte de secours.

On a parlé de la difficulté de conserver les engins ; or, depuis que la Société fonctionne, un simple écriteau confiant le poste à la bonne foi publique a suffi ; il n'a jamais manqué ni une fiole, ni une ligne. Les engins mis ainsi à la disposition du public ont permis de sauver deux cents personnes.

M. Rendu fait connaître à la Société la difficulté d'établir des postes sur l'Oise, difficulté due au peu de ressources de la Société, et le vœu qu'il émet de demander des subventions aux autorités locales rentre dans le vœu présenté précédemment au Congrès.

M. le commandant Doré offre à la commission de lui remettre les prix des engins nécessaires, d'après les marchés passés par la Société centrale de secours aux naufragés aux divers fournisseurs.

Une dernière proposition de M. Nadault de Buffon appelle l'attention du Congrès sur la nécessité d'émettre le vœu suivant :

« Le Congrès international des Sociétés de sauve-

teurs et de sauvetage recommande à la sollicitude du gouvernement les demandes et démarches des Sociétés de sauveteurs près des diverses administrations pour éviter les difficultés qui généralement en entravent la transmission. »

Cette motion est renvoyée à la commission de l'article 6.

Séance de la 2e Commission

Rapport de M. Jules DELARUE, rapporteur

membre du Conseil d'administration
et vice-président du Comité de la Société Française de Sauvetage

Sur le sauvetage en cas d'incendie, les matériaux propres à diminuer les risques d'incendie, les constructions en fer, la valeur des enduits incombustibles pour les constructions en bois.

A Messieurs les président, vice-présidents et membres composant le Congrès international de Sauvetage, à Paris.

Messieurs,

Il n'y a rien qui caractérise mieux l'époque où nous vivons que cet empressement apporté par chacun de nous à satisfaire à la loi de l'humanité, au progrès... Ce congrès en est la preuve ; il est un précieux hommage rendu à l'instruction philantropique qui en est l'objet, à ses constants efforts pour populariser des moyens d'arracher à la mort ceux que leur position expose journellement à lui payer un fatal tribut.

Nous sommes tous à la recherche des améliorations sociales. L'instruction coule partout à pleins bords; chacun pense à ses droits; mais chacun réfléchit à ses devoirs.

Que cherche-t-on dans un incendie? Arracher aux flammes les malheureux surpris dans leur sommeil, aux étages supérieurs d'une maison en feu. Divers appareils ont été présentés, dans ce but, à l'Exposition de 1878; d'autres sont exposés aujourd'hui au

Palais de l'Industrie, où nous sommes actuellement réunis,

Parmi ces appareils, je citerai notamment les suivants :

1° Le *Porte-Echelles* de MM. Smitter et Ce. L'appareil développé se compose de cinq tubes en tôle émergeant successivement d'un sixième, monté sur chariot à quatre roues, portant également une pompe. Avec cet appareil, les secours peuvent être apportés aux victimes des étages supérieurs, aux premiers moments du sinistre. Ce *Porte-Echelles*, avec sa pompe, son panier de sauvetage et ses trois échelles, le tout monté sur une voiture-chariot, qu'un cheval peut traîner, constitue dans son ensemble un appareil de sauvetage extrêmement complet et fort rapide.

J'ai encore présent à la mémoire l'incendie qui a éclaté, dans la nuit du 5 au 6 novembre 1853, rue Beaubourg, dans l'établissement dit du *Vieux-Chêne*. Je vis, avec un inexprimable brisement de cœur, des malheureux se jeter par les fenêtres, croyant bien certainement fuir ainsi le fléau ; ce qui s'est réitéré il y a peu d'années, à l'incendie du Théâtre-des-Arts, à Rouen.

Que de victimes auraient été sauvées si on avait eu, comme moyens de sauvetage, le *Porte-Echelles* de MM. Smitter, le *Sac* de MM. Favray et Gruyelles ou le *Descendeur à mouvement* de M. Diénert, appareils à confier au règlement des sapeurs-pompiers !

2° L'*Avertisseur* contre l'incendie, de M. A. Charpentier, consiste en fils métalliques très-rigides, recouverts de différentes matières isolantes et très combustibles. Ces fils ainsi préparés sont réunis de telle

façon que, si la matière isolante brûle, ils se mettraient et se mettent immédiatement en contact. Ce contact dégage le circuit d'un courant qui, grâce à l'électricité, met en mouvement des sonneries continues, et par le moyen d'un tableau indicateur désigne non seulement la présence du feu, mais même l'endroit où il a pris naissance. Ces fils possèdent une prise de courant de 10 centimètres en 10 centimètres. C'est grâce à ces dispositions que la section de la bijouterie a pu éviter d'assurer ses 60 millions de valeurs, à l'Exposition universelle.

A côté de l'*Avertisseur*, il y a le *Révélateur*. — « Avec mon *Révélateur* de la température, au sein des matières accumulées, m'a dit M. Charpentier, on peut éviter une perte de 17 0/0 pour les navires qui expédient le charbon. Les fermiers n'ont plus la crainte de voir brûler leurs fermes, ni d'avoir leurs farines, leurs foins et leurs grains altérés par la fermentation. Certaines autres industries évitent les pertes fort grandes qu'elles éprouvent journellement, parce qu'il ne leur est pas possible de se rendre compte de la chaleur qui existe au sein de leur produit. » — Ce *Révélateur*, basé sur la dilatation des métaux, ou de la dilatation de l'air chaud, consiste en un tube, une boule ou une sonde, prévenant, soit par une sonnerie que la température a atteint le degré qui, s'il était dépassé, pourrait nuire aux matières qui l'entourent.

3° L'*Ignifuge* de M. J. Martin, chimiste, est un liquide rendant ininflammables toutes les matières inflammables. Les incendies occasionnés le plus souvent par une cause des plus futiles, en apparence, ne s'alimentent, ne se développent et ne se propagent

que par le contact ou la proximité des matières inflammables. Isoler suffisamment ces matières les unes des autres serait certes un excellent moyen de prévenir bien des incendies. Ce moyen étant impraticable, il fallait en trouver un, afin d'empêcher les corps inflammables de se communiquer le feu entre eux.

Avec l'*Ignifuge* de M. Martin, on rend ininflammables les vêtements, tentures, tapis, décors de théâtre, papiers de toutes sortes, etc., etc.

4° L'*Extincteur tue-Feu* de M. Ramon Banolas, que nous avons vu fonctionner, mardi dernier, dans l'annexe de l'Exposition, est appelé, ainsi que vous avez pu en juger, à rendre de grands services. Il est hors de discussion d'affirmer que quelques litres d'eau lancés, en temps opportun, sur un foyer d'incendie, produisent plus d'effet qu'un million de litres lancés une demi-heure plus tard.

L'*Extincteur Banolas* paraît d'une grande utilité de préservation pour les navires, les théâtres, les musées, les fabriques et usines de toute sorte. Je pense qu'on éviterait de fréquents sinistres si, dès maintenant, on employait ce système très en grand.

J'ai nécessairement omis beaucoup de choses à vous signaler, messieurs, dans ce qui précède ; mais je crois, du moins, avoir indiqué votre pensée. C'est à vous, messieurs, de protéger, dans la mesure de vos moyens, ces inventeurs, afin qu'ils continuent la grande et belle mission sur laquelle je me permets ici d'appeler toute votre attention, pour aider et récompenser, en temps, ces bienfaiteurs de l'humanité.

Première séance de la 3e Commission

(19 septembre 1879)

Rapport de M. BLANC, rapporteur

La séance est ouverte à 10 heures un quart, par M. Richel, vice-président du Congrès, président de la 3e commission.

Par vote, il est décidé que, par dérogation à l'ordre du jour indiqué dans la séance d'hier soir, la question de l'unification des insignes serait traitée dans l'ordre indiqué au programme, et que la commission allait s'occuper du premier paragraphe de l'article (Rapports des Sociétés de Sauvetage avec les pouvoirs publics, etc.)

La parole est à M. Hussenot, secrétaire général du Congrès, qui demande l'autorisation d'être l'interprète de M. Lean, vice-président, qui, en sa qualité de sujet anglais, ne peut s'exprimer dans notre langue. Cette autorisation lui ayant été donnée, il donne lecture d'une lettre de l'honorable préopinant remerciant les membres du Congrès de l'honneur qu'on lui a fait en le nommant à la place qu'il occupe. M. Lean, au sujet des rapports des Sociétés entre elles, offre de mettre à la disposition des membres du Congrès les statuts de sa Société.

M. le président remercie M. Lean et émet le vœu qu'une lettre de remerciement soit envoyée à M. le duc de Marlborough, président de la Société; ce vœu étant accepté, mention en est faite au procès-verbal.

M. Nadault de Buffon présente un projet de fédéra-

tion des Sociétés de Sauvetage et de Sauveteurs. Après lecture faite, par M. le président, de l'exposé du projet et de quelques articles du règlement proposé, la commission vote, à l'unanimité moins une voix, des félicitations à M. Nadault de Buffon, la prise en grande considération de son projet et le renvoi à la commission de prorogation.

M. Hussenot lit un mémoire de M. Géant relativement aux rapports des Sociétés entre elles. Après la délibération, la commission décide de donner acte de la communication et passe à l'ordre du jour.

M. Bédor donne lecture de la proposition de vœu tendant à ce que le gouvernement s'occupe des femmes et enfants des sauveteurs morts sur le champ d'honneur et reçoivent des pensions. Des applaudissements couvrent la lecture de ce mémoire. Ce vœu est voté à l'unanimité.

M. Bonniot donne lecture de son rapport sur l'avantage qui doit résulter de la formation de caisses de retraites, ainsi que des assurances collectives.

La commission, après avoir entendu le rapport de M. Bonniot, est d'avis d'émettre le vœu : d'encourager dans les Sociétés de Sauvetage et de Sauveteurs la création de caisses de retraites, et de recommander l'assurance collective en cas de décès.

Ce vœu est accepté à l'unanimité.

L'heure étant avancée, M. le président renvoie à demain la suite de la discussion sur les autres questions du programme.

La séance est levée à midi.

Deuxième séance de la 3e Commission

(20 septembre 1879)

La séance est ouverte à 10 heures un quart, par M. Richel, 2e vice-président du Congrès.

M. le président demande la lecture du procès-verbal de la 1re séance; personne ne demandant la parole pour ou contre le procès-verbal, le procès-verbal est adopté.

M. le président donne lecture de différentes lettres ayant trait à l'uniformité des insignes (paragraphe 3 de la question 6 du programme).

Proposition présentée par MM. Hermitte et Blanc, au nom de la Commission du premier Congrès de Sauvetage.

Proposition de MM. Rendu, Nusbœmmer, Nadault de Buffon et Bret.

Tous les membres de la Commission, ainsi que M. Hermitte, qui se trouve présent pour soutenir sa proposition, prennent part à la discussion, qui ne dure pas moins de trois quarts d'heure.

La proposition Hermitte et Blanc est repoussée par 4 voix contre 2.

La proposition de M. Rendu est approuvée par 4 voix contre 2.

M. Huard, parlant sur les propositions Nusbœmmer, Nadault de Buffon et Féraud, propose la motion suivante :

Le Congrès, acceptant avec la plus vive satisfaction

les communications de MM. Nadault de Buffon, Féraud et Villermedunand, relatives à la fondation de maisons de refuge pour les sauveteurs et leurs familles, a noté qu'à la séance générale de juin 1879 la Société des Sauveteurs de la Seine a créé par une décision les Invalides du dévouement.

Non seulement un vote a eu lieu, mais une souscription a été ouverte séance tenante pour cette fondation.

Sous ces réserves, le Congrès vote de vifs remerciements aux auteurs de ces divers projets.

Cette motion est acceptée à l'unanimité.

La Commission passe à la discussion du deuxième paragraphe de l'article 6 (Rapports des Sociétés de Sauveteurs et de Sauvetage entre elles).

MM. Hermitte et Blanc, membres de la Commission de prorogation de la première session du Congrès de Sauvetage, proposent, etc. (Adopté à l'unanimité.)

MM. Hermitte et Blanc présentent une autre proposition, qui est adoptée à l'unanimité.

MM. Rendu et Bret émettent le vœu suivant :

Que le Congrès de Sauvetage demandera de la sympathie, de la justice du gouvernement français, un décret d'un texte précis autorisant le sauveteur à porter, comme le fait le légionnaire et le décoré d'un ordre étranger, son ruban sans son insigne.

Acte est donné à MM. Rendu et Bret de cette communication et le renvoi à la séance du soir est prononcé.

La séance est levée à midi.

RAPPORT DE LA COMMISSION

Nommée par le Congrès International de Sauvetage

POUR L'EXAMEN

DE L'EXPOSITION ORGANISÉE PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SAUVETAGE

La Commission d'examen, composée de MM. RICHEL, DESCORS, CALIGNY et Achille GOELZER, s'est réunie au Palais de l'Industrie, le lundi 22 septembre 1879, et a nommé M. RICHEL président et M. Achille GOELZER rapporteur.

MM. JANSE et ROCHE, membres du Congrès, se sont joints à la Commission et ont été admis à prendre part aux délibérations.

Les honneurs de cette Exposition reviennent à M. Caligny, l'architecte distingué qui s'est appliqué à grouper les objets exposés de la manière la plus artistique et la plus ingénieuse. L'emplacement est entouré de plantes d'où émergent de grandes voiles, des filets, des bouées, des ancres. A chaque entrée se trouvent de grandes figures habillées en marins, sauveteurs, pompiers, sur lesquelles nous reviendrons.

M. Caligny a exposé une vue d'ensemble de cette Exposition qui mérite les plus grands éloges.

La Société Française de Sauvetage présente le modèle au 1/10 d'un canot de sauvetage avec tous ses engins.

Ce modèle, qu'elle a déjà adopté pour le sous-comité de Meaux, est exposé en grandeur naturelle par le constructeur.

La Société des Sauveteurs de la Seine est représentée par sa bannière qui, avec les nombreuses médailles qui la couronnent, domine l'ensemble de l'Exposition et fait face à l'entrée principale du carré spécialement réservé à l'Exposition du Sauvetage. Le tableau synoptique présentant le cadre des catégories et le nombre des membres qui appartiennent à la Société, la nomenclature des sauvetages effectués par eux, dans l'eau, le feu, au milieu des éboulements, etc., ; un fac-simile de diplôme et de la médaille insigne de la Société ; enfin la Gaffe Legrand, dont il est fait usage dans tous les postes de secours.

L'Historique de la Société des Sauveteurs de la Seine, par M. Philippe Goelzer, officier d'Académie, premier vice-président de la Société, est vendu au profit de la caisse de retraite.

Les récits sont une suite d'actes de dévouement qui doivent intéresser les amis de l'humanité. La mise en lumière de tant d'abnégation est une œuvre des plus utiles, car jamais on ne saurait trop relever les grands sentiments qui poussent au bien et à l'accomplissement du devoir.

Cette œuvre si bien et si simplement décrite est essentiellement moralisatrice et doit stimuler tous les cœurs vaillants et généreux à se ranger sous la bannière des Sauveteurs de la Seine.

La Chambre de commerce de Fécamp, présidée par M. Houlbriques, a organisé une exposition collective

où l'on remarque : 1° MM. Jeanne père et fils qui présentent une cheminée à saurer les poissons, avec une énorme quantité de harengs en carton fort bien imités ;

2° M. Millon, qui expose un bateau modèle de sauvetage ;

3° Enfin MM. Houlbriques, Follin, Chédru, Eudier qui ont gracieusement mis à la disposition de la Société des seines à harengs caoutchoutées et des rets neufs, des toiles à voiles, des filets neufs et autres engins de pêche, qui complètent la décoration extérieure de la section de Sauvetage.

M. Payrol expose un veston de sauvetage qui, à la surface de l'eau, offre une résistance supérieure au poids de quatre personnes, et se compose de morceaux de liège carré long, tenus par les mailles d'un filet.

Le Congrès, à la suite de l'expérience qui a eu lieu, a donné un avis favorable que la commission confirme. L'appareil qui a servi aux expériences a été offert par l'auteur à la Société française de Sauvetage.

MM. Laurent père et fils, présentent : 1° Le natateur système Gosselin, composé de tubes de caoutchouc disposés entre un tricot qui forme costume ; ce costume peut se porter sous les vêtements ; il devient insubmersible en le gonflant au moyen d'un petit robinet placé près de la bouche du porteur.

2° La bouée sauvetout, entièrement en cuivre, qui a la forme d'une sphère et dont la construction est ingénieuse.

M. Boivin expose différents appareils, dont l'heureuse disposition facilite l'examen et permet de se rendre mieux compte des services qu'ils peuvent rendre.

En dehors du système de sonnerie monté sur chassis en cuivre avec régulateur, des systèmes d'acoustiques avec pavillon à plaque tournante, de la sonnerie à bouton d'appel, du système de tableau indicateur à échappement qui n'offrent pas à la Société française un intérêt immédiat, il convient d'attirer l'attention de la Commission sur :

1° Les paratonnerres de différents modèles pour lesquels l'inventeur a été honoré de commandes du Ministère de la Marine pour les établissements de l'Etat aux colonies ;

2° La cible électrique, dont le but est d'éviter les accidents fréquents auxquels sont exposés les marqueurs. La cible est composée de tampons en acier montés sur un châssis en fonte et réunis en cercle qui forment les différents rayons de la cible et offrent une surface d'acier composée de fractions mobiles. La balle, en frappant la cible, met en communication par un fil électrique le tableau indicateur placé près du tireur dont la forme est la même que celle de la cible et où se trouve indiquée la partie frappée par la balle ;

L'appareil muni d'un totalisateur électrique indique le nombre de balles qui frappent la cible dans tel ou tel rayon ;

3° Les thermomètres avertisseurs en cas d'incendie, qui se composent de mercure, de fil de platine, renferment un mouvement d'horlogerie à roue de

contact et un électro-aimant. En cas d'incendie, le mercure monte, touche au fil de platine et établit une communication électrique ;

4° Une cloche d'alarme à double marteau suspendue entre deux électro-aimants qui fonctionnent avec un bouton communiquant successivement aux deux électros et lancent les marteaux à droite et à gauche en frappant sur la cloche avec une force capable de faire rendre le son d'une cloche mise en mouvement au moyen d'une corde.

La Commission appelle l'attention des autorités compétentes sur les différents procédés nouveaux qui composent cette exposition.

MM. Gellé frères exposent le flotteur, élégant costume de bain insubmersible, garni intérieurement de petits cylindres de liège qui se logent bout à bout et arrivent à former plusieurs séries de bourrelets rectilignes ou courbes dont la grâce égale la flexibilité.

Avec ce costume, nulle gêne ne se produit; aucun soubresaut n'est à craindre, grâce à la répartition mesurée des cylindres de liège, aucun accident n'est possible, le liège fourré dans le costume faisant corps avec lui.

Le Congrès, à la suite d'expériences faites en sa présence, a recommandé l'emploi de ce costume dont l'inventeur a offert un spécimen à la Société française de Sauvetage.

M. Pointet présente plusieurs modèles très-simples de muselières articulées qui permettent au chien de boire et de tirer la langue, tout en le mettant dans l'impossibilité de manger ou de mordre.

M. Baudy a inventé un appareil pour capturer les chiens, qui est d'une grande utilité même pour les vétérinaires qui soignent les chiens, soit pour les changer de chenil, soit pour opérer un pansement. Il remplace avec grand avantage la pince à collier en fer dont on se sert encore. Nulle crainte pour la personne qui tient l'animal, quelque mouvement qu'il fasse, et surtout aucune fatigue ; on peut prendre l'animal dans toutes les positions, couché ou debout.

L'appareil consiste en un bâton en bois dur, surmonté d'une douille en fer et pointue après laquelle un anneau est rivé en travers. Dans cet anneau on passe la corde. Un système d'anneau mobile empêche le lazzo de se fermer complètement et d'étrangler l'animal. Une tringle en fer placée le long du bâton sert à défaire le nœud coulant et à ramener la corde à soi lorsque la bête est enfermée et hors d'état de nuire.

Cet appareil doit être recommandé, puisqu'il met la vie des hommes courageux et dévoués à l'abri des bêtes dangereuses qu'ils se donnent pour mission de les détruire ou de les mettre dans l'impossibilité de nuire. Un appareil a été offert par l'auteur à la Société française de Sauvetage.

M. Maurel.— L'appareil de sauvetage inventé par M. Maurel est de la plus grande simplicité et d'une utilité incontestable pour le sauvetage des personnes tombées dans [des fosses d'aisance, ou des endroits fangeux, bourbeux, etc. Ce sont deux branches cylindriques revêtues d'un manchon en caoutchouc pour atténuer le contact du métal. L'appareil descend ouvert et devient une véritable ceinture pour la personne saisie, lorsque, au moyen d'un fil qu'on lâche, il se re-

ferme. Il existe aussi une forte corde que l'on tire à soi pour remonter la personne prise dans l'appareil. Pour retirer des objets ou des personnes d'un puits, le système est destiné à rendre d'incontestables services.

M. Guiborat, constructeur du modèle de bateau de sauvetage adopté par le sous-comité de la Société française de sauvetage, siégeant à Meaux, expose en grandeur naturelle un bateau avec tous ses engins, avirons, gaffes, etc. Ce bateau, capable de contenir plusieurs personnes en dehors de trois sauveteurs, possède à ses deux extrémités des coffres où l'on peut placer, en cas d'inondation, une boîte de secours, des vivres, du linge et des vêtements, enfin tout ce qui peut être nécessaire à des gens exposés à périr par submersion.

M. Geyer.— Jusqu'à présent, malgré les nombreux appareils inventés pour maîtriser les chevaux emportés, on n'était arrivé à aucun résultat pratique.

M. Geyer a trouvé, par la combinaison d'un petit, mais puissant mécanisme, un moyen sûr et efficace qui, par l'expérimentation, réunit tous les éléments de réussite que l'on puisse obtenir.

Le système se compose de deux branches d'attaque qui viennent s'abattre sur les naseaux du cheval, par la traction des guides, dites de secours, qui agissent sur une détente retenant aux côtés et dans la direction des naseaux lesdites branches, toujours prêtes à s'abattre sous la moindre pression des guides.

Ces branches d'acier, munies de caoutchouc, viennent

saisir vigoureusement le cheval aux naseaux et le font arrêter immédiatement.

La puissance d'arrêt par la fonction des branches étant tout dans le système, une femme ou en enfant peut maîtriser et arrêter facilement le cheval emporté le plus fougueux.

Enfin, par le fait d'un tirage direct et franc, ayant son point d'appui dans la direction des branches d'attaque, un perfectionnement apporté à l'appareil permet de réglementer la pression en raison des besoins et des circonstances, et de ramener lesdites branches au cran d'arrêt de la détente sans descendre de la voiture.

MM. Simoneton frère et fils présentent à l'examen de la commission des seaux et tuyaux en toile pour arrosage et incendies, qui sont d'une belle fabrication.

M. A.-J. Martin expose un liquide nommé ignifuge dont il est l'inventeur, imperméable et ininflammable, qui peut résister aux intempéries de l'atmosphère, et peut être employé avec succès pour les tentures, bois de construction et de navigation, vêtements, etc.

Le Congrès, qui a assisté à une expérience, a donné un avis favorable, que la Commission confirme.

Mme la baronne de Pagès présente une étoffe rendue ininflammable par un procédé trouvé et appliqué par elle depuis plus de vingt ans, qu'elle nomme antiflamme. L'étoffe, incendiée par les membres de la Commission, s'est carbonisée sans projeter aucune flamme; les résultats étant les mêmes que ceux obtenus par l'ignifuge, la Commission donne également un

avis favorable. Mme de Pagès offre gratuitement la formule du procédé.

M. Ramond Banolas, mata-fuegos, tue-feu, ou extincteur instantané.

Chaque jour le feu détruit une partie de la fortune publique ou privée, et fait des victimes ! Pour arrêter les terribles effets du feu, le succès ne peut dépendre que de la promptitude des secours apportés. Or, M. Ramond Banolas, ancien commandant des pompiers de Barcelone, a cherché à résoudre ce problème, et est arrivé à une solution presque parfaite, au moyen des extincteurs instantanés de son invention.

Le Congrès a assisté à deux expériences consécutives, et a donné sur l'emploi de cet appareil un avis favorable, que la Commission confirme.

Un bûcher d'une capacité d'environ huit mètres cubes avait été formé de tonneaux vides et défoncés, enduits de goudron et garnis de copeaux injectés de pétrole. Avec un appareil n° 3, le bûcher, complètement embrasé a été éteint en quatre minutes.

La construction de l'appareil est bonne ; une seule personne peut facilement manœuvrer les appareils 1, 2 3 ; les autres sont sur un chariot.

L'extincteur paraît à la Commission d'une très grande utilité de préservation pour les navires, les théâtres, les musées, les fabriques et usines de toute sorte, pour combattre un commencement d'incendie, et même d'un fort incendie si l'appareil est d'une capacité suffisante.

M. Smitter expose un chariot pour pompe à incendie avec porte-échelle mobile pour sauvetage.

Dans les incendies, les victimes des étages supérieurs, moins facilement secourues que celles des étages inférieurs, sont susceptibles d'accidents regrettables, causés par la peur, toujours mauvaise conseillère.

Si les secours pouvaient être plus prompts, bien des malheurs pourraient être évités ; l'appareil qui nous occupe est destiné à rendre de grands services. Développé, il se compose de cinq tubes en tôle émergeant successivement d'un sixième, monté sur chariot à quatre roues, portant également une pompe.

Ces six tubes ont chacun trois mètres trente centimètres de hauteur, un diamètre diminué du premier au sixième et représentant une hauteur totale de vingt mètres.

Entre chaque tube est ménagé le passage d'une poulie avec chaîne s'enroulant sur la gorge, la chaîne se relie à un treuil monté sur le gros tube.

Deux manivelles font tourner deux poulies qui ramènent la chaîne en faisant monter le tube.

Enfin l'appareil est encore muni de deux échelles métalliques et mobiles, une lanterne et un panier pouvant tenir deux personnes pour le sauvetage.

Le Congrès recommande l'emploi de cet appareil en engageant les propriétaires à placer à la partie supérieure des maisons des crampons destinés à donner une grande solidité aux échelles supérieures ; la Commission partage entièrement cet avis et adopte les mêmes conclusions.

M. Dossunet a exposé une yole-gig qui, comme forme et comme construction, est réellement un objet de luxe, donnant une idée du soin que la maison

apporte dans la construction des embarcations légères dont elle a la spécialité.

M. Labiscare expose une bouée monumentale dont la forme est celle d'un ballon flottant, espèce de tonneau creux en bois, cerclé et calfaté extérieurement comme la coque d'un navire. Supérieurement se trouvent quatre sièges pouvant donner place à huit naufragés.

Deux soutes contiennent chacune soixante litres d'eau que l'on aspire au moyen de tubes en caoutchouc, deux autres contiennent chacune deux cent cinquante biscuits. Quatre boîtes dites sainte-barbe maintiennent à l'abri de l'eau des amorces fulminantes et des fusées s'élevant à soixante mètres de hauteur avec forte détonation, qui peuvent servir pendant la nuit pour les signaux de détresse. Pendant le jour, un pavillon mobile, supporté par un mât central, sert aux signaux; les naufragés peuvent s'attacher eux-mêmes sur les sièges, au moyen de lanières, de manière à défier les vagues et les roulis.

Pour faciliter l'approche de la bouée, des anneaux reliés entre eux par des cordes à nœuds sont attachés au pourtour de la ligne de flottaison. Ces bouées en cas de sinistre peuvent recueillir vingt naufragés; elles peuvent être établies à poste fixe le long des fleuves et rivières et aux endroits réputés dangereux. L'auteur a offert cette bouée à la Société française de Sauvetage.

M. Chaffaut expose des bouées, hamacs ou literie de marine, d'une extrême simplicité, dans lesquelles se trouvent réunies la sauvegarde de l'existence et de la fortune des passagers.

Ces bouées, qui s'adaptent parfaitement aux cabines existantes sur les navires sans aucune modification, se composent: d'un corps en métal creux ou en liège composé de boîtes étanches, garni de rames et boîtes pour les vivres et les bijoux, enfin de chaînes garnies de mousquetons qui permettent la réunion de plusieurs bouées afin de former un radeau.

La mise à l'eau d'une bouée et même la formation d'un radeau peut être exécutée avec la plus grande rapidité, les rames peuvent servir, soit à diriger le radeau, soit, en les plaçant dans des œillères disposées à cet effet, de mâts, de signaux ou de points d'appui pour les naufragés.

Le Congrès a donné sur cet appareil un avis favorable, que la Commission confirme.

M. Gleizes, costume de natation, en toile et liège pulvérisé qul s'adapte parfaitement sur les corps, est d'une confection des plus simples et des plus heureuses. Des expérienees ont été faites dans la Loire en présence de l'autorité militaire supérieure.

M. Louvet s'est appliqué à réunir et à présenter deux dessins et ouvrages sur la natation. L'idée généreuse que poursuit M. Louvet est de rendre si compréhensibles et si simples les premiers éléments de natation, qu'ils soient mis à la portée de tous et qu'il ne soit plus permis d'ignorer la natation. Le guide de l'apprenti nageur trouvera sa place dans les écoles primaires et supérieures, et les encouragements les plus puissants doivent être accordés à M. Louvet.

M. Dienert présente à l'examen de la Commission

un système de descenseur à mouvement alternatif et ascencionnel de va-et-vient.

Cet appareil est destiné à rendre les plus grands services en cas d'incendie, lorsque le sauvetage ne peut plus s'opérer qu'extérieurement et par les croisées. Il se compose d'une corde de longueur variable, d'un frein simple à lunette avec pince ou double à crochet, d'un double piston faisant fonction de poulie, d'un porte-mousqueton et d'une ceinture ou sangle à couture croisée.

Cet appareil, construit avec soin, offre toute garantie de sécurité, la forme permet toutes les manœuvres et le sauvetage à tous les étages d'un grand nombre de personnes.

Le Congrès s'est prononcé favorablement sur l'application du descenseur Dienert, aussi la Commission en recommande-t-elle l'emploi aux Compagnies de sapeurs-pompiers.

M. Frémont, système de signaux appliqués au compas, indiquant exactement la marche à suivre pour éviter les abordages, par l'emploi d'un sifflet pour les bâtiments arrivant à tribord, et d'une trompette pour ceux marchant à bâbord.

Le système semble très pratique à la condition que le sifflet servant aux signaux soit d'une grande puissance, de manière que les sons ne puissent être emportés par le vent. Il faut également, comme pour la musique, avoir une notation connue des coups de sifflet. De même qu'on possède le dictionnaire des signaux par les pavillons, il paraît indispensable d'établir une méthode notée pour les différents coups de sifflet.

MM. Favray et Grugelle. Appareil sac de sauvetage construit de manière que deux personnes peuvent le monter, le descendre, l'arrêter quand bon leur semble, le guider à droite ou à gauche pour le sauvetage de plusieurs croisées au même étage ; une troisième personne produit l'écartement de face ou de côté, suivant la largeur de la rue ; à chaque voyage de l'appareil quatre personnes au moins peuvent être sauvées.

M. Boullin présente un modèle de muselière articulée sans ressort ; au moyen d'un cran d'arrêt placé sur le côté, le chien peut boire, manger, tirer la langue, mais dans aucun cas, il ne lui est pas possible de mordre. Tout en reconnaissant le système comme destiné à rendre des services, la Commission regrette la facilité laissée au chien de pouvoir manger, comme présentant souvent des inconvénients.

M. Gaillardon expose un appareil de sauvetage des plus simples, qui possède les avantages de régler avec certitude la vitesse de descente, le tout d'une simplicité telle qu'il suffit de peser légèrement sur la poignée pour obtenir l'arrêt, de supporter un poids d'environ 400 kilogrammes, de ne permettre aucun coude à la corde pouvant occasionner rupture, de s'ouvrir instantanément pour y passer toutes les cordes sans préparation.

M. Gueunier est l'inventeur d'un ascenseur dont il expose un modèle au 1/10.

En quelques minutes on peut élever à vingt mètres au moins l'appareil qui peut servir au sauvetage comme à l'industrie du bâtiment ; la stratégie en

guerre ; les télégraphes ; enfin pour les déménagements afin d'éviter de détériorer les intérieurs.

Monté sur un chariot à quatre roues, le transport en est facile, et deux hommes peuvent le manœuvrer. Toutefois, la Commission ne peut donner aucun avis affirmatif sans voir manœuvrer son appareil en grandeur naturelle.

MM. Mariscal et Dangreaux présentent un appareil destiné au travail des écumes dans les fabriques de sucre, qui ne rentre pas dans le cadre des travaux que la Commission s'est tracé ; aussi ne peut-elle que signaler la présence de l'appareil.

Maison du Pont-Neuf. Placée au premier rang des grands établissements de confection, la maison du Pont-Neuf a offert gracieusement, pour compléter la décoration de l'Exposition de Sauvetage, des spécimens divers d'habillements et de vêtements et d'uniformes spéciaux pour sapeurs-pompiers, marins, sauveteurs et qui ont tous leur mérite.

M. Amédée Charpentier expose un avertisseur contre l'incendie, qui consiste en fils métalliques très rigides recouverts de différentes matières isolantes et combustibles. Ainsi préparés, les fils sont réunis, et si la matière isolante brûle, ils se mettent en contact et produisent un courant qui met en mouvement des sonneries électriques ; puis au moyen d'un tableau, on connaît l'endroit atteint par le feu ; 2° différents appareils avertisseurs pour arrêter la combustion spontanée et l'altération des matières accumulées, telles que foin, charbon, etc.

M. Barrion expose une boîte de secours, dont il a fait présent à la Société française de sauvetage et qui contient tous les objets nécessaires pour les soins à donner dans les nombreux cas d'accidents.

L'Usine Saint-Luc offre au public un désinfectant dont elle garantit les effets et qui n'a aucun des inconvénients des désinfectants ordinaires, lesquels répandent des odeurs difficiles à supporter, sont corrosifs, dispendieux, d'un emploi malaisé ou impuissants.

M. Roqueblave offre à la Société française de Sauvetage cinquante flacons de son eau parisienne hygiénique, composée d'extraits de plantes aromatiques, et s'emploie comme dentifrice, en frictions, contre les douleurs, en compresses pour foulures, brûlures, piqûres.

M. Tellier expose au Palais de l'Industrie : 1° Un canot de famille ayant 5 mètres sur 1 mètre 30 centimètres, pourvu d'un tentelet. Cette embarcation, qui ressemble au canot de mer, a tout l'intérieur en caillebottis très fin ;

2° Une périssoire de course d'un modèle tout nouveau, qui mesure 6 mètres 50 centimètres ; la flottaison est ronde et tout ce qui est hors de l'eau à bord droit ; son poids n'est que de 7 kilogrammes.

Mais ce qui recommande surtout la fabrication de M. Tellier à l'attention de la commission, c'est le modèle au 1/10e d'un canot de sauvetage, ayant un très faible tirant d'eau par suite de sa construction plate.

Cette baleinière mesure 6 mètres 40 de tête en tête ; 1 mètre 50 de largeur et 0,55 de profondeur. Elle est

bordée à clins en sapin du Nord, 5 traits ; toute la charpente est en chêne ; les membrures ont 15 centimètres sur 25 centimètres et sont espacées de 25 centimètres. A l'intérieur se trouvent : deux bancs de rameurs, une levée à chaque bout, un précinte circulaire de 0,20 de large préserve des chocs sur les flancs. La levée d'avant permet à un homme d'être solidement et à l'aise pour se servir de la gaffe et envoyer une ligne ou une bouée de sauvetage.

La longueur a été calculée pour que la baleinière soit reçue dans les chemins de fer, sur un seul wagon, comme marchandise ordinaire, et cette combinaison permet à une ville ou à une Société qui possède ce genre d'embarcation d'envoyer son matériel avec une très grande rapidité sur les lieux des sinistres, ce qui est à considérer pour la promptitude des secours.

Sur les levées et le précinte sont répartis par 25 kilogs, en quatre endroits, 100 kilogrammes de liège pulvérisé : de cette manière, le canot peut être avarié, défoncé, ou plein d'eau et continuer à être maintenu sur ses façons. Sa forme le rend inchavirable sur un fleuve et capable de supporter au moins quinze personnes, et de marcher aussi bien de l'avant que de l'arrière. La coque est garnie d'un fort éperon en fer, et les flancs sont armés de deux ventrières qui évitent les avaries en cas de choc.

Les agrès se composent : de quatre avirons, deux gaffes marines, une bouée de sauvetage, deux grappins et tous leurs cordages ; le poids total est de 250 kilogrammes.

Il serait désirable que la Société française de Sauve-

tage fît quelques expériences avec une de ces embarcations.

M. William A. Brice expose un système d'une extrême simplicité qui supprime tous les dangers qu'occasionne la mise à l'eau d'un canot.

On peut l'appliquer à n'importe quelle embarcation en dix minutes sans l'aide d'un charpentier ; ni rouille, ni négligence, ni ignorance, ni coups ne peuvent le déranger, et il n'offre aucun obstacle, soit à la manœuvre, soit aux passagers, attendu que la chaîne se trouve le long du bord intérieur de l'embarcation.

Deux chaînes légères dont l'un des bouts est fixé au crochet de l'avant et l'autre à celui de l'arrière empêchent ceux-ci de tourner et de lâcher les boules aitachées aux poulies jusqu'au moment voulu. Les chaînes viennent se relier au milieu de l'embarcation au moyen d'un autre crochet, mais plus petit que les deux désignés plus haut.

De cette manière, dès que les chaînes ne sont plus réunies au centre, les crochets de l'avant et de l'arrière ne tiennent plus les boules et l'embarcation est libre.

Le frein automatique portatif s'adaptant aux palans et porte-manteaux ordinaires, avec le dégagement, tous deux système de M. Brice, rendent la mise à l'eau aussi sûre et aussi rapide qu'il est possible de l'obtenir, quels que soient le temps et la vitesse du navire. Enfin, comme l'arrière ne peut pas tenir lorsque l'avant n'est pas accroché, il est absolument impossible de chavirer.

M. Evrard, capitaine des sapeurs-pompiers de Dra-

veil (Seine-et-Oise), est l'inventeur d'une pompe dont il a gracieusement offert un modèle à la Société française de Sauvetage.

Ce système, destiné à rendre de grands services pour les secours et sauvetages dans les incendies, renferme l'application des pompes à air sur les pompes à incendie de modèles anciens ou modernes. De cette façon, il n'est pas nécessaire d'avoir : 1° une seconde pompe ; 2° un nombre d'hommes assez considérable pour la manœuvre; 3° une surveillance soutenue pour qu'il ne soit pas mis d'eau dans la bâche de la pompe à air.

Avec la pompe à air du capitaine Evrard, réunie à une pompe à incendie pouvant être appliquée sur toutes les autres pompes anciennes ou modernes, sans en changer la construction, on obtient le même résultat avec l'action d'un seul balancier.

Une connexion détachable permet d'envoyer soit de l'air, soit de l'eau, séparément, ou les deux simultanément, sans qu'il soit nécessaire d'avoir plus de huit hommes.

La Commission signale également le crochet porte-hâche inventé aussi par M. Evrard. Ces deux instruments offrent les avantages suivants : économie du personnel, économie de matériel, promptitude dans les secours.

M. Suzanne expose différents modèles de costumes pour pompiers qui, sous le rapport de la modicité des prix et de la qualité, ne laissent absolument rien à désirer. Aussi de nombreux certificats des conseils municipaux de différentes communes attestent-ils de l'excellence des produits de cet honorable industriel.

M. Suzanne expose également une pompe, modèle Paris, à volant, qui donne une idée des soins avec lesquels sont construits les appareils qui sortent de sa maison.

Le secrétaire-rapporteur,
ACHILLE GOELZER.

Vu et approuvé.

Le président,
C. RICHEL.

Les membres de la Commission,
CALIGNY, DESCORS.

PIÈCES ANNEXES

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1879

Extrait du discours de M. NICOLE, directeur de l'Exposition

A l'occasion de l'ouverture de l'Exposition de Sauvetage organisée au Palais de l'Industrie par les soins de la Société Française de Sauvetage.

. . . . Mais le sauvetage, on peut le dire, et je crois qu'il est permis de le dire sans offenser la légitime susceptibilité de cette grande Société, le sauvetage à l'intérieur est tout entier à organiser; et, nous pouvons le déclarer, l'idée du sauvetage est tout à fait moderne. A la fin du siècle dernier, non seulement le sauvetage n'existait pas, mais quand un navire en détresse abordait le rivage, on trouvait des riverains féroces, armés de crocs et d'engins de destruction pour attaquer les naufragés, pour leur ravir les épaves qu'ils avaient pu sauver et pour les massacrer impitoyablement, s'ils n'abandonnaient pas les misérables restes d'un malheur commun.

A ce moment les jurisconsultes maritimes distinguaient, dans les dangers de la mer, deux sortes de dangers : le danger naturel, comme ils disaient, qui résultait des récifs et autres obstacles à la navigation; et le danger civil, qui résultait de la férocité et de l'avidité des riverains. Alors le gouvernement de la République a dû s'en préoccuper : un administrateur a été envoyé par le Directoire, et a fait un rapport dans lequel il disait qu'en définitive les mœurs sous ce rap-

port paraissaient s'adoucir un peu; qu'on tuait bien plus rarement les naufragés, et il ajoutait: Ce sera surtout l'œuvre du temps et des améliorations.

C'est cette œuvre que vous avez entreprise et vous êtes dans les meilleures conditions pour la conduire à une excellente fin.

Quand on a à la tête d'une Société un homme comme l'éminent M. Turquet, quand on porte sur son drapeau cette devise : Sauver ou périr, la plus haute et la plus sublime devise que jamais les lèvres des hommes aient prononcée; quand on a une telle devise sur un tel drapeau, on a le droit de compter sur le concours de tous, et les quelques efforts modestes que nous avons pu faire en votre faveur, vous pouvez les considérer comme un faible à-compte de ce que nous vous devons.

Soyez persuadés qu'en toutes circonstances vous pouvez compter sur nous, pour la diffusion, pour la vulgarisation et pour le développement de votre grande œuvre sociale et fraternelle. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. TURQUET

Président de la Société Française de Sauvetage

A l'ouverture de l'Exposition de Sauvetage, au Palais de l'Industrie.

M. Turquet. Au nom de la Société française de Sauvetage, je vous remercie, monsieur le Directeur de l'exposition, des excellentes paroles que vous venez de prononcer.

Nos collègues et amis de la Société Centrale des Naufragés nous ont montré l'exemple : depuis longtemps, ils ont organisé sur les côtes les moyens de sauver les naufragés. Nous avons été frappés, nous les sauveteurs du territoire, de tous les besoins qui se révélaient chaque jour, et nous avons fondé, il y a six mois, la Société française de Sauvetage, qui a pour but de sauver les incendiés, les naufragés, les victimes des épidémies, les victimes de toute espèce d'accidents, et de plus, si jamais la guerre étrangère recommençait, de porter secours à nos chers blessés. (Applaudissements.)

Voilà, messieurs, quelle a été l'œuvre que nous avons voulu entreprendre ; avec le concours de nos amis, avec le concours de tous les Sauveteurs de la France, nous sommes sûrs de réussir.

Je vous remercie, monsieur le Directeur, au nom de la Société de Sauvetage, des bonnes paroles que vous venez de prononcer. (Bravos, applaudissements.) Je vous remercie ensuite de l'éclat que vous avez donné à notre exposition.

D'accord avec notre ami et architecte M. Caligny, vous avez fait de cette exposition quelque chose de digne, quelque chose de grand. Vous montrez à nos concitoyens ce que c'est que le sauvetage, ce que sont tous les engins avec lesquels nous voulons porter secours partout où il y a un danger. Je suis heureux de rendre hommage à notre excellent architecte M. Caligny. Comme sauveteur, M. Caligny est l'ami de votre président; mais comme architecte, il relève heureusement du ministère des beaux-arts, à la tête duquel j'ai l'honneur d'être placé par la confiance de M. le président de la République; et en présence de cette exposition si bien organisée, je proposerai ce soir à M. le président de la République de vouloir bien nommer M. Caligny officier d'Académie. (Applaudissements répétés.)

SÉANCE D'OUVERTURE DU CONGRÈS

Discours prononcé par M. SYLVESTRE

Président de la 1re session
du Congrès International de Sauvetage, à Marseille, en 1878.

Messieurs les membres du Congrès,

Permettez-moi de vous adresser quelques rapides paroles : Nous sommes ici pour travailler, et je le dis, non pas pour décourager, mais pour stimuler votre zèle.

Nous sommes ici, je l'espère, pour beaucoup travailler, pour faire un travail fécond et utile. Je vous remercie au nom de l'œuvre du Congrès d'avoir bien voulu consacrer la première session du Congrès international de sauvetage tenu à Marseille en venant prendre part à la deuxième session du Congrès international tenu à Paris.

Messieurs les membres de la Société française de sauvetage, vous avez devant vous un coupable, mais un coupable repentant. Ce coupable, c'est moi, le président de l'Institut de sauvetage de la Méditerranée, le promoteur de l'œuvre des Congrès internationaux.

L'idée, je vous l'ai prise, elle ne vient pas de moi, elle vient de vous ; je l'avais trouvée dans vos annales. Je l'ai mise en mouvement, en faisant fonds sur ces choses qui ne font jamais défaut en France : l'intelligence et le cœur des sauveteurs.

Le premier Congrès s'est tenu à Marseille ; mais il était tenu à une restitution vis-à-vis de Paris ; cette

restitution, il vient la faire, et je la fais en son nom. (Applaudissements.)

Je ne tiens, vous le comprenez bien, qu'un instant, un court instant, et c'est mon excuse, le fauteuil de la présidence, au nom du premier Congrès, au nom de la Commission de prorogation du premier Congrès. Vous avez à constituer votre bureau. Laissez-moi, messieurs, dire un vilain mot que vous excuserez parce qu'il est nécessaire : d'après mon expérience, un Congrès n'existe que par son bureau et le bureau se résume par son président. Vous avez à nommer votre président. Permettez au premier Congrès de vous désigner le président du second Congrès, ou pour mieux dire de prendre au milieu de vous vos idées, vos pensées et vos sentiments et d'interpréter tout ce que vous pensez et vous sentez : le président du second Congrès ne peut être que M. Turquet. (Vifs applaudissements.)

En nommant M. Turquet président de la deuxième session du Congrès international de sauvetage, nous, les étrangers à Paris, nous faisons acte de justice et de convenance. Nous reconnaissons l'accueil hospitalier qui nous est fait, et, mon Dieu ! tout ce qu'apporte de dévouement cette grande ville qui s'appelle Paris. (Applaudissements.)

Messieurs les sauveteurs de la Seine, messieurs les membres de la Société française de sauvetage, en nommant M. Turquet président, vous consacrez une deuxième fois la présidence que déjà vous lui avez donnée. Et pourquoi l'aurait-il démériteé, lui qui, d'une façon assidue, je ne dis pas jour par jour, mais heure par heure, s'applique à l'œuvre du Congrès, à l'œuvre du sauvetage, parce que l'œuvre du Congrès, c'est la

lumière et l'œuvre du sauvetage, c'est le cœur de la France. (Très bien, applaudissements.)

Donc, les uns et les autres, et par ce mode d'élection qui va au-dessus de tous, par acclamation, nous nommerons M. Turquet président du second Congrès international de sauvetage, et tous, en le nommant, nous nous rappellerons ce qu'il est, ce qu'il a fait, ce que proclame cette croix d'honneur si énergiquement, si courageusement, si dignement gagnée sur le champ de bataille, quand la France, se tournant vers l'étranger, tombait, mais tombait du moins avec honneur ! (Bravo, applaudissements.)

Nous nous rappellerons, sauveteurs que nous sommes, le sauveteur qu'il est, et s'il porte à sa boutonnière la médaille de sauvetage, c'est qu'il l'a gagnée. (Oui, oui, applaudissements.)

Et ensuite, messieurs, en le nommant, nous n'oublierons pas les fonctions supérieures qu'il occupe et au niveau desquelles son intelligence le place ! (Bravo, applaudissements.)

M. Turquet est donc proclamé par mode d'acclamation président de la seconde session du Congrès international des sauveteurs de la France ! (Applaudissements redoublés.)

Permettez-moi, monsieur le président, de vous serrer la main.

SÉANCE D'OUVERTURE DU CONGRÈS

Discours de M. TURQUET

M. Turquet prend place au fauteuil de la présidence et s'exprime ainsi :

Messieurs,

Acclamé de nouveau par les sauveteurs, c'est-à-dire par les gens de France qui ont montré le plus de cœur et d'énergie, c'est une lourde tâche que je vais prendre aujourd'hui. Il y a six mois, les Sauveteurs de la Seine m'acclamaient, eux aussi, leur président. J'ai tout fait pour me rendre digne de la confiance que mes camarades m'avaient témoignée. Quand il s'agissait, messieurs, de présider les Sauveteurs de la Seine, la tâche était relativement facile : il s'agissait d'être prêt tous les jours, à chaque heure, à mettre en pratique la devise qui flotte fièrement sur notre enseigne, sur notre drapeau : « Sauver ou périr ! » Cela est toujours facile, quand on a du cœur et de la volonté; mais aujourd'hui la tâche que vous m'imposez est plus lourde. Il s'agit de diriger un Congrès, de diriger des discussions pleines de difficultés de toutes sortes. Il s'agit aujourd'hui, non pas de risquer sa vie, mais de déterminer comment il faut la risquer de la façon la plus fructueuse; il s'agit de déterminer aujourd'hui dans quelles conditions nos Sociétés devront être organisées, quels devront être leurs rapports avec l'Etat; quels devront être leurs rapports entre

elles, et enfin, il y a à résoudre une dernière question, grave entre toutes, la question d'organisation de toutes les Sociétés de Sauveteurs de France.

Par conséquent, messieurs, la tâche que vous m'imposez est lourde. Je l'accepte, parce que je suis de ceux qui n'ont jamais refusé les responsabilités. Comme sauveteur, je dois aller toujours là où il y a un danger. Aujourd'hui, il n'y aura pas de danger; il n'y aura que des difficultés, difficultés sérieuses; mais avec votre concours, avec votre affection, avec tout ce que vous apporterez de zèle autour de moi, je suis sûr que le Congrès de Paris sera digne du Congrès de Marseille. (Très bien! Applaudissements.)

Permettez-moi, messieurs, de remercier ici M. Sylvestre, notre camarade, président de l'Institut de Sauvetage de la Méditerranée. Je le remercie des paroles beaucoup trop bienveillantes qu'il a prononcées à mon égard. Lui aussi, messieurs, est un cœur brave, ferme et courageux. Ses camarades de la Méditerranée savent ce qu'il a fait déjà d'actes de dévouement et de patriotisme; par conséquent, les éloges qu'il m'a donnés ont pour moi d'autant plus de mérite qu'ils viennent d'une bouche autorisée.

A Marseille, l'année dernière, il a ouvert le premier Congrès. Vous avez pu voir, dans nos comptes rendus, combien ce Congrès avait fait œuvre utile. Il nous convie aujourd'hui à vouloir bien continuer l'œuvre entreprise à Marseille. Je le remercie, au nom de tous les sauveteurs de France, de ce qu'il a fait l'année dernière; je le remercie en votre nom à tous d'avoir bien voulu venir aujourd'hui diriger les débats, me prêter son concours, son affection, et apporter ici les

lumières qu'il possède déjà. Je vous proposerai donc, à mon tour, de vouloir bien le nommer, dès à présent, premier vice-président du Congrès; car il importe, messieurs, dans toutes les œuvres nouvelles, que ceux qui les ont créées, qui y ont pensé, qui en fin de compte les ont fait naître, soient ceux qui les élèvent et qui les dirigent. Quand, plus tard, les œuvres du Congrès des Sociétés de Sauveteurs de France auront grandi, alors leur père, celui qui les aura mises au monde, pourra les laisser aller; elles seront devenues grandes, elles seront devenues fortes, et elles pourront être indépendantes. Aujourd'hui, c'est au père, à celui qui a créé l'œuvre, c'est à lui d'être à côté de moi, le chef, le directeur des débats qui vont s'ouvrir. (Applaudissements.)

SOCIÉTÉ ROYALE DE SECOURS

Pour les Pêcheurs et Marins naufragés à Londres.

Discours prononcé au Congrès par M. Edw.-C. Lean, *secrétaire et délégué de la Société, 2e vice-président du Congrès.*

Monsieur le Président et Messieurs,

J'ai été délégué par notre président, Sa Grâce le duc de Marlborough, le capitaine Honorable Francis Maude R. N., président de notre conseil, et par le comité général, pour représenter la Société au Congrès international, pour lequel vous avez eu la gracieuseté de nous envoyer une invitation qui nous permettra de faire connaître plus universellement la grande œuvre établie en Angleterre pour venir en aide aux pêcheurs et marins en détresse ainsi qu'aux veuves et aux orphelins de ceux qui ont péri. Je regrette beaucoup de ne pouvoir m'exprimer en français ; mais je suis porteur de prospectus en français donnant les détails de notre Société et déterminant son but, et que je serai heureux de remettre à toute personne désireuse d'en prendre connaissance. Je viens tout d'abord vous remercier pour l'insigne honneur que vous avez fait aux Sociétés anglaises, en m'élisant à une telle place dans votre Conseil ; et je regrette que quelqu'un de plus capable que moi ne soit ici pour la remplir ; permettez-moi maintenant d'attirer brièvement votre attention sur les points principaux que nos prospectus vous expliqueront mieux encore.

En premier lieu, la Société au moyen d'agents honoraires établis sur tous les points des côtes du Royaume-Uni, secourt de suite tous les naufragés, les habille, les nourrit, leur procure les soins médicaux lorsqu'il y a nécessité, et se charge de les renvoyer dans leur famille s'ils sont Anglais et remet les étrangers entre les mains de leur consul respectif le plus proche ; de sorte que la Société peut être tout à fait considérée comme cosmopolite.

En second lieu, nous assistons tous les marins qui souscrivent annuellement la minime somme de 3 shellings en remplaçant leurs effets ou chaussures perdus pendant l'orage ou le naufrage, etc., etc..., je ferai remarquer le bien que cette Société a fait en encourageant les habitudes de prévoyance parmi les marins ; et nous en avons aujourd'hui plus de 50,000 souscrivant leurs 3 schellings annuellement ; nous assistons aussi les veuves et les orphelins de ceux qui souscrivent, en leur donnant des sommes variant de 3 à 25 livres sterling (suivant les règlements) à la mort de leurs maris tant que leurs enfants sont jeunes ; nous secourons aussi les membres âgés nécessiteux par de petites sommes et finalement nous donnons des récompenses se divisant en médailles d'or, d'argent, mentions d'honneur ou sommes d'argent aux sauveteurs qui se signalent soit dans les hautes mers ou à l'étranger.

En vertu d'un acte du Parlement, nous avons établi un refuge pour les vieux marins de la marine marchande et matelots ne pouvant plus travailler. Nous leur avons donné pour commencer 5,000 livres sterling et en avons formé une institution distincte et séparée.

Nous possédons aussi un fonds d'assurances garanti par la Société, permettant aux marins de s'assurer, moyennant des versements calculés sur les bases les plus libérales (nous le faisons d'ailleurs sans frais) des pensions variant de 9 à 45 livres sterling par an : pour eux lorsqu'ils parviennent à l'âge de 60 ans, et pour leurs veuves de 1 livre sterling et au-dessus.

Nous donnons en secours à 11,000 ou 12,000 naufragés, et à leurs veuves ou orphelins, environ 22,000 livres sterling, et comme nous secourons les naufragés de toutes nationalités, notre comité considère que nous avons droit à l'appui des Sociétés de bienfaisance de toutes les nations, et nous recommandons de tout notre pouvoir la formation de Sociétés analogues dans tout pays qui aime ses marins. Cette Société empêche les abus de ceux qui prétendent être naufragés, car elle ne porte secours que lorsque le malheur est réel et prouvé. Je ne suis ici que pour représenter la « Société des marins naufragés », mais je vous citerai aussi la « Société royale humaine » et la « Société royale des bateaux-sauveteurs » qui toutes deux concourent largement à sauver la vie des hommes.

Vous remerciant encore au nom de notre comité pour le grand honneur que vous nous avez conféré, je vous prie de prendre connaissance de notre prospectus, et je serai heureux de fournir toute explication à toute personne désirant de plus amples informations sur notre organisation et notre manière d'opérer. (Applaudissements.)

Lettre de S. Ex. M. SALVADOR MARÍA DE ORY

Président du Conseil suprême des Hospitaliers d'Espagne

Adressée à M. le Président du Congrès, communiquée au Congrès par le commandeur E. DURAND, *délégué auprès du Congrès par le Conseil suprême.*

Les Chevaliers Hospitaliers d'Espagne, invités au deuxième Congrès International de Sauvetage qui doit avoir lieu à Paris, sous les auspices de la Société Française de Sauvetage, le 16 du présent mois de septembre, ont décidé en conseil suprême que vous représenteriez la Société, vu l'impossibilité pour le président soussigné et pour aucun autre membre du Conseil d'y assister personnellement, et vous donnent à ce sujet tous les pouvoirs nécessaires.

Je vous dirai que l'invitation d'assister au Congrès a été adressée à tous les membres du Conseil en les prévenant d'avoir à faire réponse à la présidence, afin qu'ils puissent se réunir à vous dans cette circonstance.

Le Conseil suprême compte sur votre important concours, en votre double qualité de président d'honneur et de délégué du Conseil, pour que la noble institution des Chevaliers Hospitaliers d'Espagne obtienne dans cette solennité tout l'honneur qui est dû aux immenses services qu'elle rend aux malades, infirmes et nécessiteux auxquels elle vient en aide; en donnant à comprendre qu'elle n'est pas une œuvre renfermée dans des limites étroites, mais qu'elle est une vaste institution nationale qui s'étend sur toute la péninsule,

parfois même au dehors, et que partout où flotte sa bannière les malheureux de tous les partis viennent se réfugier sous son ombre et demander les secours médicaux et l'hospitalité que nous accordons gratuitement dans nos maisons de secours indistinctement à ceux qui viennent réclamer notre aide et notre appui.

Notre œuvre s'étend sur les populations importantes de Séville, Cadix, Tolède, Alméria, Grenade, Valence, et un grand nombre d'autres villes, où nous avons organisé des conseils supérieurs, aidés dans cette marche progressive par un grand nombre de conseils de districts et de municipalités.

Notre Société est patronnée par notre auguste souverain, S. M. le roi Alphonse XII, et par S. A. R. la gracieuse princesse des Asturies, autour des noms desquels se groupent ceux des prélats et des dignitaires de l'Église et de l'État.

J'aime à croire que les représentants de tant de Sociétés et d'Institutions humanitaires seront pénétrés de l'importance de notre œuvre et la jugeront digne de figurer parmi toutes les Sociétés sœurs en raison de la charité qu'elle pratique.

Je me réjouis de penser que vous ferez comprendre que les Chevaliers Hospitaliers d'Espagne, qui sont aujourd'hui au nombre de 3,600 membres, désirent unanimement fraterniser avec toutes les Sociétés qui se dévouent comme eux au culte de la charité sous toutes ses formes, afin que ses fruits en soient plus savoureux.

Voilà ce que j'ai l'honneur de vous charger d'exprimer au Congrès, vous assurant que le Conseil suprême

compte que vous voudrez bien le représenter en cette solennelle occasion, et que vous saurez traduire au Congrès ses nobles aspirations.

Dieu vous garde de nombreuses années.

Madrid, 29 août 1879.

SALVADOR MARIA DE ORY.

A Monsieur le commandeur E. Durand, président d'honneur des Chevaliers-Hospitaliers d'Espagne, à Paris.

CONGRÈS INTERNATIONAL DE SAUVETAGE

Séance du 19 septembre 1879

Conférence du Dr G. DE BEAUVAIS

Médecin en chef de la Société Française de Sauvetage
et des Sauveteurs de la Seine,
Officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique.

Messieurs et chers collègues,

Je viens à la fois vous communiquer un véritable fait de sauvetage accompli par un de mes honorables confrères, assisté d'un pharmacien de Paris, et vous parler avec quelques détails d'une méthode aussi nouvelle qu'intéressante de traiter l'asphyxie par l'oxyde de carbone.

Ce n'est pas le lieu de faire ici de l'érudition. Mon unique but est de vous expliquer, en empruntant le langage de nos physiologistes les plus autorisés, le mieux possible le mécanisme et la théorie d'un traitement simple et pratique, qui peut rendre d'incontestables services pour arracher à la mort les asphyxiés soit volontaires, soit involontaires, par les vapeurs du charbon.

Dans la séance du 11 octobre 1878 du Congrès international de sauvetage réuni à Marseille, et sous la présidence du très sympathique M. Henri Silvestre, mon savant confrère, M. le docteur Bos a traité magistralement une partie de ce sujet en vous parlant avec une éloquence et une clarté parfaites des secours

à donner aux asphyxiés et des divers procédés de pratiquer la respiration artificielle.

Comme lui, j'accorde une confiance limitée aux moyens accessoires, frictions, flagellations, inspirations de vapeurs excitantes et irritantes.

Comme lui, je sais que la plupart du temps l'absence de l'homme de l'art, le manque d'instruments nécessaires empêchent de mettre en action toutes les ressources de la science moderne.

Je ne reviendrai pas sur ce sujet important, mais je recommande à tous nos sauveteurs la lecture et la méditation de cet intéressant discours ; c'est une partie capitale du code du sauveteur.

Cependant, dans le cas qui nous occupe, ces moyens si précieux pour les noyés, les pendus, seraient insuffisants pour rappeler les victimes à la vie.

Vous le comprendrez sans peine.

A l'asphyxie des pendus, des noyés, des gens étouffés sous des éboulements de terre, caractérisée par un état de mort apparente, par la suspension de la respiration et de la circulation, il se joint un danger de plus, un véritable empoisonnement par un gaz essentiellement délétère, l'oxyde de carbone, qui est le produit d'une combustion incomplète du charbon dans un air confiné.

Vous savez comment procèdent ceux qui veulent attenter à leurs jours par ce moyen. Ils bouchent toutes les issues, empêchent le renouvellement de l'air, allument un réchaud. Dans les premiers instants, la combustion est complète, il se produit de l'acide carbonique, gaz beaucoup moins toxique ; mais bientôt l'oxygène de l'air, absorbé par le patient et par le

feu, diminue, la combustion est lente et imparfaite et l'oxyde de carbone se produit. L'action délétère augmente avec l'affaiblissement du sujet.

L'asphyxie arrive, d'abord, par défaut d'air respirable, et, de plus, par une altération profonde des globules du sang, sous l'influence de l'action de l'oxyde de carbone.

Pour vous faire bien comprendre l'utilité de la méthode de traitement que je vous propose, il est indispensable de vous esquisser, en quelques mots, les phénomènes particuliers de la respiration normale.

Deux mouvements particuliers sont nécessaires à l'accomplissement de cette fonction: l'inspiration et l'expiration dont mon excellent confrère, M. le docteur Bos, a décrit le mécanisme dans son mémoire.

A chaque mouvement d'inspiration, la poitrine se dilate, le vide se produit, une certaine quantité d'air atmosphérique pénètre dans les poumons.

A chaque mouvement d'expiration, véritable mouvement de soufflet, la poitrine se resserre, une certaine quantité d'air est expulsée au dehors. Mais l'air qui sort n'est pas identique avec l'air qui entre. Il a subi dans sa composition chimique, dans sa température et dans son état hygrométrique ou d'humidité, des modifications qui se rattachent à des changements importants dans la constitution du sang.

L'air que nous respirons est un mélange de deux gaz, l'oxygène et l'azote, dans les proportions qui sont sensiblement les mêmes sur tous les points du globe; dans les vallées et dans les plaines, dans les villes et dans les campagnes — 100 parties d'air en poids renferment 76,9 d'azote et 23,1 d'oxygène; en outre,

une quantité variable de vapeur d'eau et une très petite proportion d'acide carbonique, environ 4 dix millièmes.

On admet généralement que chez l'homme adulte et bien portant, chaque inspiration introduit dans l'appareil pulmonaire environ 500 centimètres cubes d'air, ou un demi-litre d'air. Or, la moyenne des inspirations étant de 18 par minute, il en résulte que l'homme a besoin de 9 litres par minute et par conséquent de 540 litres par heure, de 12,900 litres par jour ; ce qui donne en chiffres ronds et abstraction faite de la petite quantité d'air absorbé par la respiration, 13 mètres cubes d'air expiré et renfermant à peu près 4 pour 100 de gaz acide carbonique.

Que se passe-t-il dans le passage de l'air dans le tissu pulmonaire, et quelle modification s'est opérée, quand l'air, après avoir servi à la respiration, est rendu par l'expiration ?

Voici ce qu'il nous faut déterminer.

Il est bon de savoir qu'à chaque expiration le poumon ne se vide jamais complètement ; après l'expiration même la plus forte le poumon contient encore une quantité d'air assez considérable.

A chaque inspiration, l'air qui entre dans les poumons ne fait donc qu'augmenter la proportion de celui qui y est déja contenu. Cette quantité varie suivant la taille des individus. On peut donc faire, au besoin, une provision d'air dans les poumons. C'est grâce à cette propriété précieuse que les plongeurs parviennent à rester sous l'eau plus ou moins longtemps, et que l'on peut retenir un certain temps sa respiration ; c'est ce qui explique encore comment certains noyés

ont séjourné sous l'eau un temps relativement long sans périr, et pourquoi ils ont pu être rappelés à la vie.

Il vous intéressera sans doute de savoir que Hutchinson a inventé un appareil appelé le *Spiromètre* pour mesurer la capacité vitale des poumons, et est arrivé à déterminer que pour les petites tailles elle était de 2 litres et demi à 3 litres ; pour les tailles moyennes, de 3 litres et demi, et pour les grandes tailles, de 4 litres (ou 4,000 centimètres cubes).

L'air que nous expirons est moins riche en oxygène que l'air que nous avons inspiré.

Il perd donc de l'oxygène pendant son passage dans les poumons. D'un autre côté, il contient une quantité d'acide carbonique beaucoup plus considérable.

Quant aux proportions d'azote, tantôt elles sont à peu près les mêmes dans l'air expiré et dans l'air inspiré, quelquefois un peu augmentées dans l'air expiré.

En moyenne, l'air expiré ne contient plus que 16 pour 100 au lieu de 20 pour 100 d'oxygène.

Il contient, au contraire, 4 pour 100 d'acide carbonique, alors que l'air atmosphérique n'en contient que 4 dix millièmes.

Absorption d'oxygène, exhalation d'acide carbonique constituent, au point de vue chimique de la respiration, deux termes liés l'un à l'autre. Ils augmentent ou diminuent ensemble. L'air expiré contient 4,87 d'oxygène en moins que l'air inspiré et 4,26 en plus d'acide carbonique. La quantité d'oxygène absorbé pendant la respiration l'emporte légèrement sur la quantité d'acide cabonique exhalé.

Cette différence existe dans tous les cas, soit d'aug-

mentation, soit de diminution d'absorption d'oxygène.

Il y a là une véritable combustion des éléments du sang aux dépens de l'oxygène inspiré ; mais un volume déterminé d'oxygène qui brûle du charbon donne un égal volume d'acide carbonique. La différence qui existe tient à ce qu'une partie de l'oxygène inspiré est utilisée à la combustion de l'hydrogène, pour produire cette vapeur d'eau que nous rendons dans la respiration, et qui vient ternir le miroir placé devant la bouche d'une personne qui respire.

La quantité d'acide carbonique exhalé varie suivant l'âge, le sexe, l'état de santé, suivant la quantité, la qualité ou la privation de nourriture, dans l'état de sommeil ou de veille, suivant l'élévation de la pression atmosphérique, suivant la température plus ou moins basse. Elle diminue pendant l'été, augmente pendant l'hiver.

L'alcool et les boissons alcooliques diminuent la quantité d'acide carbonique exhalé ; cela dure le temps que l'alcool met à disparaître du sang. Aussitôt après son introduction dans le sang, l'alcool se métamorphose en *aldehyde*, facile à reconnaître à son odeur spéciale. Ce corps très combustible s'empare avidement de l'oxygène absorbé par la respiration et circulant avec le sang. Il produit par sa combustion de l'acide carbonique, mais une proportion plus grande d'eau. Il épargne temporairement les matières grasses qui produisent plus d'acide carbonique, ce qui explique l'embonpoint des buveurs de profession.

La température de l'air expiré varie avec la température de l'air inspiré. Il sort avec une température supérieure à celle qu'il avait à son entrée. Il conserve

à peu près la température du corps humain, qui est en moyenne de 37° centigrades.

Lorsque le thermomètre s'abaisse à 0 ou au-dessous, l'air expiré atteint en moyenne une température de 30°.

La vapeur d'eau qui se forme à la surface du poumon, et que l'air inspiré entraîne incessamment, enlève donc, en moyenne, au corps un demi-kilogramme d'eau par vingt-quatre heures.

Rappelons maintenant, en quelques mots, la composition du sang.

Le sang est un liquide légèrement alcalin, d'une couleur rouge foncée, d'une saveur un peu salée, d'une odeur spéciale. Le sang est constitué par deux parties différentes, l'une est liquide, transparente, on la nomme plasma du sang ; l'autre consiste en une multitude de petites molécules microscopiques ou globules, lesquels nagent dans le plasma, et sont entraînés avec lui dans le torrent de la circulation.

Le plasma contient une matière incolore, dissoute dans le sang vivant, la chair coulante, selon la belle expression de Bichat, et qui n'est autre chose que la fibrine.

Cette matière se coagule spontanément quand le sang est extrait de ses vaisseaux ; et, en se coagulant elle emprisonne les globules dans les mailles de son tissu. Ainsi formée, on lui donne le nom de caillot. Le sérum est constitué par la partie liquide et non coagulable du plasma.

Les globules du sang sont de deux sortes : les globules rouges et les globules blancs.

Les globules rouges, infiniment plus nombreux que

les autres, sont constitués chez l'homme par de petits disques aplatis, un peu renflés sur leur circonférence, formés par une enveloppe et un contenu coloré.

L'enveloppe, ainsi que le liquide visqueux contenu dans l'intérieur des globules, sont formés par une substance albuminoïde ayant toutes les propriétés chimiques des matières azotées neutres.

La matière peu abondante qui lui donne sa couleur porte le nom d'hématosine;

L'hématosine ou matière colorante des globules renferme une petite proportion de sexquioxyde de fer.

Les globules blancs sont peu nombreux, sphériques et incolores. Ils proviennent du chyle. Ils sont dans la proportion de 1 à 1,000 pour les globules rouges.

Les gaz renfermés dans le sang sont au nombre de trois : l'oxygène, l'azote et l'acide carbonique, qu'il est facile d'obtenir en plaçant du sang frais sous le vide de la machine pneumatique.

L'oxygène vient de l'air atmosphérique, l'acide carbonique et l'azote, au contraire, résultent des mutations et des combustions qui se produisent dans l'économie entière, puisque l'air expiré contient plus d'acide carbonique et d'azote que l'air inspiré.

L'oxygène dans le sang se trouve, en grande partie, uni aux globules rouges.

Le sang défibriné contenant encore ses globules et battu, au contact de l'oxygène, possède un grand pouvoir absorbant pour ce gaz; tandis que le sérum, privé de ses globules, en absorbe à peine un peu plus que l'eau.

La fibrine jouit aussi à un haut degré du pouvoir d'absorber et de fixer l'oxygène.

On distingue deux espèces de sang, le sang veineux et le sang artériel.

Le sang veineux, qui arrive de toutes les parties du corps au poumon, pour y subir l'influence vivifiante de la respiration, s'en retourne vers le cœur à l'état de sang artériel. Il était rouge brun, il est devenu d'un rouge vermeil. Le changement de coloration, phénomène visible et saisissant, s'accomplit dans le poumon d'une manière presque instantanée.

La coloration vermeille que prend le sang en passant par le poumon est due incontestablement à l'absorption de l'oxygène de l'air. En agitant du sang veineux dans une atmosphère d'oxygène, il prend presque de suite la teinte rouge, et, par contre, en agitant du sang artériel dans du gaz acide carbonique, le sang devient foncé comme du sang veineux.

La couleur naturelle du sang est celle du sang veineux, et n'est pas due à la présence de l'acide carbonique, car, en chassant l'oxygène par déplacement, et lui substituant l'acide carbonique, si, au moyen du vide, on enlève ce dernier gaz, le sang reste d'un rouge brun. Ajoutons encore que les pertes d'oxygène éprouvées par le sang ont lieu pour la plus grande partie dans le système capillaire, c'est-à-dire dans les vaisseaux les plus déliés, dans le point où la circulation est le plus lente.

Le sang artériel contient environ 38 parties d'oxygène pour 100 d'acide carbonique, tandis que le sang veineux ne contient que 25 parties pour 100 d'acide carbonique.

Le sang artériel renferme plus de globules que le sang veineux ; le sang veineux plus de fibrine.

On retrouve dans le sang les trois produits généraux et définitifs de la digestion, le sucre, les matières grasses et les matières albumineuses.

Nous arrivons, messieurs, au phénomène le plus intéressant de la respiration :

L'échange des gaz dans les poumons.

L'oxygène de l'air, parvenu au contact de la membrane muqueuse du poumon, entre dans le sang ; tandis que d'un autre côté l'acide carbonique, dissous dans le sang, sort de ce liquide au travers des membranes.

Ce phénomène d'échange, d'absorption et d'exhalation gazeuse est déterminé par la tendance que les gaz, comme les liquides différents, ont à se mélanger, même lorsqu'ils sont séparés par des membranes animales. Il y a un courant d'entrée et un courant de sortie, appelés *endosmose* et *exosmose*.

On peut reproduire avec la plus grande facilité, par une expérience bien simple, le phénomène capital de la respiration.

Prenez une vessie de cochon, remplissez cette vessie de sang veineux et placez-la sous une cloche remplie d'oxygène; au bout de peu de temps, non seulement une partie de l'oxygène a pénétré dans le sang, au travers de la vessie, mais encore une certaine proportion d'acide carbonique est sortie du sang, et a passé dans la cloche. Les volumes de gaz absorbés et exhalés se balancent à peu près comme dans la respiration elle-même.

Des phénomènes analogues se produisent également si, au lieu de sang, on place tout simplement sous la cloche d'oxygène une vessie remplie d'une charge d'acide carbonique dans la proportion d'un cinquième

de son volume de gaz — c'est ce qu'on appelle l'endosmose gazeuse.

L'introduction de l'oxygène dans le sang et la sortie concomitante de l'acide carbonique s'accomplissent d'une manière continue, aussi bien dans les mouvements d'expiration que pendant l'inspiration, car il reste toujours de l'air dans les poumons, même après l'expiration la plus forcée.

L'air inspiré, à peu près en quantité égale à l'air resté dans les poumons, se mélange de la façon suivante : celui qui entre étant plus froid tend à descendre, celui qui est resté tend à monter, à cause de la température plus élevée.

Le rôle spécial du poumon, dans la respiration, se borne, ainsi que nous l'avons dit, à des échanges gazeux au travers des fines parois des innombrables ramifications des bronches.

La formation locale d'acide carbonique et d'eau dans le poumon ne saurait être acceptée en principe, car en plaçant des animaux à sang froid dans des atmosphères d'hydrogène ou d'azote, ils continuent à expirer de l'acide carbonique, comme s'ils étaient dans l'air. Ce gaz provient donc d'une source autre que d'une combinaison effectuée instantanément entre l'oxygène de l'air et le carbone des éléments du sang.

Dans les asphyxies par submersion, par strangulation, suspension, le système veineux est gorgé d'un sang brun noir, ainsi que le poumon et le cerveau, par suite de la suspension de l'entrée de l'air dans les poumons.

L'air confiné produit des effets analogues.

Lorsque l'homme ou les animaux respirent pendant

un certain temps dans un volume d'air limité, cet air ne tarde pas à être vicié, à devenir irrespirable, ou tout au moins nuisible.

En 1750, aux assises d'Old-Bailey, qui se tenaient dans une pièce de 30 pieds carrés, la plupart des juges et des assistants périrent asphyxiés, ceux qui survécurent étaient près d'une fenêtre ouverte.

En 1750, au mois de juin, 145 prisonniers de guerre furent enfermés dans une salle de vingt pieds carrés; au bout de 12 heures 23 seulement sortirent vivants. Le même fait s'est reproduit plus d'une fois dans la cale des vaisseaux négriers.

A la suite des malheureuses journées de juin 1848, les effets terribles de l'air confiné se sont fait sentir sur les prisonniers entassés dans les souterrains de la Terrasse des Tuileries.

C'est par le même mécanisme que la mort survient dans les inhumations précipitées.

Une question importante à résoudre est celle-ci : En admettant que l'on soit descendu vivant dans les entrailles de la terre, combien de temps la vie est-elle possible dans le cercueil? Les mathématiciens se sont livrés à des calculs, en se basant sur les proportions d'acide carbonique exhalé par la respiration, et finissant par rendre l'air irrespirable. Ils ont estimé que l'on pouvait, dans cette atmosphère confinée, vivre pendant une heure. Cependant un chien de forte taille enfermé dans un cercueil, retiré au bout d'une heure, n'a pu être rappelé à la vie.

C'est surtout par l'accumulation dans le sang de l'acide carbonique, qui le convertit en sang veineux promptement, que se produit l'asphyxie, plus que par

les propriétés toxiques de ce gaz assez mal déterminées.

Mais l'oxyde de carbone, *j'insiste sur ce point capital*, qui se produit toutes les fois que le charbon brûle lentement au contact de l'air, jouit, au contraire, de propriétés réellement toxiques. Il suffit de placer des oiseaux dans une atmosphère contenant 4 ou 5 pour 100 d'oxyde de carbone pour les faire périr à l'instant.

En d'autres termes il n'y a pas seulement asphyxie, il y a empoisonnement.

L'hydrogène sulfuré et l'hydrogène arséniqué agissent également à dose encore plus faible.

Une opération contradictoire et probante est celle-ci :

Une atmosphère presque entièrement composée d'oxygène, 96 parties pour 4 d'azote, entretient convenablement la vie. Les oiseaux, les cabiais, l'homme lui même peuvent y vivre sans paraître en souffrir. Les animaux y vivent presque indéfiniment, si on a le soin d'absorber l'acide carbonique à mesure qu'il se produit.

Comment vient la mort par asphyxie ?

Lorsqu'une cause mécanique s'oppose à la libre entrée de l'air dans le poumon, ou lorsque l'air est insuffisant, vicié ou irrespirable, la sortie de l'acide carbonique du sang se trouve diminuée. Le sang se débarrasse mal ou ne se débarrasse plus de ce gaz, dans son passage à travers les poumons. Alors, recevant peu ou point d'oxygène, et recevant toujours de l'acide carbonique, il ne tarde pas à acquérir les qualités du sang veineux. A cet état, il est impropre à en-

tretenir régulièrement les fonctions nerveuses. L'asphyxie survient.

Il est très rare que l'homme qui a séjourné plus de quatre ou cinq minutes *sous l'eau* puisse être rappelé à la vie.

L'action non vivifiante du sang veineux sur le système nerveux réagit, par l'intermédiaire de ce système, sur les battements du cœur, qui tout en persistant sont altérés dans leur rythme et leur énergie. Elle se complique aussi de l'embarras apporté à la circulation capillaire dans les vaisseaux les plus fins, et notamment de la circulation capillaire dans les poumons. Ce sont même ces derniers phénomènes, conséquence immédiate du trouble nerveux sur la circulation par suite de la non oxygénation du sang, qui expliquent la rapidité de la mort, bien plutôt que la non oxygénation du sang elle même. L'absence d'oxygène, en modifiant la composition du sang, constitue, il est vrai, le point de départ et l'essence même de l'asphyxie, mais l'arrêt de la circulation dans les poumons en précipite le résultat.

Chose importante à savoir, messieurs :

Les animaux nouveau-nés, des jeunes chiens, peuvent séjourner sous l'eau une demi-heure sans périr. Buffon a répété plusieurs fois la même expérience sur le même animal en ayant le soin de le laisser respirer un certain temps après la première expérience.

Cette qualité se perd au bout de quelques jours, par l'occlusion naturelle du trou de Botal et du canal artériel, qui font communiquer les deux cœurs entre eux et qui permettaient la circulation pendant un certain temps, en retardant la mort jusqu'à ce que le sang

eût consommé la plus grande partie de son oxygène.

Ces faits nous expliquent comment des enfants nouveau-nés, retrouvés dans des mares ou dans des fosses d'aisances, ont pu être rappelés à la vie, alors que tout espoir de salut semblait perdu ; comment un enfant caché sous les cendres, encore tièdes, a pu être ranimé par une respiration artificielle, près d'une heure après y avoir été enfoui.

Il faut se tenir en garde contre de pareils événements, et lors même que le temps qui s'est écoulé depuis la submersion des nouveau-nés paraîtrait incompatible avec le maintien de la vie, on doit essayer néanmoins les moyens usités en pareil cas. Dans un cas analogue, le savant professeur Brouardel est parvenu à rappeler à la vie, *après deux heures de soins*, un enfant nouveau-né auquel il a pratiqué des inhalations d'oxygène. Cet enfant, quoique très chétif, existe aujourd'hui. C'est à l'oxygène qu'il doit son salut.

Dans son remarquable traité de l'*Influence de la pression de l'air*, Jourdanet rappelle les phénomènes bien connus du mal des montagnes : les syncopes, les vertiges, les vomissements, la lassitude et la prostration.

L'anéantissement de la volonté, la défaillance que détermine sur les travaux de l'esprit le séjour d'une altitude élevée, n'ont pas, selon lui, d'autre cause que l'insuffisance de l'oxygène contenu dans l'air respiré. Les récentes recherches de P. Bert, faites dans une boîte à décompression, semblent confirmer les idées de Jourdanet sur le mal des montagnes. Il conclut que l'anoxyhémie ou défaut d'oxygénation du sang, qui amène le mal des montagnes, a tout à la fois une raison physico-chimique et des raisons physiologi-

ques, l'appauvrissement en oxygène du sang d'un individu placé sous une faible pression, dépendant à la fois de l'insuffisance du brassement séro-sanguin intra-pulmonaire et de la moindre capacité du sang pour l'oxygène.

Par une seule inspiration d'oxygène il faisait cesser les accidents produits par la décompression.

C'est ce moyen qui est mis aujourd'hui en usage pour les aéronautes dans les ascènsions les plus élevées, et c'est celui qui avait été adopté pour ces martyrs de la science, Sivel, Crocé-Spinelli et Tissandier. On avait préparé un mélange contenant 65 parties d'oxygène pour 35 parties d'air atmosphérique.

P. Bert a démontré aussi que l'oxygène à la pression de trois ou quatre atmosphères est un gaz toxique et cause des accidents convulsifs, tétaniques, analogues à ceux causés par la strychnine. Le cœur bat lentement, la température s'abaisse, le sang noircit comme le sang d'un sujet asphyxié.

Il tue en arrêtant les oxydations intra-organiques, c'est-à-dire en empêchant l'oxygène d'agir chimiquement sur nos tissus et sur le sang.

Comme traitement de l'asphyxie, les résultats signalés par les auteurs doivent faire souhaiter la vulgarisation de l'emploi de l'oxygène.

Godwin d'Edimbourg, dès 1876, fit les premières tentatives d'insufflation d'oxygène dans le cas de mort par submersion.

Trousseau, Demarquay, Duroy, Ozanam, obtinrent des succès dans le cas d'asphyxie ou mieux d'intoxication par l'oxyde de carbone.

Dans un cas d'empoisonnement par le laudanum

(une cuillerée à bouche), Trousseau, alors que la respiration ne s'exécutait plus que sept fois par minute, administra avec un entier succès quinze litres d'oxygène. Créquy cite un fait semblable chez un enfant.

On a encore utilisé les inhalations dans l'empoisonnement par le gaz d'éclairage (Scierking), par le gaz émané des fosses d'aisances, puis dans l'empoisonnement par le phosphore, par les vapeurs de chloroforme.

Mode d'administration :

La difficulté de se procurer aisément de l'oxygène en abondance, d'obtenir à peu de frais et *rapidement*, un gaz chimiquement pur, fut longtemps un obstacle à la vulgarisation de l'emploi de l'oxygène.

Aujourd'hui, grâce à l'appareil de M. Limousin, pharmacien distingué de Paris, on peut avoir, dans

des ballons de caoutchouc, des réserves de gaz oxygène ; ces réserves pouvant d'ailleurs se conserver plusieurs mois sans modification chimique sont, dès lors, utilisables instantanément dans un cas donné, l'asphyxie, par exemple.

L'appareil Limousin se compose d'un ballon de caoutchouc muni d'un tube armé de robinets; ce tube communique avec un flacon laveur. On fait, à l'embouchure dont est muni le flacon laveur, des aspirations lentes, une simple pression en augmente le débit; un robinet permet d'ailleurs de régler l'arrivée du gaz.

Les produits de la respiration sont rejetés en expirant par le nez.

L'interposition d'un flacon laveur épargne au malade l'odeur désagréable du caoutchouc et l'entraînement de certaines poussières irritantes dans les bronches.

Dans le cas d'asphyxie ou de suffocation complète, il convient d'employer l'oxygène au moyen du *tube laryngien de Chaussier*, qu'on substitue à l'embouchure ordinaire de l'appareil.

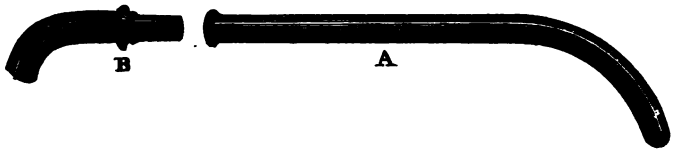

M. Limousin a fait construire pour ces cas accidentels un tube spécial à double courant qui permet de faire entrer l'oxygène par un des conduits (D), tandis que l'excès de ce gaz ou les produits gazeux accumulés pans les conduits aériens peuvent s'échapper par l'autre.

On met le tube (A) en communication avec le réservoir à oxygène et on maintient le robinet (B) ouvert. Il suffit de le fermer pour arrêter la sortie du gaz, si on le juge utile. En exerçant sur le ballon en caoutchouc une pression graduée, on fait entrer le gaz dans les organes respiratoires.

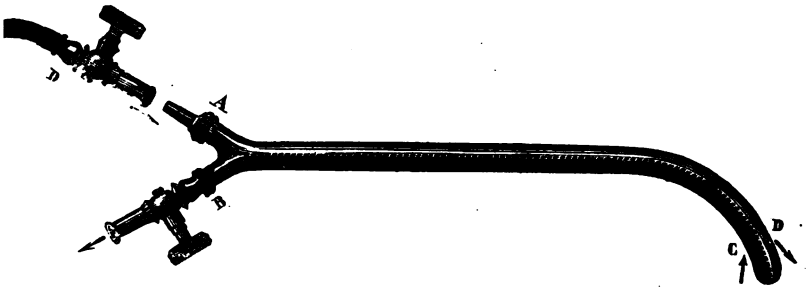

L'emploi de l'oxygène dans l'asphyxie avec cet. instrument supprime la pratique répugnante et cependant indispensable, dans bien des cas, de l'insufflation de bouche à bouche.

Chez les asphyxiés par submersion, il est souvent utile, avant de pratiquer les inhalations, de débarrasser la cavité buccale et le larynx des mucosités qui les remplissent presque toujours ; on se sert dans ce cas du speculum laryngien du docteur Labordette et d'une éponge fixée à une baleine flexible.

Pour déterminer la pénétration du gaz dans les poumons, on devra en même temps faciliter chez le malade les mouvements respiratoires par l'abaissement et le soulèvement alternatifs de la cavité thoracique.

Etudions maintenant le mode d'action de l'oxygène dans l'empoisonnement par l'oxyde de carbone.

Pardonnez-moi, messieurs, si j'ai lassé votre attention et abusé de votre bienveillance en vous exposant si longuement les curieux préliminaires sur les phénomènes physico-chimiques de la respiration et sur l'importance du rôle que joue l'oxygène dans notre existence. Vous l'admettrez sans peine, en sachant que la croûte terrestre en contient près de la moitié de son poids, qu'il entre pour les huit neuvièmes dans la composition de l'eau, pour plus d'un cinquième dans celle de l'air, et qu'il existe en forte proportion dans la substance de tous les êtres organisés.

Que se passe-t-il dans l'asphyxie par l'oxyde de carbone ?

Le célèbre Claude Bernard a démontré par des expériences que ce gaz, en se combinant avec les globules rouges, chasse l'oxygène et ne permet plus à un oxygène nouveau d'y pénétrer. Tel est le mécanisme de la mort rapide par asphyxie directe, dans les cas d'empoisonnement par l'oxyde de carbone.

Il y a donc là plus qu'une asphyxie ou suspension de la respiration; il y a maladie du sang, et c'est ce qui explique pourquoi il n'est pas rare de voir succomber des malades deux ou trois jours et même plus après l'accident, bien qu'ils aient été soustraits à l'action immédiate des gaz délétères.

Cette maladie du sang est démontrée péremptoirement par l'examen de ce liquide au moyen du spectre solaire, une raie spéciale indique la modification chimique du sang et l'altération des globules.

Voilà le danger qu'il faut conjurer, et qui constitue l'urgence du moyen de traitement que je vous propose, à l'exemple de plusieurs de mes distingués confrères et

de praticiens habiles : Trousseau, Brouardel, Lancevaux, Paul Bert, Constantin, Paul Linas, Créquy, Ozanam, Duroy, Limousin et autres.

C'est dans ces conditions surtout qu'il est nécessaire d'exciter le malade, de ramener la respiration et la sensibilité par tous les moyens possibles. Si, en effet, on abandonne les asphyxiés à eux-mêmes, ils tombent dans une espèce de léthargie, qui doit les conduire fatalement à la mort.

Ainsi, dans le cas cité par M. le docteur Créquy, tant qu'on excitait la malade, soit en cinglant la poitrine avec des linges mouillés, soit en lui faisant respirer vingt litres d'oxygène, la respiration devenait plus facile, la sensibilité s'éveillait; mais l'abandonnait-on à elle-même pendant quelques heures, elle retombait dans un sommeil profond, dont on ne pouvait la retirer que par de nouvelles excitations.

« Il n'est pas douteux pour nous, dit notre honorable confrère, que si on eût cessé trop tôt le traitement, la patiente eût succombé à ce ralentissement des fonctions respiratoires. »

Nous dirons la même chose pour la malade dont nous allons vous raconter l'histoire, et qui a été sauvée par la persistance des inhalations d'oxygène et le dévouement du docteur Coignard et de M. Duflot, pharmacien.

L'oxygène, ainsi appliqué, réagit sur les globules rouges du sang, restés intacts, permet à l'acide carbonique d'être chassé du poumon et favorise ainsi la nouvelle oxygénation du sang ; il rétablit la sensibilité nerveuse, l'activité du cœur, avec le retour de la

fonction de la respiration, c'est-à-dire de la vivification du sang, qu'on nomme hématose pulmonaire.

A ces moyens nous avons cru devoir ajouter un auxiliaire puissant, l'injection sous-cutanée d'éther sulfurique, qui se pratique avec la plus grande facilité et sans danger aucun avec la petite seringue de Pravaz, que je vous présente, au moyen d'une piqûre peu profonde sous la peau.

Dans les cas qui nous occupent, il est urgent d'agir vite, le danger est pressant. Or, vous connaissez l'action presque instantanée de l'éther sulfurique, ce corps si volatil qui bout à 35 degrés.

Introduit sous la peau, il est immédiatement, en quelques secondes, absorbé, transporté par le torrent circulatoire dans tous les points de l'économie, il va exciter le cerveau, le système nerveux et compléter l'action stimulante de l'oxygène sur le poumon et sur le cœur, ces trois organes importants qui constituent, selon la magnifique expression de Bichat, le trépied vital.

Mettre entre les mains de tous, médecins ou simples sauveteurs, des moyens faciles à appliquer, exempts de danger, aussi puissants que rationnels dans leur action, tel a été mon but, heureux si j'ai pu vous convaincre par ma trop longue dissertation, et vous apporter un procédé nouveau, héroïque, pour combattre les dangers inhérents à l'asphyxie par l'oxyde de carbone !

Permettez-moi de joindre l'exemple au précepte et de vous donner connaissance du fait de guérison qui m'a été communiqué, sur ma demande expresse, par mon dévoué confrère, M. le docteur Coignard, que je

félicite ici publiquement de sa bonne action, ainsi que son aide, M. Duflot.

Relation de M. le docteur Coignard.

« Un cas grave d'empoisonnement dû à l'oxyde de « carbone, traité par les injections hypodermiques « d'éther et les insufflations d'oxygène.

« Dans les premiers jours de janvier 1879, je fus « appelé à voir, dans la maison que j'habite, une femme « qui s'était asphyxiée involontairement par l'oxyde « de carbone.

« Voici dans quelles circonstances :

« Cette femme, cuisinière dans la même maison, « avait l'habitude, chaque soir, d'emporter un petit « réchaud rempli de braise bien brûlée.

« Probablement, ce soir-là, son charbon n'était « brûlé qu'imparfaitement, les voisins l'entendirent « marcher jusque vers onze heures, et le matin ils en- « tendirent dans sa chambre des ronflements. Cela « ne leur causa de l'inquiétude que vers neuf heu- « res, parce que d'habitude elle vaquait de meilleure « heure à ses occupations.

« On entre dans sa chambre, et effrayé par l'état « dans lequel se trouvait cette femme, on vint me « chercher vers neuf heures et demie.

« Lorsque j'arrivai, la chambre était parfaitement « aérée, il n'y avait nulle odeur.

« La malade était couchée sur son lit, ronflant et « expulsant par la bouche une grande quantité de « salive.

« Si la face n'eût été pâle, j'aurais hésité, j'aurais

« cru à une hémorrhagie méningée ou à une hémor-
« rhagie ventriculaire.

« Tous les muscles étaient tétanisés, il était impos-
« sible de faire plier l'une ou l'autre des articu-
« lations.

« Les commémoratifs fixèrent le diagnostic.

« Cette femme me paraissait mourante, mais dans
« tous les cas d'asphyxie il est de règle de faire tous
« les efforts possibles pour rappeler les malades à
« la vie.

« J'envoyai immédiatement chercher de l'oxygène,
« et je fis, sur l'heure, une injection sous-cutanée de
« deux grammes d'éther.

« Résultat apparent nul. La malade ne manifesta
« pas la moindre sensibilité, mais la respiration parut
« plus facile.

« Après vingt-cinq minutes je recommençai, puis
» vingt-cinq minutes après je fis encore une autre
« injection — injections, en tout, 10 gr. d'éther.

« Le tétanisme parut céder après trois heures, pen-
« dant lesquelles j'avais injecté l'éther de vingt-cinq
« en vingt-cinq minutes.

« L'oxygène arriva vers dix heures et demie, et im-
« médiatement, et sans discontinuer, on lui fit faire des
« inspirations jusqu'à onze heures du soir.

« Vers trois heures de l'après midi, la malade gro-
« gnait lorsqu'on la piquait, le danger paraissait donc
« moins imminent, mais elle ne recouvra la sensibilité
« que le lendemain à six heures du matin, heure à
« laquelle elle était tout a fait hors de danger, — l'ex-
« citation carbonique dura douze ou quinze heures et
« l'anurie soixante heures.

« Depuis, cette femme va tout à fait bien.

« Les injections hypodermiques d'éther ont été em-
« ployées déjà bien des fois, et souvent avec succès,
« dans les grandes hémorrhagies, *post partum*, qui
« laissent les femmes inanimées, pour réveiller les
« fonctions des nerfs : je crois aussi qu'on les a em-
« ployées dans les traumatismes : je ne sache pas
« qu'on en ait fait l'application dans les asphyxies.

« Les inhalations d'oxygène me paraissent avoir eu,
« dans ce cas particulier, une salutaire influence très
« compréhensible d'ailleurs, les hématies non combi-
« nées à l'oxyde de carbone se sont chargées d'une
« quantité plus considérable d'oxygène, et ont suppléé
« celles qui étaient inertes.

« Peut-être serait-il bien d'avoir, *dans tous les postes*
« *de secours aux blessés, des ballons d'oxygène tout*
« *préparés*, car ici, malgré l'activité des gens qui se
« sont prêtés à secourir cette malheureuse, et en par-
« culier M. Duflot, pharmacien, je n'ai pu avoir de
« l'oxygène qu'une heure et demie après mon arrivée.

« Signé : Dr Coignard. »

Quelques observations qui peuvent être utilement jointes au résumé de M. le docteur Coignard, par M. Duflot, pharmacien :

« 1° Sur l'effet physique de chaque injection. A la
« piqûre, rien ; mais à la poussée du liquide, une ins-
« piration profonde et une détente musculaire instan-
« tanée, suivies d'un retour immédiat à l'état antérieur.

« Ce phénomène s'est accentué au fur et à mesure
« que les inhalations ont été données, il est surtout
« devenu très net et le retour à l'état comateux moins

« rapide quand les inhalations d'oxygène ont été « pratiquées ;

« 2° Les injections d'éther sulfurique étaient de « 2 centimètres cubes, soit 1 gr. 40 centigr., données « en deux fois coup sur coup, mais la quantité totale « d'éther employée a été de 12 à 13 grammes.

« L'éther employé était l'éther à 0,722 de densité « marquant 65° ;

« 3° Nous avons employé quatre ballons de 30 litres « d'oxygène, soit 120 litres en douze heures ;

« 4° Vers onze heures, on avait administré un lave- « ment purgatif, mais il n'a pu être gardé ;

« 5° A la suite de cet accident, il y a eu chez cette « femme des insomnies et des cauchemars qui n'ont « cédé ni aux opiacés, ni au chloral, mais que le bro- « mure de potassium a fait disparaître au bout d'un « mois seulement et en portant la dose à 4 grammes « par jour prise en une seule fois, le soir.

« Signé : DUFLOT, *pharmacien.* »

Messieurs et chers camarades,

Je termine cette communication par un vœu parti du cœur.

Laissons à d'autres, plus ambitieux que nous, le soin cruel et le souci de consacrer leur intelligence, leurs forces, leur fortune à la création d'engins de plus en plus meurtriers, de milliers de canons destinés à écraser les peuples, à faire des veuves et des orphelins.

Nous, sauveteurs de toutes les nations, au nom de

la fraternité universelle, ce principe essentiellement civilisateur et chrétien, unissons nos efforts dans un but commun; demandons, dans nos expositions, ces luttes de la paix, si riches et si fécondes en résultats utiles; demandons à la science, à l'industrie, leurs secrets, leurs découvertes admirables, pour conserver la vie humaine, notre trésor le plus précieux; pour diminuer la mortalité de nos petits enfants bien-aimés, l'espoir de la patrie; pour arracher à tous les dangers nos semblables dans les guerres, dans les épidémies, dans les naufrages, dans les inondations, dans tous les malheurs publics ou privés.

Quelle que soit notre opinion, notre conviction ici-bas, nous pourrons dire avec le calme d'une conscience pure et satisfaite, à l'heure du dernier sommeil :

« J'ai bien vécu et bien mérité de mon pays, notre « chère France. »

Docteur DE BEAUVAIS,
Médecin en chef de Mazas.

A l'issue de la conférence, M. le docteur de Beauvais, avec l'assistance de M. Tréhyou, pharmacien en chef de la Société française de Sauvetage, fait la démonstration expérimentale de la préparation instantanée du gaz oxygène, au moyen d'un petit appareil portatif, dû à M. Limousin, pharmacien distingué de Paris, qui, avec une obligeance parfaite, a non seulement mis ses aides et ses appareils à notre disposition, mais encore a bien voulu nous confier les clichés tirés de son récent

ouvrage intitulé : *Contribution à la pharmacie et à la thérapeutique* (1), pour en joindre la reproduction dans notre bulletin.

L'appareil en question, dont nous donnons ici la figure, se compose d'une petite cornue en fonte d'acier, polie au tour.

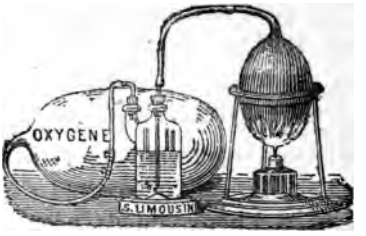

Cette cornue est formée par deux calottes hémisphériques qui s'adaptent rigoureusement l'une sur l'autre et qui sont maintenues par un système de vis, qui rend la fermeture totalement hermétique, sans qu'il soit nécessaire de luter chaque fois l'appareil. La calotte supérieure porte une rainure dans laquelle vient s'adapter le rebord circulaire en saillie de la partie inférieure, qui a sensiblement la forme d'une capsule métallique. Un flacon laveur de 1 à 2 litres de capacité, une lampe à alcool et un ballon en caoutchouc complètent le système.

Pour le faire fonctionner, rien de plus simple :

On met dans la cornue un mélange, fait dans les proportions ordinaires, de chlorate de potasse très sec et

(1) Ouvrage édité par Asselin et Cᵉ (1878-1879), Paris.

de peroxyde de manganèse bien pur, et surtout ne contenant ni chlorures ni nitrates (100 gr. de chlorate de potasse et 40 gr. de manganèse).

On visse alors solidement la cornue, on la réunit au flacon laveur contenant une solution de potasse caustique, et on allume la lampe à alcool placée au-dessous.

Le gaz oxygène se dégage presque instantanément et se rend dans le réservoir en caoutchouc qu'on a, par un raccord disposé à cet effet, réuni au petit tube du laveur.

En quelques minutes, on peut obtenir, dans le ballon en caoutchouc qui fait office de gazomètre, 30 litres de gaz oxygène parfaitement pur, ne troublant pas la solution de nitrate d'argent et ne rougissant pas la teinture de tournesol.

Pour éviter la rentrée de l'eau dans la cornue, quand l'opération est terminée, avant d'éteindre la lampe, on sépare l'appareil du flacon laveur, en enlevant le tube en caoutchouc qui les réunit.

Malgré le lavage dans l'eau alcaline, le gaz arrive encore chaud dans le récipient, et il est bon de le laisser refroidir pendant un quart d'heure environ, avant de le faire respirer.

Avec cet appareil, qui fonctionne avec une grande facilité, on peut, dans les postes de secours, obtenir instantanément de l'oxygène pour ranimer les asphyxiés ; du reste, l'imperméabilité du ballon permet d'en conserver en réserve pendant plusieurs mois.

Nous devons à M. E. Ferrand, pharmacien distingué, le savant auteur de l'utile ouvrage : *Des premiers secours aux empoisonnés, aux noyés et aux axphyxiés*, et à l'obligeance de MM. J.-B. Baillière, ses éditeurs, la

figure suivante, qui représente fidèlement le mode d'administration par l'assistant de l'oxygène à un asphyxié, ainsi que l'agencement du tube avec le ballon en caoutchouc contenant le gaz oxygène destiné, par son introduction dans les poumons, à détruire les effets toxiques sur le sang de l'oxyde de carbone.

Cette démonstration expérimentale est suivie des applaudissements unanimes des membres du Congrès.

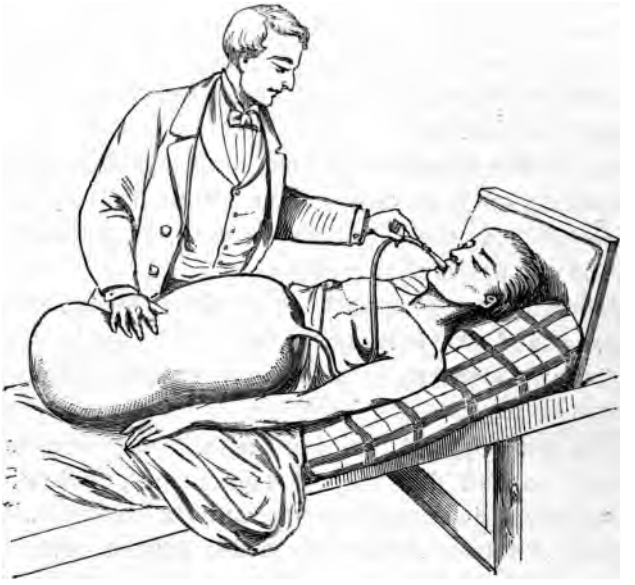

MÉMOIRE

SUR LES

Rapports des Sociétés de Sauveteurs et de Sauvetage entre elles et avec les pouvoirs publics

présenté par M. NADAULT DE BUFFON, *président des Hospitaliers Sauveteurs Bretons.*

La force des temps modernes repose dans l'association.

On a commencé par les associations entre individus; puis sont venues les associations entre corporations et nationaux, et enfin les associations internationales de peuples à peuples.

Dans ces derniers temps, les Congrès nationaux et internationaux se sont multipliés.

Le gouvernement français s'est associé à ce mouvement en prenant, lors de la dernière Exposition universelle, l'initiative d'une série de Congrès, dont les travaux se publient en ce moment même à l'Imprimerie nationale.

L'honorable M. de Marcère, alors ministre de l'intérieur, définissait ainsi, à l'un de ces Congrès que j'avais l'honneur de présider, cette forme nouvelle de progrès :

« N'est-ce pas, en effet, quelque chose de nouveau

que ces Congrès qui se réunissent de toutes parts et qui, par leurs résultats, inaperçus peut-être au premier abord, ne peuvent manquer d'imprimer une forte impulsion à la marche de l'humanité » (1).

C'est un honneur pour l'Institut de Sauvetage de la Méditerranée d'avoir pris l'initiative du premier Congrès international de Sauvetage tenu en France.

Le Congrès a exprimé le vœu que l'on trouvât bientôt le moyen de consacrer d'une manière régulière et légale l'union de toutes les Sociétés de Sauveteurs et des Associations s'inspirant de la même pensée et poursuivant le même but.

L'honorable président Sylvestre, MM. Vincent Grard et Roux; Bonniot, président des Sauveteurs du Midi; docteur Berthereau, président des Hospitaliers d'Afrique; le capitaine Godet, président des Sauveteurs de la Gironde; Rogier, président des Sauveteurs de l'Aisne; docteur Dubois, vice-président des Sauveteurs de la Haute-Vienne; Bret, président des Hospitaliers-Sauveteurs de Toulouse; Bédor, président des Sauveteurs de l'Aube, ont appuyé le vœu du Congrès de leurs avis ou de leurs discours (2).

Je me suis moi-même efforcé, dans quatre circonstances, de démontrer les avantages de l'union des Sociétés sous la forme fédératrice.

(1) Voir *Comptes rendus des travaux du Congrès international pour l'amélioration du sort des aveugles et des sourds-muets.* Imprimerie nationale, 1879. Séance du 26 septembre, p. 105.

(2) Voir *Comptes rendus des travaux du Congrès de Sauvetage de Marseille*, pages 227 à 253.

Je ne crois pouvoir mieux faire que de rappeler ici ce que j'ai dit alors :

« ... J'entends sans cesse parler des liens confraternels qui doivent unir entre elles les Sociétés de Sauveteurs. Ces liens, je les cherche sans les trouver. C'est une aspiration, ce n'est pas une réalité.

« Je voudrais voir toutes les Sociétés de Sauveteurs, unies dans une même pensée, s'entendre dans une action commune effective et réelle, avec des liens légaux et non plus seulement des liens moraux. Je voudrais voir se fonder la Fédération des Sauveteurs et la Ligue des gens de bien.

« A leur tête, marcherait la Société des Sauveteurs de la Seine, qui comprendrait tout le parcours du fleuve depuis sa source jusqu'à son embouchure (Côte-d'Or, Yonne, Seine-et-Marne, Seine, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure). Les autres Sociétés se grouperaient de même sur nos fleuves et rivières. Ces Sociétés seraient pourvues de stations de sauvetage, afin de donner partout des engins de sauvetage aux sauveteurs et des sauveteurs aux engins de sauvetage. Chaque Société conserverait son autonomie; elle aurait son conseil, son administration, sa caisse, son drapeau ; mais au-dessus d'elle planerait le conseil souverain fédéral, qui les inspirerait de sa pensée, assurerait leur unité d'action, exercerait sans recours une haute discipline, et dont la caisse serait alimentée par un prélèvement proportionnel aux ressources de chaque association. Afin d'exciter au bien et d'entretenir partout une émulation généreuse, on célébrerait chaque année avec éclat, tantôt dans une ville et tantôt dans

une autre, la fête des sauveteurs, dédiée au courage, au dévouement et au patriotisme » (1).

« Oui, le temps est venu où il faut que toutes les Sociétés de sauvetage et de sauveteurs, hospitaliers, humanitaires et philanthropiques de la France et de l'étranger s'unissent par un lien légal, afin de ne plus représenter qu'une seule pensée et un seul bras. Le temps est venu d'opposer aux armées qui détruisent l'armée de ceux qui sauvent et de donner un drapeau international et universel aux soldats de la paix.

« Les Sociétés de sauveteurs, aujourd'hui disséminées et sans lien sérieux les unes avec les autres, gagneraient à cette entente commune le stimulant dont elles manquent.

« ... La question de l'union des sauveteurs ne comporte qu'une seule réponse, celle-ci : Il faut constituer la Fédération des sauveteurs de France à laquelle viendront s'annexer toutes les Sociétés de sauvetage et de sauveteurs, hospitalières, philanthropiques et humanitaires de la France et de l'étranger. — Le jour, que j'appelle de mes vœux, où sera fondée la Fédération des sauveteurs de France et la Ligue des gens de bien, notre pays possèdera une force de plus pour assurer son relèvement et sa puissance. Si cette idée me tient tant à cœur, c'est parce que je vois au

(1) *Annales du bien*, de 1878, p. 119. (Allocution aux Sauveteurs de la Seine. — 27 juillet 1878.)

bout l'intérêt et la grandeur morale de notre chère patrie » (1).

« Toutes les Sociétés demandent sa réalisation; la marche des idées y pousse, l'opinion publique y applaudira.

« La forme actuelle du progrès est une tendance de plus en plus marquée des hommes à se rapprocher. Ce qui était national est devenu international; les questions touchant aux rapports de peuple à peuple se vident dans des Congrès; ni les frontières, ni les ressentiments d'anciennes rivalités ne les empêchent plus de s'intéresser à leurs épreuves réciproques... la sympathie naît de la réciprocité des services, la force naît de l'union et de la masse. En ce temps de vastes associations d'individus et d'agglomérations de peuples, on ne peut plus se contenter de former des groupes, il faut être une armée.

« Que tous les sauveteurs s'unissent pour former l'armée des soldats de la paix. Qu'ils reconnaissent la même loi, qu'ils pratiquent les mêmes devoirs, qu'ils servent la même idée, qu'ils marchent d'un pas égal et ferme à la conquête des mêmes droits; et, après avoir propagé chez eux l'entente et l'union, d'où naît le patriotisme, ils franchiront les frontières et rappelleront aux peuples que tous les hommes sont frères et qu'ils ne doivent se rencontrer que pour se tendre fraternellement la main, pour se servir, s'éclairer, se

(1) *Comptes rendus des travaux du Congrès de Marseille*, p. 231. Lettre au Congrès de Marseille.)

secourir; jamais pour se détruire, Peut-être alors verra-t-on flotter, au-dessus des drapeaux des nations trop souvent appelés à se combattre, un grand et pacifique drapeau salué avec reconnaissance sur tous les continents, drapeau de vie et non plus drapeau de mort, le drapeau de la concorde et de la paix des peuples, — le drapeau de l'humanité » (1).

« Si je cherche le moyen pratique d'arriver à supprimer la guerre, je crois le trouver dans l'union de toutes les Sociétés dont le programme poursuit un but hostile à la guerre. C'est aux Sociétés de sauveteurs, de sauvetage, hospitalières, humanitaires et philanthropiques de la France et de l'étranger que revient la mission sainte de donner le signal d'une entente entre les peuples. Faisons courir à travers les frontières les rayons attractifs de la charité.

« Groupons ces modestes héros du devoir et du sacrifice, toujours prêts à risquer leur vie pour secourir leurs semblables et qui mettent leur gloire dans les combats qui conservent la vie au lieu de la chercher dans ceux qui donnent la mort. Formons la Fédération internationale des sauveteurs et la Ligue des gens de bien et nous aurons constitué l'armée des soldats de la paix.

« Le signal a été donné par la Société internationale de secours aux blessés des armées de terre et de mer,

(1) *Annales du bien*, 1879, p. 105. (Seconde allocution aux Sauveteurs de la Seine. — 2 juin 1879.)

et l'œuvre de pacification a commencé le jour où on a vu les drapeaux ennemis se confondre sur les ambulances; pendant la dernière guerre, les blessés ont été recueillis sur les champs de bataille par des ambulanciers portant sur leurs brassards la croix et le croissant.

« Le jour où, par la diffusion des Sociétés de sauvetage, les hommes trouveront sur tous les rivages d'autres hommes empressés à les secourir, sans se préoccuper ni de leur couleur, ni de leur origine, sans se souvenir des rivalités de peuple à peuple, des hostilités de race à race, on sera bien près de s'entendre, et le règne de la concorde et de la paix universelle pourra enfin venir.

« Un autre bienfait de la Fédération des peuples, qui suivrait tôt ou tard la Fédération des Sociétés humanitaires, serait la formation de la langue universelle » (1).

Dans l'état actuel des choses, les Sociétés de sauveteurs sont isolées les unes des autres, bien que s'inspirant de la même pensée et poursuivant un même but, — le sauvetage par le même moyen, — le dévouement, et, bien que témoignant des liens qui les unissent en échangeant leurs insignes et en envoyant des délégués à leurs fêtes annuelles.

D'un autre côté, tandis que certaines parties du

(1) Compte rendu publié par l'Imprimerie nationale. (Discours au Congrès des *Amis de la Paix*. — 28 septembre 1878.)

territoire où ces Sociétés rendraient d'incontestables services en sont entièrement dépourvues, il y a des départements et même des villes où leur nombre est hors de proportion avec les services qu'elles sont à même de rendre, — ce qui donne lieu à des conflits et à de regrettables rivalités.

Jusqu'en 1873, époque de la fondation de la Société des Hospitaliers sauveteurs bretons, les Sociétés de sauveteurs en France n'étaient guère que des Sociétés de secours mutuels.

Je revendique pour la Société bretonne l'honneur d'avoir eu la première la pensée de compléter le sauvetage individuel par le sauvetage collectif, en organisant un service de sauvetage régulier, en donnant des engins de sauvetage aux sauveteurs et en assurant aux invalides du dévouement, aux veuves et aux orphelins des sauveteurs morts en se dévouant, une pension et un asile (1).

C'est la voie qu'ont suivie les Sociétés fondées depuis ce jour, — et le Congrès de Marseille a démontré que telles sont bien les aspirations présentes des Sociétés de sauveteurs.

Mais, pour doter d'un service de sauvetage et pour assurer des retraites à leurs membres, il faut une organisation et des ressources que toutes les Sociétés ne possèdent pas.

Un des premiers résultats de la fondation que je propose serait de permettre de venir en aide aux Sociétés dont la bonne volonté serait paralysée par le manque de ressources.

(1) *Statuts et règlements des Hospitaliers Sauveteurs Bretons*, article 20.

Cette fondation permettrait de donner à toutes ces forces isolées une impulsion puissante et d'organiser en France les Sociétés de sauveteurs d'après un plan général et régulier en leur imprimant une direction unique.

La Fédération, qui ferait justice des sociétés sans utilité réelle, fondées dans le seul but de satisfaire de mesquines ambitions personnelles, assurerait aux sociétés sérieuses une représentation régulière près du gouvernement; suivrait, près des administrations, les affaires les intéressant; leur donnerait l'union, la force, la discipline, l'autorité; développerait en elles le sentiment fécond de la solidarité, sans toucher ni à leur autonomie ni à leur indépendance, et formerait un tribunal d'honneur chargé de faire observer entre les sociétés et les sociétaires les lois de la délicatesse et de la fraternité.

Cette Fédération deviendrait le lien naturel entre les Sociétés de sauveteurs et les Sociétés de sauvetage déjà existantes et celles qui pourraient se fonder par la suite.

Le Congrès de Marseille qui, en formulant un vœu pour l'union des Sociétés de sauvetage, a cru devoir signaler la difficulté de l'entreprise, n'a peut-être pas assez tenu compte de cette circonstance qu'il existe en France des exemples d'associations de cette nature, et que l'expérience a été faite, notamment par la Société des hospitaliers sauveteurs bretons, qui n'est autre chose qu'une fédération, puisqu'elle comprend les cinq départements de l'ancienne province de Bretagne, auxquels se sont annexées la Vendée et la Charente-Inférieure, et qu'elle fonctionne dans d'autres dépar-

tements, notamment dans celui de la Seine, au moyen de ses délégations.

Elle a une administration centrale, une administration sectionnaire et sous-sectionnaire, une administration régionale comprenant un conseil supérieur et les chefs des divers services; 6 sections, 22 sous-sections, 232 délégations employant un personnel de 400 fonctionnaires et agents.

Chaque section, chaque sous-section, chaque délégation représente en réalité une société isolée qui s'administre elle-même, qui distribue les secours aux sociétaires dans les conditions ordinaires des sociétés de secours mutuels. Mais il y a au-dessus de ces associations locales une administration supérieure qui leur assure l'unité de direction et des ressources fixes au moyen de la caisse centrale formée par les versements communs.

Cette administration fonctionne depuis près de six ans avec la régularité d'une administration publique en assurant à la Société la force, la sécurité et la vie.

Voilà pour la possibilité de la réalisation de cette partie du programme du Congrès de Marseille et du vôtre.

A un point de vue plus élevé, l'union de toutes les Sociétés de sauveteurs de la France et de l'étranger serait une grande œuvre nationale et internationale.

Au point de vue national, cette solidarité entre gens de cœur, toujours prêts à se dévouer, patriotes parce qu'ils sont désintéressés et disciplinés, formerait ce que j'ai nommé la « Ligue des gens de bien ».

Dans le bien, je vois des bonnes volontés isolées, mais je ne découvre nulle part une force collective; je

vois des soldats, mais je ne découvre nulle part une armée.

Or, si on a pu dire, dans le monde matériel, que l'union fait la force, combien cette vérité ne devient-elle pas saisissante lorsqu'il s'agit du monde moral !

J'ai plus que jamais cette persuasion que l'union des Sociétés de sauveteurs donnerait naissance à une nouvelle force sociale, capable d'exercer une action féconde sur les destinées de notre pays.

Au point de vue international, la Fédération des sauveteurs de France et de l'étranger formerait, je crois l'avoir démontré (1), l'armée des soldats de la paix, capable d'inaugurer quelque jour l'ère de la concorde et de la paix des peuples.

(1) Voir le *Compte rendu du Congrès des Amis de la paix*, publié par l'Imprimerie nationale. Séance du samedi 26 septembre 1878.

MOTION

CONCERNANT LE RÈGLEMENT DU PORT DES INSIGNES

présentée par M. A. DE LA NARDE

administrateur de la Société Française de Sauvetage.

Messieurs,

La question du port des décorations et insignes, — question à l'ordre du jour de la séance de clôture, — est une des plus importantes que vous ayiez à examiner. Dans les questions précédentes, vous avez eu à étudier le sauvetage le long des fleuves, le sauvetage en cas d'incendie, en cas d'accidents de voitures, chemins de fer, etc., etc.; rien n'a été oublié : dans l'eau, dans le feu, sur terre, partout vous avez voulu porter la lumière d'une aussi savante que franche discussion.

Ici, messieurs, il s'agit d'un autre sauvetage, celui de l'intérêt et de la dignité de vos sociétés, de vos sociétés qui, sans être gravement compromises, risquent de voir diminuer leur prestige aux yeux du public, un instant ébloui, mais bien vite désillusionné; du public, dont les réflexions pénibles, mais souvent méritées, ne sont pas sans atteindre les cœurs, remplis d'une noble fierté, de nos sauveteurs brevetés avec garantie du gouvernement; pardonnez-moi l'expression, mais elle rend toute ma pensée.

Je sais, messieurs, que l'opinion que j'exprime en ce moment est aussi celle d'un grand nombre d'entre vous, et, croyez-le bien, je n'aurais pas élevé ma voix au sein de cette éminente assemblée sans y avoir été, invité par les vœux de nos camarades.

Je viens donc appeler l'attention des honorables membres du Congrès international des Sociétés de sauvetage et de sauveteurs, sur l'abus du port des insignes des nombreuses Sociétés de sauvetage ou de sauveteurs, et prier le Congrès, dans l'intérêt et la dignité de ces Sociétés, de voter un règlement mettant un terme à ces abus.

Tout ce que je pourrai vous dire, messieurs, à ce sujet, vous le savez déjà; votre esprit comme le mien a été frappé de ces abus, et quelque indulgents que vous soyiez, combien de fois avez-vous pensé, si vous ne l'avez dit : « C'est trop, trop, beaucoup trop. »

Je ne veux pas abuser plus longtemps de votre bienveillante attention; les instants sont courts, et bientôt l'heure de la séparation va sonner; aussi, laissant les paroles, je vous citerai un fait, et ce fait par lui-même est le meilleur et le plus puissant argument en faveur de la motion que j'ai l'honneur de proposer à cette illustre assemblée.

C'était à une de nos dernières réunions ; le public entourait nos sauveteurs à leur sortie, et des regards d'admiration, de respect s'adressaient aux poitrines les plus constellées; parfois des exclamations s'échappaient de la foule; — vous connaissez les foules, messieurs; — plusieurs sociétaires, couverts de nombreuses, très nombreuses médailles de Sociétés, s'offrent aux regards.

Une voix : « C'est le président ! » — « C'est leur

chef! » Vous comprenez bien ce mot, messieurs, « leur chef », c'est-à-dire l'élu de ses camarades, par conséquent le plus digne, le plus brave, bien que chez le sauveteur la bravoure n'ait pas de degrés ; quand on expose sa vie, on ne fait pas de réserves.

« C'est Durécu, le grand sauveteur », s'écrie un autre. « C'est Jacques Fosse », dit un Méridional. Ah ! pauvre et cher Durécu, les croix et les médailles que tu portais si fièrement sur ton cœur étaient d'une toute autre valeur; que d'actions d'éclat représentait chacune d'elles, combien de fois avais-tu exposé ta vie pour avoir le droit de porter ces insignes du courage; ta mémoire est légendaire au Havre, en France, dans le monde entier. Ton buste, hommage de tes concitoyens, domine la jetée du Nord, baignée par les flots que tu as si souvent vaincus; mais pour obtenir les autres médailles, point n'est besoin d'exposer sa vie, point de sacrifices, ou quelquefois des sacrifices pécuniaires, et s'il y a eu un buste élevé à pareille gloriole, ce n'a jamais été que celui de Dupuis, aux Variétés, aux pieds duquel venaient déferler, chaque soir, les sarcasmes de la foule bafouant la vanité humaine ! ..

Attristé, j'allais m'éloigner, lorsque je vis tout à coup une figure bien connue de tous nos camarades, un de nos braves sauveteurs, qui portait gaillardement, mal gré son âge avancé, et ses cheveux gris et sa petite veste un peu étriquée; sa casquette n'avait pour tout galon qu'une mince ganse d'or pour la retenir sur la tête, et la petite veste était la petite veste d uniforme de nos premiers sauveteurs. Ah! ce n'était pas cossu, c'est vrai; mais on n'y regardait pas dans ce temps-là et l'on y était à l'aise pour nager; pas de grandes

manches, pas de galons dorés craignant l'eau, pas de temps à perdre pour quitter l'habit : on plongeait tout habillé !...

Au côté gauche, sur le cœur, cinq petites médailles, mais quelles médailles! messieurs; les quatre médailles officielles du Ministère de l'Intérieur et la médaille de la Société à laquelle ce brave homme appartenait, ou pour être plus juste de la Société qui avait l'honneur de compter ce brave homme au nombre de ses membres. — Cinq médailles, rien de plus; pas de médailles sur l'estomac, rien sur le foie, rien sur la rate; cela l'eût fait rire; tout sur le cœur; c'est le cœur qui avait tout fait, tout gagné, et le cœur était assez grand pour tout porter !

L'historique de ces médailles, le voici :

1re *Médaille.* — Deux hommes disparus sous la glace, retirés, puis rendus à la vie.

2e *Médaille.* — Sauvetage de plusieurs personnes dans une inondation.

3e *Médaille.* — Blessures reçues en faisant un sauvetage dans un incendie.

4e *Médaille.* — Blessures reçues en arrêtant un cheval emporté.

Rien n'y manquait : dans l'eau, dans le feu, sur terre, et les blessures.

Je dis que rien ne manquait; si, messieurs, il manquait quelque chose ce jour-là : c'était un regard d'encouragement du public; le brave homme passa inaperçu avec sa petite veste et ses cinq médailles; que voulez-vous, messieurs, cela ne brillait pas; les yeux de la foule, qui tiennent quelque peu de ceux des

alouettes, étaient fixés sur les miroirs éclatants qui les attiraient, miroirs d'autant plus éclatants que souvent leurs paillettes n'ont eu à craindre ni l'eau ni le feu !...

Vous voyez bien, messieurs, qu'il faut déraciner ces abus. Je viens donc, au nom du bon sens, au nom des sauveteurs porteurs de récompenses officielles, dans l'intérêt de nos Sociétés, au nom de leur dignité, vous prier de faire cesser ces abus.

Je vous ai signalé la maladie; opérez le malade; il regimbera bien un peu, mais c'est la santé que vous lui apporterez et il vous remerciera plus tard.

J'ai l'honneur de proposer au Congrès la motion suivante :

« Le Congrès International des Sociétés de Sauvetage et de Sauveteurs émet le vœu que, dans leurs assemblées, l'insigne porté soit unique pour toutes les Socités. »

(Le Congrès a adopté.)

2e CONGRÈS INTERNATIONAL DE SAUVETAGE

N° 6 DU PROGRAMME

Port de la Médaille d'Honneur dite vulgairement Médaille de Sauvetage

Mémoire présenté par M. BRET, *président des Hospitaliers Sauveteurs de Toulouse.*

Sur 36 millions de Français, 25,000 braves citoyens ont reçu, au nom du souverain ou au nom du peuple, — selon l'époque à laquelle ils ont exposé leur vie pour sauver leurs semblables, — la médaille d'honneur. Ils ont arraché à la mort près de 300,000 personnes et on leur conteste le droit de représenter, sur leurs vêtements, par un bout de ruban, la modeste médaille qui leur a été décernée.

Pour avoir plus que leurs camarades contribué à faire disparaître de la terre environ 2,000,000 d'hommes, 40,000 membres de la Légion d'honneur ont le droit incontesté de porter un ruban sans insigne.

Est-il juste que celui qui sauve soit moins favorisé que celui qui tue?

L'amour de l'humanité, représenté par le sauvetage dans les sinistres au péril de la vie du sauveteur, est-il un sentiment moins digne d'estime et de faveur que

l'amour de la patrie, représenté par la bravoure du soldat sur le champ de bataille ?

De plus, ne rencontrons-nous point chaque jour des gens distingués par un ruban représentant une croix étrangère qu'un caprice royal plutôt qu'un mérite leur a valu ? Mais si, et c'est leur droit reconnu ; et près d'eux un brave sauveteur pourrait être invité à cacher son ruban si sa médaille n'y est point suspendue ? Un simple agent de police interprêtant défavorablement le décret qui institue la médaille d'honneur, serait dans son droit d'infliger un affront et de dresser un procès-verbal à celui dont l'Etat a voulu « perpétuer dans sa famille et au milieu de ses concitoyens le souvenir de sa belle et courageuse conduite » ?

Si cela a été, cela ne doit plus être ; le Congrès de Sauvetage demandera de la sympathie, de la justice du gouvernement français, un décret d'un texte précis autorisant le sauveteur à porter, comme le fait le légionnaire et le décoré d'un ordre étranger, son ruban sans son insigne.

PROPOSITION DE MM. HERMITTE ET BLANC

Délégués de l'Institut de Sauvetage de la Méditerranée, relative à l'unification des insignes.

Le Congrès exprime le vœu que le gouvernement amène à un type uniforme les insignes des diverses Sociétés de Sauvetage et de Sauveteurs de France.

Le nouvel insigne serait une médaille de la dimension de l'insigne des Sauveteurs de la Seine; la face portant au milieu les armoiries de la ville siége de la Société; au-dessus des armoiries figurerait cette inscription : *Sauveteurs de France;* au-dessous serait inscrit le nom de la ville siège de la Société. Le revers serait ainsi composé : Au milieu, une double couronne de chêne et de laurier limitant un espace libre où serait inscrit le nom du sauveteur; au-dessus, le titre de la Société; au-dessous, la date de sa fondation.

Cette médaille serait appendue à un ruban tricolore, dont les dispositions, différant du ruban accordé par le gouvernement pour faits de sauvetage, ne pourraient être confondues avec celui-ci.

(Le Congrès a adopté la proposition de l'unification de l'insigne, laissant à la Commission de prorogation le soin de régler les détails de l'insigne et du ruban.)

PROPOSITION PRÉSENTÉE PAR MM. BRET

Président des Hospitaliers-Sauveteurs de Toulouse, secrétaire général adjoint du Congrès,

ET HUARD

Directeur du journal le Sauveteur, *délégué des Sauveteurs de la Nièvre, relativement au port des insignes.*

Le Congrès, considérant que des abus graves se sont produits dans le port des insignes, serait d'avis d'adopter la proposition de MM. Hermitte et Blanc comme le moyen le plus radical d'empêcher ces abus, mais, sur les explications de plusieurs présidents de Sociétés, il décide que, pour des raisons budgétaires, la diversité des insignes doit être maintenue, mais sagement réglementée.

(Le Congrès n'a pas adopté.)

PROPOSITION DE M. RENDU

Président des Sauveteurs de l'Oise, au sujet du type uniforme des insignes.

Je pense que si, en principe, l'idée de ramener, quant à présent, les insignes des Sociétés de Sauveteurs à un type uniforme, est fort bonne en elle-même, cette réforme peut devenir une cause de désorganisation pour les Sociétés au point de vue financier. — D'un autre côté, les abus qui se sont glissés depuis quelque temps dans le port des médailles de sociétés ne doivent pas être plus longtemps tolérés, sous peine de porter un coup redoutable au prestige des associations de sauvetage ou de sauveteurs.

Afin d'éviter ces deux écueils, je crois qu'il suffirait de décider qu'à l'avenir, il ne serait plus porté dans les réunions de sociétés que deux insignes : celui de la Société à laquelle on appartient d'une manière plus spéciale et principalement en raison de son domicile, et celui de la Société à laquelle on rend visite.

Les insignes ayant le caractère d'une croix ou de toute autre décoration seraient transformés selon le type ordinaire.

Si cependant le Congrès venait à décider qu'il y a lieu d'uniformiser le type des insignes de sociétés, l'on pourrait, dans ce but, créer un insigne unique formé d'attributs de sauvetage dont la composition serait

mise au concours et qui serait suspendu au côté gauche de l'habit par un ruban aux couleurs de chaque Société. Le nom du titulaire serait gravé ou frappé en relief sur le revers, et le nom de la Société serait inscrit sur le fond émaillé d'une barrette passée en anneau dans le ruban.

Cet insigne pourrait être en argent pour les sociétaires qui justifieraient d'au moins un fait de sauvetage et en bronze pour les sociétaires bienfaiteurs ou honoraires admis sans autre condition que celle de la cotisation ou du service rendu à l'humanité.

(Le Congrès n'a pas adopté.)

PROPOSITION DE M. TAUNAY

Délégué des Sauveteurs de la Nièvre et secrétaire des séances du Congrès, relative aux insignes.

Considérant qu'il est juste de récompenser les membres honoraires des Sociétés de Sauveteurs et de Sauvetage qui, par leur influence et leur fortune, contribuent à soutenir ces Sociétés.

Le Congrès émet le vœu que, sur la proposition des présidents, il soit décerné par le bureau à ces membres honoraires, d'après l'importance et la durée de leurs services, une décoration civique avec classes, comme cela se pratique en Belgique et dans d'autres pays.

Le Congrès émet le vœu que des démarches soient faites auprès du gouvernement dans le but d'obtenir la création de cet insigne.

(Le Congrès n'a pas adopté.)

PROPOSITION DE M. TRÉHYOU

Pharmacien en chef de la Société des Sauveteurs de la Seine et de la Société Française de Sauvetage.

Messieurs et chers camarades,

J'ai l'honneur de vous soumettre quelques projets qui intéressent particulièrement notre Société Française de Sauvetage. Je n'entrerai pas dans des détails; je vous exposerai simplement mes idées qui, si elles sont approuvées par vous, seront étudiées avec soin au sein même des commissions compétentes que vous avez nommées à cet effet.

Chacun de nous sait, messieurs, et notre médecin en chef en particulier, combien les secours sont lents, pénibles et difficiles à organiser en cas d'épidémies, d'incendies, d'inondations, d'accidents sur la voie publique; combien surtout la plupart du temps il est difficile d'obtenir de l'administration un brancard et des hommes, etc., etc., pour porter à domicile ou à l'hôpital les blessés qu'on nous apporte tous les jours. Bien souvent il faut attendre une heure, deux heures quelquefois!.. Pourquoi n'aurions-nous pas un matériel de secours dans chaque arrondissement? La dépense ne serait pas grande et les services que l'on pourrait rendre seraient immenses.

Je propose donc, messieurs :

1° Que la Société Française de Sauvetage ait à Paris,

dans chaque arrondissement, une boîte et un matériel complet de secours. Ces objets seraient déposés chez un des pharmaciens de la Société placé au centre de chaque arrondissement;

2° Il y aurait un pharmacien et un médecin directeurs de secours dans chaque arrondissement. Ces derniers seraient responsables du matériel, etc., etc., et seraient tenus de faire tous les trois mois un rapport au pharmacien principal et au médecin en chef, plus souvent s'il y avait lieu;

3° Tout sociétaire devrait être porteur d'une carte personnelle signée du président et portant le cachet, un numéro matricule et peut-être même la photographie du titulaire. Cette carte aurait pour but de faciliter au sociétaire l'accès des lieux menacés par l'incendie, l'inondation, etc., etc.;

4° Il faudrait également embrigader les sociétaires par arrondissement avec des chefs (capitaines, lieutenants, etc.), brancardiers. femmes infirmières;

5° Trois bateaux sur la Seine, un à Bercy, un au Louvre, un troisième au pont d'Auteuil. Ces bateaux seraient confiés à un homme attaché à un établissement de bains ou à une station de bateaux-mouches. On pourrait peut-être lui allouer une faible somme comme gardieu du bateau qu'il ne pourrait confier à qui que ce soit sans la présentation de la carte officielle de la Société et la signature sur un cahier *ad hoc* qu'il aurait à sa disposition pour constater l'heure de la prise et de la rentrée du batean.

Pour les brancards, et en général pour tout le matériel de secours, il faudrait exiger les mêmes formalités.

PROPOSITION DE MM. HERMITTE ET BLANC

Délégués de l'Institut de Sauvetage de la Méditerranée, sur une question de règlement en matière de conciliation.

Le Congrès exprime le vœu que le règlement intérieur des Sociétés de Sauveteurs ou de Sauvetage interdise à tout sociétaire d'entrer en litige avec un autre Sociétaire avant de s'être présenté devant trois délégués du Conseil d'administration pour, contradictoirement avec son adversaire, y exposer ses prétentions ; les délégués devront essayer une conciliation, et, en tant que besoin serait, proposer aux parties l'arbitrage amiable de trois nouveaux délégués pris aussi dans le Conseil d'administration.

(Le Congrès n'a pas adopté.)

PROPOSITION DE MM. HERMITTE ET BLANC

Délégués de l'Institut de Sauvetage de la Méditerranée, relative à la position du Sauveteur, membre d'une Société, tombant malade en voyage.

Le Congrès exprime le vœu que le membre d'une Société de secours mutuels, dont le livret serait à jour, tombant malade, au cours d'un voyage, dans une ville où fonctionnerait une Société de secours mutuels, puisse recevoir, par l'intermédiaire de cette Société, l'indemnité de chômage résultant de sa maladie, ainsi que les soins médicaux et pharmaceutiques; ce but pourrait être atteint au moyen de l'une des deux combinaisons suivantes :

1° Toute Société de secours mutuels verserait au trésorier de la commission de prorogation du Congrès international une quotité de sociétaire, qui, comme une prime d'assurance, rembourserait à qui de droit les payements effectués ;

2° L'entente directe de société à société arriverait au même résultat si chaque société émettait deux livrets en blanc donnant droit aux soins médicaux et pharmaceutiques; dans ce cas, la Société intéressée devrait, dans la quinzaine de l'avis qui lui en serait donné, rembourser le payement des semaines ainsi que la dépense des soins médicaux et pharmaceutiques, proportionnelle au temps de la maladie.

(Le Congrès a adopté.)

PROPOSITION PRÉSENTÉE PAR M. BÉDOR

Président des Sauveteurs de l'Aube,

à l'effet d'obtenir une pension pour la veuve et les orphelins du Sauveteur mort de fait de sauvetage.

Comme premier point, je demande qu'il soit formé un syndicat qui dispose d'une représentation auprès du gouvernement et qui soit le protecteur réel des sauveteurs de tous les points de la France et le défenseur de leurs intérêts.

Ensuite, il me semble qu'il serait temps de faire jouir enfin le soldat de la paix de tous les avantages dont nos lois font jouir légalement les soldats de la guerre.

Le sauveteur médaillé, que retire-t-il, en effet, de ses exploits, comme avantage, au milieu de ceux qui paraissent l'admirer le jour où il se dévoue, hors l'honneur d'une modeste médaille, dont on lui contestera même, au besoin, le droit de porter le ruban seul?

Le Congrès devrait émettre un pressant désir à ce sujet; sa puissante voix trouverait, j'en suis assuré, un écho favorable dans les hautes sphères gouvernementales, pour faire créer des avantages matériels à tous ces gens de cœur qui, malheureusement, sortent presque tous des rangs que l'ingrate fortune favorise le moins. J'ai bien des fois constaté, à leur louange, que les sauveteurs ménagent leur courage, leur exis-

tence, d'autant moins que leur position sociale relative est plus modeste, — ils oublient, en ce moment de suprême et sublime abnégation, femme et enfants; — et pourtant s'il succombe, ce trop généreux sauveteur, en accomplissant le plus bel acte qu'un homme puisse faire (sauver de la mort son semblable), il plonge immédiatement dans la plus affreuse misère cette mère et ses enfants.

N'est-ce pas le résultat opposé que la victime, trop courageuse et pas assez égoïste dans ces cas, aurait le droit d'espérer, en rendant son dernier soupir?

Pourquoi la patrie, sagement reconnaissante et équitablement protectrice, n'établirait-elle pas des droits, édictés à l'avance, pour combler cette funeste lacune et couper court à cette misère imméritée, en faisant aussi des pensions régulières à ces modestes héros d'un peuple honnête et si dévoué? On fait bien, d'après nos lois, des pensions aux militaires qui tuent sous l'égide d'une regrettable légalité, et l'on établit des pensions à leurs veuves quand ils sont tués. S'il est sage de récompenser et de protéger ces héros de la guerre, pourquoi ne ferait-on pas jouir des mêmes avantages matériels nos soldats de la paix, qui, eux, ne font jamais couler que les larmes de la reconnaissance, qui courent, et toujours volontairement, au danger pressant pour faire le bien.

Il me suffit d'ébaucher cette idée, j'en suis assuré, pour que le Congrès la prenne dans ses puissantes mains et la fasse aboutir.

PROPOSITION DE M. BONNIOT

Président des Sauveteurs du Midi,

sur la mutualité et les assurances dans les Sociétés de Sauvetage.

On a dit avec forte raison que la mutualité est appelée à faire disparaître la misère; en effet, l'ouvrier honnête, intelligent et soucieux de l'avenir de sa famille, pourra prévoir les mauvais jours en versant dans une caisse commune une légère cotisation mensuelle qui lui assure, et à lui et aux siens, les secours que donnent nos associations mutuelles en cas de maladie, en prévision de la vieillesse et en cas de décès.

Presque toutes nos Sociétés de sauvetage sont en même temps des Sociétés de secours mutuels, et c'est ce qui constitue leur principale force.

La mutualité doit être la base essentielle de nos associations philanthropiques, et il appartient au Congrès de Sauvetage de Paris d'en encourager la propagation et de faire valoir, auprès des Sociétés qui n'ont point encore créé de caisse mutuelle, les immenses avantages devant résulter pour elles de l'introduction dans leur sein de cette organisation si utile aux classes laborieuses.

Si l'on a vu bien souvent de grandes Sociétés humanitaires succomber malheureusement, on a pu surtout attribuer la cause vraie de leur décadence à l'abandon de leurs adhérents qui, n'y trouvant aucun avantage

personnel, ont vu leur premier zèle s'éteindre et s'en sont peu à peu complètement détachés.

La mutualité, au contraire, est un lien qui attache le sociétaire à sa Société d'une manière presque indissoluble. Il ne pourra jamais oublier qu'il a, chaque mois, versé son obole dans la caisse commune, que dans cette caisse il a une part de propriété, et qu'au jour du malheur il a le droit d'y puiser pour soulager ses souffrances et subvenir aux besoins de son intéressante famille.

Je puis à ce sujet, messieurs, vous offrir la preuve de ce que j'avance, et je vous citerai l'exemple de la Société des Sauveteurs du Midi, dont j'ai l'honneur d'être président; cette Société, qui fut à son début si prospère et qui eût grandi encore si les malheureux événements de 1870 n'étaient venus entraver sa marche progressive, cette Société, dis-je, en était arrivée, après la guerre, à ne plus compter qu'un petit nombre d'adhérents; sa caisse était vide et ses administrateurs découragés; mais, aux jours de splendeur, on avait fait acte de prévoyance en opérant un versement à la caisse de retraites, fondée par l'État en faveur des Sociétés de secours mutuels, et cet acte de prévoyance a seul empêché sa décadence complète.

Les cinquante membres qui sont restés sur la brèche ont voulu que la Société fût encore, et leur énergique volonté a triomphé de tous les obstacles. Aujourd'hui, messieurs, nos finances sont des plus prospères et les cinquante sociétaires de 1874 sont devenus les quatre cents d'aujourd'hui. Je puis donc dire, et j'en suis heureux, que c'est la mutualité seule qui a sauvé notre association d'une perte certaine.

Plusieurs moyens existent qui peuvent apporter à nos Sociétés des avantages inappréciables, et en premier lieu je place la création de caisses de retraite qui, moyennant un faible versement annuel, leur permet de donner à leurs membres, quand la vieillesse est venue, une pension viagère qui varie suivant l'importance des versements effectués. Cette question a été bien souvent traitée par des hommes de haute compétence, elle est généralement connue, et je ne crois pas avoir besoin de m'appesantir sur les avantages qui doivent, pour nos Sociétés, résulter de semblables créations.

Je veux vous parler surtout de l'assurance collective en cas de décès, contractée avec l'Etat au profit de nos sociétaires, qui leur permet, au moyen d'une prime annuelle des plus légères, de laisser à leur famille un petit capital après leur mort.

Les Sociétés donnent au travailleur les moyens de combattre la maladie et la vieillesse, ces deux terribles fléaux de notre existence, mais il est pour notre pauvre humanité une cause de misère plus grande : la mort, dont il faut prévoir les effets.

La mort, frappant le travailleur, atteint en même temps ses enfants et sa femme, non seulement dans leurs affections les plus chères, mais encore dans leurs moyens d'existence.

Nos Sociétés sont généralement tenues par leurs statuts de subvenir aux frais funéraires de leurs membres décédés et de donner quelques secours à leur veuve ou à leurs orphelins, mais l'exécution de cet engagement est toujours onéreuse et il est bien souvent difficile à tenir, et l'on a vu des Sociétés, au moment d'une

epidémie, se trouver dans la nécessité de refuser, non seulement les secours à la famille, mais encore jusqu'au modeste convoi funèbre, cette suprême consolation de l'ouvrier.

La loi du 11 juillet 1868 est venue combler cette lacune regrettable par la création d'une caisse d'assurances en cas de décès, sous la garantie de l'Etat, et a autorisé les Sociétés de secours mutuels à assurer sur la tête de chacun de leurs membres une somme payable à leur décès. Cette assurance collective permet aux Sociétés d'équilibrer leur budget et de se mettre à l'abri de charges imprévues. Elle est en même temps, pour les sociétaires, une garantie que la Société à laquelle ils appartiennent sera toujours à même de tenir ses engagements à l'égard de leur famille.

Dans le but d'encourager les Sociétés à entrer dans cette voie de progrès, l'Etat subventionne largement cette caisse et a réduit aux dernières limites le coût de la prime à payer pour chacun. Cette prime, qui varie suivant l'âge et qui est de 0,85 0/0 à 17 ans, de 1 fr. 10 à 40 ans et de 2 fr. 82 à 60 ans, donne une moyenne générale de 1 fr. 40 0/0, ce qui représente 1 fr. 40 pour 100 francs, 7 fr. pour 500 francs et 14 fr. pour 1,000 francs, capital maximum indiqué par la loi de 1868.

La même loi a créé aussi une caisse d'assurances en cas d'accidents dont le but est de pourvoir à de graves sinistres, aux accidents dont nos ouvriers sont trop souvent victimes. Mais cette assurance, faite collectivement, ne devant offrir aucun avantage sur l'assurance individuelle, il doit nous suffire de les engager vivement à faire un contrat personnel dont la prime annuelle sera de 3 fr., 5 fr. ou 8 fr., pour s'assurer en

cas d'accident une indemnité proportionnée à la prime qu'ils auront versée ou une pension annuelle et viagère qui variera, suivant l'âge et suivant le montant de la prime, de 150 à 600 francs.

Je n'ai pu, messieurs, que traiter fort sommairement toutes ces questions qui sont très complexes et qui demanderaient un plus grand développement, mais il me suffira, j'espère, de les avoir indiquées pour que le Congrès de Sauvetage encourage, par sa grande autorité, nos associations à entrer résolûment dans cette voie, où elles trouveront, à côté de la satisfaction du devoir accompli, celle d'avoir arraché quelquefois à la misère les intéressantes familles de nos camarades.

Paris, Décembre 1879.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général du Congrès,

H. HUSSENOT.

FIN